



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 27 avril 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mars 2016, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 mars 2016, à 8 h 30

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 mars 2016, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 mars 2016, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 avril 2016, à 8 h 30

10.007 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 avril 2016, à 8 h 30

10.008 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 avril 2016, à 9 h

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1152357001

Accorder un contrat à Adobe Systems, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées - Somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1164730001

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax pour l'élimination de matières résiduelles non valorisables de l'écocentre LaSalle et un contrat à la firme Recyclage Notre-Dame pour l'élimination de matières résiduelles non valorisables de l'écocentre St-Laurent pour une durée de 30 mois - Dépense totale de 846 300,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-14970 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des communications - 1163292002

Conclure des ententes cadre d'une durée 24 mois chacune avec Imprimerie L'Empreinte pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes d'affaires pour les employés de la ville de Montréal et avec Enveloppe Laurentide inc. pour les impressions d'enveloppes - Appel d'offres public 16-15073 (12 soumissionnaires) (Montants estimés respectivement : 226 811,47 \$ et 93 695,09 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat de construction

CM Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs - 1161035001

Accorder un contrat à Construction Guillaume Mailhot pour la réalisation de travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson, situé au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 444 625,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres RPPA15-09066-OP (9 soumissionnaires)

20.005 Contrat de construction

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1166459002

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud) pour la reconstruction de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 2 934 985,01 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 2 849 500,01 \$ + incidences: 85 485,00 \$) - Appel d'offres public S16-001 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 Contrat de construction

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1166459003

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction de la 4e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 2 832 444,98 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 2 749 946,58 \$ + incidences: 82 498,40 \$) - Appel d'offres public S16-002 (12 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat de construction

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1166972001

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la reconstruction de la rue Stephens (entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle), de la rue Bannantyne (entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens) et de la rue Monteith (entre les rues Stephens et Valiquette) - Dépense totale de 3 557 953,60 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat 3 399 068,90 \$ + incidences 158 884,69 \$) - Appel d'offres public S16-003 (12 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de construction

CM LaSalle , Direction des travaux publics - 1166152016

Accorder un contrat à Les Excavation Super inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre la rue Clément et la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 199 617,78 \$, taxes incluses, (contrat: 2 633 107,37 \$ + incidences: 307 213,20 \$ pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal et 259 297,21 \$ pour autres incidences) - Appel d'offres public 420912 - Contrat E.A.16-1642 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CE LaSalle , Direction des travaux publics - 1166152015

Accorder un contrat à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur les boulevards Angrignon et des Trinitaires dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 312 500 \$, taxes incluses, (contrat: 297 500 \$ + incidences: 15 000 \$) - Appel d'offres public 421982 - Contrat A.15-1630 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1161670002

Autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$ pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190) dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,67 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1167091001

Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 1 (projet 16-03) - Somme maximale de 408 199,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330701 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334007

Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.013 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541009

Autoriser une dépense additionnelle totale de 116 443,87 \$ pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland (Projet 11-19) dans le cadre du contrat de services professionnels confié à Les Services Exp inc. (CM13 0870) majorant ainsi le montant du contrat de 482 895 \$ à 599 338,87 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 54 987,44 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal

20.014 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1166075005

Accorder un contrat de services professionnels à Systématix Technologies de l'Information inc. pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois avec l'option de prolonger de 6 mois - Somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15003 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.015 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160652001

Accorder un contrat de services professionnels à Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc. et MLC associés inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Somme maximale de 766 544,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14862 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.016 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160652002

Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul Architecte et WSP Canada inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Somme maximale de 995 463,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14862 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.017 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1160504003

Autoriser une dépense additionnelle de 73 872,01 \$ pour des honoraires supplémentaires en lien au projet de réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Rousseau Lefebvre inc. (CE15 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 379 446,24 \$ à 453 318,25 \$, taxes incluses - Approuver un projet d'addenda à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.018 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures, voirie et transports - 1161009002

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture de même que pour la surveillance environnementale dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 033 981,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.019 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles - 1166684001

Retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants: Fixair inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-078976-134), Les Installations Agora inc. c. Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-083786-148), Soudure Joël Brisebois 2000 inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-086318-154) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-092541-161) - Autoriser à cette fin la réserve de la somme de 115 000 \$, plus taxes

20.020 Entente

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction des travaux publics - 1156223010

Approuver l'addenda 1 à la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Liébert

20.021 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie, Bureau marketing et communications - 1166157001

Approuver le projet de convention de partenariat avec Tourisme Montréal relativement au projet «Passeport Montréal» pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017

20.022 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1166708004

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Université Concordia précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du Musée des beaux-arts de Montréal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.023 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1166708003

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du MBAM

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.024 Entente

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1160504002

Approuver la convention intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux effectués en 2015 pour la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal et autoriser le versement d'une contribution de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.025 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161195002

Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 janvier 2018 pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation intervenue le 10 avril 2013 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020

20.026 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.027 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069002

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², à des fins administratives, pour un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes - Subvention de 98 195 \$ pour toute la durée du bail

20.028 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1160679003

Accorder un soutien financier total de 170 500 \$ à 36 organismes pour la réalisation de 37 projets dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2016

20.029 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1156331002

Autoriser un soutien financier de 25 000 \$ au Monument national et 12 533,34 \$ au Centre de design en impression textile (CDIT) dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver des projets de convention à cet effet

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1150498006

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ au Bureau de normalisation du Québec pour l'élaboration d'un projet de norme portant sur l'évaluation de la contamination et les mesures correctives de remise en état des bâtiments résidentiels affectés par la prolifération des moisissures - Approuver un projet de convention à cet effet

20.031 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1165066003

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Juripop, faisant aussi affaire sous Clinique juridique Juripop, pour l'année 2016, pour des activités sur le territoire de la Ville - Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports - Approuver un projet de convention à cet effet

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1165008001

Accorder une contribution financière maximale non récurrente de 25 000 \$ à Filaction pour l'organisation de la conférence de l'Association internationale des investisseurs de l'économie sociale (INAISE) prévue les 11, 12 et 13 mai 2016, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1164820001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m2 de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784005

Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif et conseiller de ville du district de Darlington dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin d'assister aux assises 2016 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront les 11, 12 et 13 mai 2016, à Québec - Dépense estimée à 1 838,70 \$

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164602003

Approuver un virement budgétaire de 6 194 263 \$ en provenance du Service de la mise en valeur du territoire vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-013, afin de pouvoir conclure la transaction avec la Société de placements Ace ltée et al. en regard d'un immeuble dont l'emplacement est dédié aux fins d'aménagement d'un parc

30.008 Nomination / Désignation d'élus

CG Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1167239005

Approuver la nomination Monsieur Richard Ryan à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Emprunt

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1160025001

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

40.002 Règlement - Urbanisme

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156399007

Adopter, en vertu du paragraphe 4°, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant un établissement servant à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

40.003 Règlement - Urbanisme

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156399006

Adopter, en vertu du paragraphe 4°, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement modifiant le Règlement 12-010 afin d'autoriser l'augmentation de la capacité d'accueil d'un établissement servant à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

40.004 Règlement - Urbanisme

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1166938001

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 visant à modifier respectivement le Règlement 1300 sur les permis et certificats de la Ville de Westmount, le Plan d'urbanisme de la Ville de Westmount, le Règlement 1303 concernant le zonage de la Ville de Westmount et le Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Westmount

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 Prêt d'employé

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1162748001

Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), relativement à la participation de policiers du SPVM à des missions internationales de maintien de la paix

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Commission de la fonction publique de Montréal - 1164142001

Prendre connaissance de rapport annuel 2015 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

60.002 Dépôt

CE Service des ressources humaines, Direction santé et mieux-être - 1164346001

Prendre connaissance des rapports d'activités 2015 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) pour le volet individuel et pour le volet soutien à la gestion

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.003 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396008

Prendre connaissance du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mars 2016 au 31 mars 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	22

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 mars 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0344

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 mars 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.004, 12.006, 20.003, 20.015 et 20.032.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0345

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0346

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0347

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 0348

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 0349

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » à Montréal pour l'année 2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.005 1164815002

CE16 0350

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à un regroupement, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, assortie d'une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1161541001

CE16 0351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser des dépenses de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 4 - Vieux Montréal	468 106,92 \$
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 5 - Quartier des spectacles et centre-ville	602 635,71 \$
Telecon Inc.	Lot 6 - Quartier de l'innovation	447 190,66 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166682002

CE16 0352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 293 002,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CESM), là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Transelec / Common inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 654 993,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216803 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154102004

CE16 0353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 février 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167227001

CE16 0354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0514), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1160660002

CE16 0355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 859 118,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 769 118,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329401;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1154102006

CE16 0356

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 948 323,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements d'Ahuntsic–Cartierville, de Pierrefonds–Roxboro et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 868 323,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329405 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1154102008

CE16 0357

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 118 120 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 984 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164139001

CE16 0358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est dans le cadre du contrat accordé à Norgereq ltée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166627001

CE16 0359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 621 872,99 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114), située au 820, rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Doverco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 519 222,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5792;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1163456001

CE16 0360

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 847 596,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Catalogna & Frères ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 370 450,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330201;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1166708001

CE16 0361

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 350 747,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans le cadre du projet du Site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 169 169 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221707 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1164021002

CE16 0362

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure 20 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de leur émission pour des travaux de réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule;
- 2 - d'accorder à Les Entreprise Myrroy inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14814 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167231001

CE16 0363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le virement d'un montant de 49 500 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage, dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal ;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. (CM11 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1161670001

CE16 0364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes pour la fourniture sur demande de services professionnels spécialisés en informatique pour les besoins du portfolio du Bureau de demain ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacune des ententes, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 432 745,70 \$, taxes incluses, pour l'entente 1, et de 631 771,53 \$, taxes incluses, pour l'entente 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14887 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1166075003

CE16 0365

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels pour des services de surveillance de travaux ;
- 2- d'approuver deux projets de convention par lesquels les firmes EnGlobe Corp. et Infrastructel inc., firmes ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales de 192 492,28 \$, taxes incluses, et de 210 231,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1605 ;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ces projets de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1166850001

CE16 0366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. inc. (CM15 1093), pour la réalisation du projet « Forêt Fabuleuse » au Jardin botanique.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1163815001

CE16 0367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention de cession de contrat entre NACEV consultants inc. et Beaudoin Hurens inc., auquel interviennent la Ville de Montréal, Norman Hurens et Serge Beaudoin, et par lequel NACEV consultants inc. cède à Beaudoin Hurens inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 12227 (CG07 0295), selon les mêmes termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1161630001

CE16 0368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de cession entre Pasquin St-Jean et associés inc., Beaudoin Hurens inc. et la Ville de Montréal, auquel intervient la firme Riopel + associés, architectes, et par lequel Pasquin St-Jean et associés inc. cède à Beaudoin Hurens inc. les droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 12227 (CG07 0295), selon les mêmes termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'approuver la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc., à compter du 3 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1161630002

CE16 0369

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un service de planification et d'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une somme maximale de 142 281,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1166756001

CE16 0370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'*Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal* (agglomération);
- 2 - d'autoriser le greffier et M. Denis Coderre, maire de Montréal et président de l'agglomération de Montréal, à signer, à titre de représentant de l'agglomération de Montréal, ce projet d'entente désignant la Ville de Montréal comme Délégué;
- 3 - d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir selon les modalités décrites dans l'Entente, une subvention totale de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$) répartie comme suit : en 2016, le montant de cent soixante mille dollars (160 000 \$) couvrant la période 2015-2017 et, en 2017, le montant de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour la période 2017-2018;
- 4 - de désigner madame Carole Paquette, directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), comme représentante du Délégué;
- 5 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$);
- 6 - de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à réaliser les suivis convenus dans l'Entente.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1164107002

CE16 0371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention de cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Biomont Énergie, Société en commandite, auquel intervient la Ville de Montréal, et par lequel Biomont Énergie inc. cède à Biomont Énergie, Société en commandite ses droits découlant de la Convention pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et ses droits découlant du Bail et de la sous-location du site foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1150720003

CE16 0372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les projets de conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Centre local de développement Anjou;
- Développement économique LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165175003

CE16 0373

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description des lots 2 698 696, 2 698 723, 2 698 724, 2 698 725 et 2 698 726 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1166896005

CE16 0374

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} septembre 2016 des espaces situés au 4^e et 5^e étage, de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 2 452,73 mètres carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 451 494,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 149 463,76 \$, taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar;
- 3 - d'autoriser une dépense de 859 725,56 \$, taxes incluses, en incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2016 un virement de crédits de 199 198,23 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration, et d'avoir ajusté la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2017 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser un virement budgétaire de 13 466,67 \$ pour l'exercice 2016 et pour l'année 2017 et les suivantes, et d'autoriser les ajustements récurrents de 40 400 \$ aux bases budgétaires, en provenance du Service de l'approvisionnement vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le budget d'énergie.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1154069014

CE16 0375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de cinq ans et douze jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 075,76 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165373001

CE16 0376

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 5 500 \$ pour les années 2016, 2017, 2018 à l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, d'une durée de deux ans et quatre mois à compter du 1^{er} juin 2016 jusqu'au 30 septembre 2018, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer la convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167165002

CE16 0377

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour la période 2016 et 2017, soit 135 000 \$ par année, dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1160679005

CE16 0378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et installer une oeuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Ridgewood et Forest Hill, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1164956002

CE16 0379

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest, relatif à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160615001

CE16 0380

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 597 497,03 \$ à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour les travaux de réfection de la toiture du Pavillon du Canada, conformément à l'appel d'offres public 20151156;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1166807002

CE16 0381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;

2 - de transmettre à ce ministre une copie de la résolution exprimant cette demande accompagnée d'une copie du projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1165175005

CE16 0382

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016, de 19 h 30 à 24 h 00;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Ahuntsic–Cartierville.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1167195002

CE16 0383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et le Service des finances à accorder aux arrondissements admissibles au programme des recettes diverses et encaissements (RDE) les crédits nécessaires à l'octroi de contrats pour l'aménagement des Bureaux Accès Montréal (BAM).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1166004001

CE16 0384

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de 155 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de conseiller principal (spécialité) en relation de travail à la Direction des relations de travail;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 165 800 \$, pour les exercices 2017 et subséquents, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1165073001

CE16 0385

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire :

- de 558 808,55 \$ en provenance de la ville centre par les règlements d'emprunts de compétence locale, soit 550 416,56 \$ en provenance du règlement d'emprunt numéro 15-061 « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi) » et de 8 391,99 \$ en provenance du règlement d'emprunt numéro 06-062 « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate » du Service de la concertation des arrondissements;

le tout vers le projet de réaménagement du terrain April de l'arrondissement de Ville-Marie - Appel d'offres public VMP-15-024, pour les travaux de réhabilitation environnementale des sols dans le terrain April, constitué du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, ainsi que l'aménagement du jardin communautaire Saint-Eusèbe, dans l'arrondissement de Ville-Marie et conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1166486003

CE16 0386

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017, pour un montant de 269 300 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1155954010

CE16 0387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 2 - d'autoriser le transfert de 3 postes permanents de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1163242001

CE16 0388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est, comme représentant de la Ville de Montréal-Est pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île desservant le territoire composé des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de la ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1165175004

CE16 0389

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un règlement hors cour du recours intenté par Sécurité Nationale, compagnie d'assurance contre la Ville de Montréal au montant de 100 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Mikael Benoit un chèque au montant de 100 000 \$ à l'ordre de Sécurité Nationale, compagnie d'assurance;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1166976001

CE16 0390

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) » remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166335001

CE16 0391

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163843002

CE16 0392

Vu la résolution CA15 30 12 0430 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 18 décembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé «Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1151896001

CE16 0393

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1166688004

CE16 0394

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166688005

CE16 0395

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1151175003

CE16 0396

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1164213002

CE16 0397

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1160184001

CE16 0398

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1161543001

Levée de la séance à 9 h 45

70.001

Les résolutions CE16 0344 à CE16 0398 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Harout Chitilian
Vice-président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 mars 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0399

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif, en y retirant les articles 12.001, 20.002 et 40.006, et en y ajoutant les articles 20.028 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0400

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0401

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2016

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0402

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest;

2 - d'autoriser le lancement du concours.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1157064001

CE16 0403

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de remblai sans retrait (groupe B);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Demix Béton, une division de CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14808 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé (groupe A);
- 5 - d'accorder au seul soumissionnaire, Demix Béton, une division de CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14808 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1155331011

CE16 0404

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à XYZ Technologie Culturelle inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements de sonorisation et d'affichage pour la piste d'athlétisme du complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 346 421 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15014 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1164332001

CE16 0405

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une durée de 120 mois, pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien;
- 2 - d'accorder à Boivin & Gauvin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14691 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des équipements et accessoires et pour la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien, pour une durée de 120 mois;
- 4 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1162645002

CE16 0406

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Sérigraphie Vellone, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de chandails pour les corvées de propreté, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 353 950,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14978 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1165086001

CE16 0407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Orbis Canada Limited, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 487 425 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14945 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1162621001

CE16 0408

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 135 904,83 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour les travaux à cet effet, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 987 743,33 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1^{er} février 2016;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1153334027

CE16 0409

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à G. Daviault ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des clôtures de chantier, dans le cadre de la mise en valeur du square Viger, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 270,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6873;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1161701004

CE16 0410

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 822 395,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 562 395,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329402 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154102007

CE16 0411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 477 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Insituform Technologies limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 277 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329406 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154102009

CE16 0412

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 12 678 724,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune, et du trottoir nord de la rue de la Commune, entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 11 916 003,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329902;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1164139002

CE16 0413

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 22 592 475,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée sur l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic–Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 520 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293601;
- 3 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans l'avenue Papineau, pour la somme maximale de 182 000 \$, taxes incluses et autoriser la directrice du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro jointe au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154102012

CE16 0414

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 6 138 798,85 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 518 798,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 209204;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1154102013

CE16 0415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 801 587,80 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage et de mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au chemin de la Côte-des-Neiges, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 878 083,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 280001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154102010

CE16 0416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 17 839 141,95 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 501 967,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283901 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1154102011

CE16 0417

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell ltée (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'approuver, à cet effet, un projet d'addenda no 2 entre la Ville de Montréal et cette firme, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1160554001

CE16 0418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Keleny inc. s'engage à fournir à la Ville, pour la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019, les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis par la cour municipale dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1155304001

CE16 0419

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 473 728,71 \$, taxes incluses, pour le projet de construction des nouvelles salles de tir du Service de police de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion Architectes, Stantec et BC2 Groupe conseil inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 270 455,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14255 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1165015002

CE16 0420

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 475 716,94 \$, taxes et contingences incluses, pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 413 667 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14833 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville, la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1163334003

CE16 0421

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre la filiale CDPQ Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Ville de Montréal, dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques sur le nouveau pont Champlain et vers l'ouest de l'île de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1160160002

CE16 0422

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- 2 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 9 M\$ provenant du MTESS;
- 4 - d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 6 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1156367001

CE16 0423

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin et le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (C.A.P.C.E.) inc., relativement à l'acquisition par la Ville de Montréal de tous les droits détenus dans un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, incluant des équipements, au prix de 18 500 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 2 - de décréter que le conseil municipal de la Ville exerce les compétences de la Ville à l'égard de cet équipement suivant son acquisition, et ce, conformément à l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161368001

CE16 0424

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) dans le cadre de la création de la Maison du logiciel libre ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1151805002

CE16 0425

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal, dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 26 avril 2016 au marché Bonsecours;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165360001

CE16 0426

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme à but non lucratif *Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international*, dans le cadre de l'édition 2016 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 1^{er} au 31 mai 2016 dans les quartiers de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1161654001

CE16 0427

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de consentir à la demande de Omni Sécurité de céder en faveur de Axia Services le contrat relatif à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, conclu le 20 août 2015 (CG15 0449), d'une valeur de 1 196 628,54 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU), à signer la lettre de consentement de cession pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1163334004

CE16 0428

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention relatif à une contribution financière de 1 150 000 \$ à Tourisme Montréal pour une opération de promotion d'ArtsGames et de la Ville de Montréal aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro, les 11 et 12 août 2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1166369001

CE16 0429

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure, avec les six organismes PME MTL, des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat et de gestion du Fonds d'investissement PME MTL et du Fonds local de solidarité FTQ

- 2 - de lui transmettre une copie de la résolution exprimant cette demande accompagnée d'une copie du projet d'entente de délégation.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1165175002

CE16 0430

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de céder un lot de livres qui a été retiré de la collection de l'ancienne Bibliothèque centrale à divers organismes à but non lucratif ;
- 2 - d'approuver le recyclage ou la mise au rebut des documents non sélectionnés par ces organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160138001

CE16 0431

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;
- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles (CM15 0590 et CM15 1166);
- Dépôt de documents séance tenante au conseil municipal (CM15 1525);
- En collaboration avec le Conseil interculturel de Montréal, comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
- Conseil du 21^e siècle (modernisation des instances);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031);

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1163430005

CE16 0432

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;

- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Étude du bilan de l'opération de concordance des plans et règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées;
- Consultation publique sur un sujet à être déterminé;

Commission de la sécurité publique

- Sujet(s) à déterminer

Commission sur le transport et les travaux publics

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031).

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163430006

CE16 0433

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 231,62 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 4 au 5 février 2016, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160843002

CE16 0434

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements afin d'assurer la mise en application du futur règlement avec les arrondissements (R-4).
- 2 - de déposer à la prochaine séance du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs relativement aux enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplètes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1163430007

CE16 0435

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal, également ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville d'une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de réaliser sur son territoire les démarches du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) »;
- 2 - d'autoriser la réception de cette aide financière de 500 000 \$ en provenance du MAMOT;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 500 000 \$;
- 4 - d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée », pour l'année 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1165917001

CE16 0436

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au mardi, 8 novembre 2016, au Marché Bonsecours, situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1167017001

CE16 0437

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 104 300 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes, pour le financement de deux postes temporaires d'agent de distribution-équipements municipaux (catégorie col blancs) emploi: 711840 à la section Gestion des stocks (CO: 114010) de la Division logistique du Service de l'approvisionnement, dans le cadre du projet Maxim'eau, à compter de la signature de la présente et ce, jusqu'au 31 décembre 2018;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire pour le financement de ces postes pour les années 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1164719001

CE16 0438

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à présenter une réclamation dans le processus amorcé en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers* de Les Grands travaux Soter inc. pour le recouvrement de la somme de 6 980 381 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1163219002

CE16 0439

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de ne pas utiliser les mesures d'allègement incluses au budget de 2015 en ce qui concerne la crise financière de 2008 ainsi que celle concernant la modification apportée en 2014 au régime général à la TVQ.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1163592006

CE16 0440

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance no 2 jointe au présent dossier décisionnel, afin d'ajouter des offres promotionnelles à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2016.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1154368010

CE16 0441

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Rue Saint-Paul Est » aux fins de l'application dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1161179004

CE16 0442

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance no 2 jointe au présent dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Rue Saint-Denis » aux fins de l'application dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1161179005

CE16 0443

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156807002

CE16 0444

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un Centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1164815001

CE16 0445

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des employées et des employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SEPB) CTC-FTQ, unité des architectes couvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2017;
- 2- d'autoriser le maire, le président du comité exécutif et le directeur général à signer cette convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1163224001

CE16 0446

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la recommandation de règlement dans le différend relatif au renouvellement de la convention collective expirée depuis le 31 décembre 2011, entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), émise le 26 février 2016 par la médiatrice conciliatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1162464001

CE16 0447

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le Bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1155271002

CE16 0448

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE162645002 - Conclure avec Boivin & Gauvin inc. une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 (3 soumissionnaires) - Montant estimé de 9 932 508,85 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1163624011

CE16 0449

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102007 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 (2 soumissionnaires)

Adopté à l'unanimité.

60.003 1163624007

CE16 0450

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102009 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000 \$ + incidences: 200 000 \$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 (4 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1163624008

CE16 0451

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE164139002 - Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09 \$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 329902 (3 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1163624012

CE16 0452

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102012 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements :d'Ahuntsic–Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses - Appel d'offres public 293601 (5 soumissionnaires) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau, entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland, pour le déplacement de conduites, au prix de 182 000 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

Adopté à l'unanimité.

60.006 1163624014

CE16 0453

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102013 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 209204 (13 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.007 1163624015

CE16 0454

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102010 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la CSEM et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 11 801 587,80 \$ (contrat: 10 878 083,94 \$ + incidences: 1 035 058,55 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 280001(4 soumissionnaires conformes).

Adopté à l'unanimité.

60.008 1163624013

CE16 0455

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102011 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 283901 (3 soumissionnaires conformes).

Adopté à l'unanimité.

60.009 1163624016

CE16 0456

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155304001 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré et autoriser la convention à cette fin avec la firme Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.010 1163624010

CE16 0457

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE165015002 - Accorder un contrat de services professionnels à Girard Côté Bérubé Dion Architectes, Stantec et Le Groupe BC2, pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de construction des nouvelles salles de tir du Service de police de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 473 728,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14255 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

60.011 1163624009

Levée de la séance à 11 h 42

70.001

Les résolutions CE16 0399 à CE16 0457 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 23 mars 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Armand Savoie, Secrétaire exécutif
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0458

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 mars 2016, en y retirant les articles 20.001, 20.002, 20.004 et 30.002 et en y ajoutant l'article 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0459

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du Programme Réussir@Montréal-Commerce dans les trois secteurs suivants :

- la rue Notre-Dame, entre la 6^e Avenue et la 19^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- le boulevard Monk, entre les rues Allard et Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1161179003

CE16 0460

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec; et
- 2 - d'autoriser monsieur Benoit Champagne, directeur à la Direction des transports, à déposer la demande de certification pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1164368001

CE16 0461

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 133 089,32 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source, à la caserne de pompiers n° 23, située au 523, place St-Henri, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 123 891,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5823;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1165350002

CE16 0462

Vu la résolution CA16 16 0067 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 7 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et de surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016, dans l'arrondissement d'Outremont, pour une somme maximale de 184 244,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP01/01-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1165078007

CE16 0463

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 391,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1612,
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166850002

CE16 0464

Il est

RÉSOLU :

de prolonger, pour une période additionnelle de 30 mois, la réservation déjà consentie par la résolution CE13 1551, d'un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du métro Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, comprenant également son siège social.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166678001

CE16 0465

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 6 000 \$ à l'organisme Résolu Arts et Sciences pour la réalisation de son plan d'affaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1167165001

CE16 0466

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la septième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'année 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164217001

CE16 0467

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la réalisation de la 17^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2016;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161375003

CE16 0468

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 5^e édition de *Fashion Preview* du 5 au 7 avril 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1163931001

CE16 0469

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire intitulée « Triologue sur l'arbre », du 9 avril au 30 octobre 2016, à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 3 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Monsieur Massicotte établissant les modalités et conditions pour la tenue cette exposition;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.012 1153815005

CE16 0470

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 928,87 \$, relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, le 29 février 2016, à New York (É.-U.), dans le cadre du Dialogue international de l'Organisation internationale pour les migrations;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160843003

CE16 0471

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de Madame Géraldine Martin, à titre de directrice de l'entrepreneuriat, dans la fourchette salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$), à compter du 11 avril ou à une autre date en avril 2016 à convenir entre les parties, pour une période indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;
- 2 - d'autoriser le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166992002

CE16 0472

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de Madame Suzanne Laverdière au poste de directrice de Service-culture, dans la fourchette salariale FM11 (118 931 \$ - 148 666 \$ - 178 401 \$), à compter du 18 avril 2016 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;
- 2 - d'autoriser le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1166991002

CE16 0473

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} février 2016 au 29 février 2016 et de la rectification du rapport déposé pour le mois de janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164396003

Levée de la séance à 9 h 31

70.001

Les résolutions CE16 0458 à CE16 0473 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 mars 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0474

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 mars 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.006, 12.008, 20.012, 30.004 et 40.006 et en y ajoutant l'article 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0475

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0476

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0477

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le projet de Politique du baseball de Montréal - Plan d'action 2015-2025;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Politique du baseball de Montréal - Plan d'action 2015-2025.

Adopté à l'unanimité.

12.007 1154815006

CE16 0478

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Béton Mobile du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de béton sec livré sur le chantier, aux prix et aux conditions de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 886,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1608;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160128001

CE16 0479

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire d'un an, pour la fourniture sur demande d'automobiles électriques du modèle Nissan Leaf;
- 2- d'accorder à Cité Nissan Gabriel S.E.C, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15007 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163447001

CE16 0480

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Séкуро Vision inc. pour une période de douze mois, pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité avec prescription et services connexes à la suite de l'appel d'offres public 13-12700 (CE13 0562);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services centraux et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1166133001

CE16 0481

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14972 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Montant maximal (taxes incluses)
Stantec Experts-conseils ltée	2 244 760,40 \$
CIMA+ S.E.N.C	1 691 569,69 \$

- 3- d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165309001

CE16 0482

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels pour les services de surveillance de travaux;
- 2- d'approuver deux projets de convention par lesquels les firmes Transit Arpenteurs-géomètres inc. et Groupe Geninov, firmes ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales de 202 068,56 \$, taxes incluses, et de 197 527,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1606;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ces projets de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166850003

CE16 0483

Vu la résolution CA16 210008 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 février 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 23 067,36 \$, taxes incluses, pour le contrôle des matériaux ainsi que la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à G&S Consultants S.E.N.C. (CA15 210067, CE15 0736, CA15 210292 et CE15 2000);
- 2 - d'augmenter d'une somme totale de 28 130,93 \$, taxes incluses, incluant la somme de 5 063,57 \$ assumée par l'arrondissement de Verdun, le contrat de G&S Consultants S.E.N.C., majorant ainsi le montant total dudit contrat de 160 036,17 \$ à 188 167,10 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166459001

CE16 0484

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeois pour la réalisation des travaux qui seront effectués sur la propriété de la Corporation et faisant partie des travaux du lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1160522001

CE16 0485

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accepter les engagements pris par 9199-8393 Québec inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal un terrain destiné à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, ce terrain étant désigné comme une partie du lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal; et

- 2- d'accepter l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier le 5 octobre 2015 sous le numéro 21 877 991, grevant le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 1 512 000 \$, accordée par ces derniers en faveur de la Ville afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre à la Ville de Montréal un terrain destiné à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156692004

CE16 0486

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 3 360 845, 3 360 849, 3 360 886, 3 360 914, 3 360 942, 3 360 958, 3 360 987, 3 361 010, 3 361 049 et 3 361 064 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1166896006

CE16 0487

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 3 361 070, 3 361 088, 3 361 107, 3 361 123, 3 361 143, 3 361 165, 3 361 181, 3 361 203, 3 361 225, 3 361 235, 3 361 256 et 3 361 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166896007

CE16 0488

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal, un immeuble, situé au sud-ouest de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 244 500 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1151027010

CE16 0489

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au ministère des Transports, aux fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air, une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 387 mètres carrés, située sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle, constituée d'une partie du lot 1 449 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une somme de 28 300 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 CTC1157029001

CE16 0490

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 222 453 \$ aux 78 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2016 :

Ahuntsic–Cartierville

Alchimies, Créations et Cultures	3 000 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes	3 400 \$
Centre de services et d'intégration des minorités culturelles	2 947 \$
Repère, Relation d'entraide pour une paternité renouvelée	2 320 \$
Solidarité Ahuntsic	2 000 \$

Anjou	
Centre Humanitaire d'organisation de ressources et de référence d'Anjou (CHORRA)	2 940 \$
Fondation LatinArte	3 430 \$
Opération Surveillance Anjou	2 313 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
Association Yemba du Canada	3 227 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	3 233 \$
Communauté sépharade unifiée du Québec	3 320 \$
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC de CDN)	2 231 \$
Head and Hands	3 267 \$
La ligue des Noirs du Québec	3 153 \$
Réseau des entrepreneurs et professionnels africains (REPAF)	3 020 \$
Lachine	
La P'tite maison de St-Pierre	2 485 \$
LaSalle	
AIR-SOM/Centre Prisme	3 107 \$
Nutri-Centre LaSalle	2 867 \$
Le Sud-Ouest	
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles	2 455 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	3 000 \$
Le Groupe d'Actions Locales Terrain - Le G.A.L.T	2 800 \$
Maison des jeunes l'Escampette	3 100 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
Escale Famille Le Triolet	2 920 \$
Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	2 847 \$
Montréal-Nord	
Un itinéraire pour tous	3 373 \$
Pierrefonds-Roxboro	
Cloverdale Multi-Ressources	2 684 \$
Plateau-Mont-Royal	
CDC Action Solidarité Grand Plateau	3 273 \$
Centre Interculturel l'Auditoire	3 227 \$
Forum des Compétences Canado-Marocaines	2 480 \$
Mise au jeu	3 480 \$
Plein Milieu	3 273 \$
Racine Croisée Solidarité Sawa	3 260 \$
Centre de ressources de la Troisième Avenue	3 260 \$
Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	2 658 \$
Rosemont-La-Petite-Patrie	
Centre d'aide aux familles latino américaines - CAFLA	2 920 \$
J'me fais une place en garderie	2 000 \$
La Maisonnée	2 832 \$
La VOIE des Femmes	2 790 \$
Saint-Laurent	
Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour Immigrants (CARI St-Laurent)	2 920 \$
Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent	2 253 \$
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	3 107 \$

Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) - Comité immigrants	2 312 \$
VertCité	3 140 \$
 <i>Saint-Léonard</i>	
Amis du Monde	3 040 \$
Centre d'Alphabétisation Communautaire et d'Intégration Sociale du Québec (CACISQ)	3 000 \$
Congrès national des italo-canadiens (région Québec)	3 120 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	2 236 \$
 <i>Verdun</i>	
CASA CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes)	2 309 \$
 <i>Ville-Marie</i>	
Arc-en-ciel d'Afrique	3 240 \$
Carrefour de ressources en interculturel	3 432 \$
Centre de développement communautaire autochtone à Montréal	3 347 \$
Centre d'écoute et de référence Halte Ami	2 859 \$
Diversité artistique Montréal (DAM)	3 447 \$
Famille pour l'entraide et l'éducation des jeunes et des adultes (FEEJAD)	2 933 \$
Fondation Fabienne Colas	3 420 \$
Fondation Ressources-Jeunesse	2 806 \$
Groupe Harmonie	2 632 \$
Les YMCA du Qc - Centre-ville	3 076 \$
Loisirs St-Jacques de Montréal	2 000 \$
Opération Placement Jeunesse	2 987 \$
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Qc (RJCCQ)	3 307 \$
Service à la famille chinoise du Grand Montréal	2 714 \$
Y des femmes de Montréal	2 369 \$
 <i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	
Afrique au féminin	2 275 \$
Alliance Familles-Ecole	2 827 \$
Alliance Socioculturelle et Aide pédagogique (ASAP)	2 800 \$
Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique C.L.A.M.	3 047 \$
Centre de loisirs communautaires Lajeunesse	2 729 \$
Corporation de développement communautaire (CDC) Solidarités Villeray / RIV	3 207 \$
Forum des Citoyens aînés de Montréal (FCAM)	2 054 \$
Héberjeune	2 880 \$
La Maison des jeunes Par la Grand'Porte	2 000 \$
L'organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO)	2 967 \$
Maison d'Haïti	2 000 \$
Mon Resto Saint-Michel	2 000 \$
Tandem - VSP Centre de Loisirs Communautaire Lajeunesse	2 623 \$
Trans-Art2000	3 093 \$
Vivre Saint-Michel en santé	3 053 \$
 Total du budget recommandé PMI 2016	 222 453 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE16 0491

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 205 000 \$ au Cirque Éloize pour la réalisation de travaux à la Gare Dalhousie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 205 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1161103001

CE16 0492

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 220 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1151103005

CE16 0493

Vu la résolution CA16 22 0110 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 8 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet du 1700, rue Le Ber.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160725001

CE16 0494

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la dépense d'un montant estimé à 2 013,15 \$ relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 5 au 7 avril 2016, afin de participer au congrès Cities Reducing Poverty: When Mayors Lead, à Edmonton;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1164310001

CE16 0495

Vu la résolution CA16 22 0118 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 8 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1164794002

CE16 0496

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 6 300,80 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard les 9, 10 et 12 mai 2016 à l'occasion des 19^e Jeux FADOQ île de Montréal des 50 ans et plus.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161543003

CE16 0497

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1161361001

CE16 0498

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) (RCG15-044) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1154278003

CE16 0499

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1167235001

CE16 0500

Vu la résolution CA16 170078 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 7 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166826003

CE16 0501

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de M. Richard Grenier à titre de directeur des solutions numériques, des services aux citoyens et entreprises du Service des technologies de l'information dans la fourchette salariale FM11 (118 931 \$ - 148 666 \$ - 178 401 \$, à compter du 2 mai 2016 ou d'une autre date en mai convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures ainsi qu'à l'article 2 des conditions et avantages des cadres;

2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1167022002

Levée de la séance à 9 h 10

70.001

Les résolutions CE16 0474 à CE16 0501 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 avril 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0502

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 avril 2016, en y retirant les articles 12.001, 20.005, 20.007, 20.008, 20.029, 30.002 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0503

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0504

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'option de prolongation de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie *Ennis Paint Canada*, une division de *Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company* (CM15 0157), pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164119001

CE16 0506

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Ascenseurs Innovatech inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, des monte-charges et des nacelles à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trente-six mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 185 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14981 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163438003

CE16 0507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., fournisseur exclusif, pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 493,88 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 23 mars 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1165035001

CE16 0508

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 11, 30 ou 42 mois, les services de collecte et transport de matières organiques, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14957 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Arrondissements	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Derichebourg Canada Environnement inc.	Le Sud-Ouest	11	77 353 \$
9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11	109 519 \$
Transport Rolland Chaperon inc.	Pierrefonds-Roxboro	11	235 062 \$
Derichebourg Canada Environnement inc.	Verdun	30	486 125 \$
Derichebourg Canada Environnement inc.	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	42	298 659 \$
			1 206 718 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'arrondissement concerné, pour une période de 31 mois, les services de collecte et transport de résidus verts, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard du contrat, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14957 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Nombre de mois (taxe incluses)	Montant
Derichebourg Canada Environnement Inc.	Ahuntsic-Cartierville	31	685 611 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1162621002

CE16 0509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à Circuit Ford Lincoln Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15046 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 65 385,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164472006

CE16 0510

Vu la résolution CA16 10 078 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 14 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 3 137 366,44 \$, taxes incluses, représentant 93,89 % du coût total du contrat, pour la reconstruction de conduites d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires, de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue de Belleville, entre le boulevard Industriel et la rue Fleury, et dans l'avenue de Rome, entre les rues Fleury et Sabrevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 166 032,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 960;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164383001

CE16 0511

Vu la résolution CA16 29 0063 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 7 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, de travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, de bordures, de pavage et de travaux connexes dans les rues Huntington, entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy, ainsi que dans les rues Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 022 780,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-09;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166765009

CE16 0512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 704 959,68 \$, taxes incluses, pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 679 959,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10187;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1164087001

CE16 0513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 503 027 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 276 027 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324003;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1154102014

CE16 0514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 474 993,02 \$, taxes incluses, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 838 108,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10191 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1163775001

CE16 0515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 494 309,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 293 809,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324004;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1164102004

CE16 0516

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 287 032,50 \$, taxes incluses, pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice situé au 2060, rue Dickson (0434), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Potosi Construction (9203-8959 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 184 070 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5830;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1161029001

CE16 0517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 409 594,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage, dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 244 994,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1164102003

CE16 0518

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 40 250 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de M. Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 275 000 \$ à 315 250 \$, pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167173001

CE16 0519

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 45 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de la compagnie RadHyPS (monsieur Daniel Jobin, ingénieur) afin qu'il procède à l'étude et à la caractérisation de la pluie du 2 août 2008, à la production d'expertises pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal et à la préparation et assistance lors du procès, majorant ainsi le montant total des honoraires de 75 000 \$ à 120 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1167173002

CE16 0520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15056 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1164139003

CE16 0521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau pour une somme maximale de 3 096 236,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1163334005

CE16 0522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15079 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Les Services Exp. inc.	1 980 444,38 \$	Contrat 1
Axor Experts+Conseils inc	1 185 392,25 \$	Contrat 2
Stantec Experts-Conseils Itée	815 000,29 \$	Contrat 3

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1167287001

CE16 0523

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution de 83 473,15 \$, taxes incluses, provenant de CDM de Montréal inc. pour le réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, sur la propriété de CDM Montréal inc., y compris notamment la fourniture et la pose de pavés de béton ainsi que l'enlèvement et l'installation de divers équipements de mobilier urbain;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1161009006

CE16 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempté de taxes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1167271001

CE16 0525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc., à des fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552, rue Saint-Patrick), pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, pour un loyer total de 101 034,73 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1165941002

CE16 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc., un local additionnel d'une superficie de 5,81 mètres carrés, situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour un loyer total de 5 092,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2016, représentant un montant de 4 294,32 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165840003

CE16 0527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente modificatrice # 2 du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de dix mois, à compter du 1^{er} mai 2016, des espaces de laboratoire et de bureaux, situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 mètres carrés, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Baillets, moyennant un loyer total de 229 007,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, pour les frais de déménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1166025002

CE16 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de premier renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016, des espaces d'une superficie totale de 1 965 mètres carrés situés au 10950, boulevard Perras et utilisés pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 517 387,50 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement du sous-bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1164565001

CE16 0529

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth ltée, pour une période de neuf mois débutant le 1^{er} mars 2016 et se terminant le 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1568,2 mètres carrés, constitué du lot 1 181 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue St-Paul, moyennant un loyer total de 304 658,47 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165941003

CE16 0530

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception de deux contributions financières pouvant totaliser jusqu'à 100 000 \$ chacune provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre de son Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, pour la réalisation de deux études, l'une portant sur l'application du concept de « *Workforce Housing* » dans le secteur de planification Assomption et l'autre sur la gestion et l'aménagement du stationnement dans le secteur de planification Anjou-Langelier;
- 2- d'approuver deux projets de convention entre cet organisme et la Ville, établissant les modalités et les conditions de versement de ces contributions;

- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service de la mise en valeur du territoire à affecter ce montant à la réalisation desdites études;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1153794002

CE16 0531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités pour l'année 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1162912001

CE16 0532

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder quatre soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 327 575 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Mobilisons Montréal	Mobilisons local	83 000 \$
Pépinières & Collaborateurs	Post-Olympique	80 000 \$
Centre culturel Espace 7000 inc.	Salle Désilets, nouveau diffuseur de l'Est de Montréal	82 525 \$
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Vivre l'Est!	82 050 \$

- 2 - d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.032 1161063001

CE16 0533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ pour l'année 2016, aux trois organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;

Organisme	Projet	Soutien 2016
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	125 000 \$
Maison du Père	Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion	125 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte à l'exclusion et prévention de l'itinérance	125 000 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1166794001

CE16 0534

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'inscription de SÉRI Montréal à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec;

- 2 - d'approuver le budget de financement 2016-2017 des activités SÉRI Montréal;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1163911002

CE16 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles du domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau;

- 2- de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160783004

CE16 0536

Vu la résolution CA16 19 0079 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 14 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots 1 703 774 et 1 703 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie Dollarama.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166470012

CE16 0537

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les conditions d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP) du Plan de l'Eau.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1164107001

CE16 0538

Il est

RÉSOLU :

de nommer monsieur Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle, pour la période du 7 mars 2016 au 20 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1162365011

CE16 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer madame Jessica Mandziya-Sathoud, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019, en remplacement de madame Chahinaze Fala;
- 2- de nommer madame Xiya Ma, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019, en remplacement de monsieur Gopinath Jeyabalaratnam.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1167181003

CE16 0540

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la 2^e partie de la programmation d'événements publics 2016 ;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160679006

CE16 0541

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 31 700 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2016, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1161213002

CE16 0542

Vu la résolution CA16 240153 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 15 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1160858001

CE16 0543

Vu la résolution 15-03-03 du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal en date du 23 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur Daniel Robert, conseiller municipal de la Ville de Mont-Royal, à titre de représentant désigné de la Ville de Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1165175012

CE16 0544

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 1 115,19 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, du 6 au 10 avril, à Paris, afin de prendre part au 82^e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1163233002

CE16 0545

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc (RCG 09-033) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1166688003

CE16 0546

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1166873002

CE16 0547

Vu la résolution CA16 240138 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 15 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque »;
- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur;
- 3- de soumettre ces projets de règlements à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique, conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1162931001

CE16 0548

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 544 et 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à la présente résolution a été entièrement réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu que le financement par emprunt des soldes résiduels n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu que pour certains des règlements visés par la présente résolution, les dépenses encourues peuvent excéder l'emprunt effectué, en raison notamment, de l'apport d'une autre source de financement, inconnue au moment de l'adoption de ces règlements.

Il est résolu :

1. de modifier le titre et l'article 1 de chacun des règlements suivants par le remplacement du montant de l'emprunt initialement autorisé par le nouveau montant autorisé tel qu'indiqué à l'annexe A :

- i. Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-005);
 - ii. Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de terrains aux fins de réaliser l'agrandissement de divers parcs relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-017);
 - iii. Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le développement de projets municipaux admissibles au forum des équipements culturels (RCG 06-023);
 - iv. Règlement autorisant un emprunt de 2 250 000 \$ pour les travaux d'embellissement du domaine public de la rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et de la Commune (RCG 06-048);
 - v. Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement des travaux de construction des infrastructures de surface d'un tronçon du boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield (RCG 06-051);
 - vi. Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer le remplacement des véhicules et de leurs équipements relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 06-058);
 - vii. Règlement autorisant un emprunt de 6 800 000 \$ afin de financer l'avant-projet détaillé relatif au réaménagement de la partie de l'autoroute Bonaventure située entre les rues Brennan et Saint-Jacques (RCG 07-024);
 - viii. Règlement autorisant un emprunt de 675 000 \$ pour le versement d'une contribution en vue de procéder aux acquisitions de terrains situés dans l'écoterritoire de la rivière à l'Orme (RCG 08-001);
 - ix. Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ afin de financer l'implantation d'un système de jalonnement dynamique vers les parcs de stationnement du Vieux-Montréal, du Quartier International et de la Cité du multimédia, en collaboration avec Stationnement de Montréal (RCG 08-013).
2. d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances à transférer les soldes excédentaires mentionnés à l'annexe A au Fonds réservé des soldes disponibles des règlements fermés.
 3. de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ANNEXE A
LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS

ANNEXE A
LISTE DES RÉGLEMENTS MODIFIÉS

No du règlement	Emprunt initialement autorisé	Nouveau montant autorisé	Solde excédentaire à transférer au Fonds réservés des soldes disponibles des règlements fermés
RCG 06-005	40 000 000 \$	17 745 244 \$	
RCG 06-017	15 000 000 \$	13 997 446 \$	622 288 \$
RCG 06-023	16 000 000 \$	4 650 000 \$	1 418 381 \$
RCG 06-048	2 250 000 \$	2 228 972 \$	117 366 \$
RCG 06-051	1 500 000 \$	589 378 \$	302 085 \$
RCG 06-058	40 000 000 \$	24 440 676 \$	
RCG 07-024	6 800 000 \$	6 792 235 \$	
RCG 08-001	675 000 \$	0 \$	
RCG 08-013	1 500 000 \$	0 \$	

Adopté à l'unanimité.

40.005 1153894006

CE16 0549

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1163243001

CE16 0550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-164 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de sept millions cent quarante mille cinq cent quarante-cinq dollars (7 140 545 \$) pour financer le programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et tuyauterie pour compteurs d'eau, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à l'unanimité.

40.007 1160854001

CE16 0551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1162622001

CE16 0552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place Iona-Monahan » la place publique située sur le lot 1 488 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'intersection de la rue Chabanel Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1164521003

CE16 0553

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301, relative à l'homologation d'une transaction et autoriser le Service des affaires juridiques à signer l'entente et le désistement de sa requête en homologation d'une transaction.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166407001

CE16 0554

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1166204001

CE16 0555

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement au prêt de services de Mme Manon Curadeau et de M. Éric Poulin pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 11 avril au 30 septembre 2016;
- 2 - d'autoriser la réception d'une somme de 70 538,91 \$, plus les taxes applicables, provenant de la Société des Amis du Biodôme pour couvrir le salaire des deux personnes durant la période mentionnée;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 57 950,87 \$, compensé par le revenu additionnel, pour couvrir le salaire des employés qui remplaceront ces deux personnes;
- 4 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1165034001

CE16 0556

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM) applicable aux cadres autres que les membres de l'état-major des pompiers;
- 2- d'autoriser la directrice Service des ressources humaines à signer l'entente de principe finale entre la Ville et l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM), pour et au nom de la Ville;

- 3- de mandater le Service des ressources humaines d'amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal et retenues dans le cadre du processus de restructuration.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1160314001

CE16 0557

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan annuel 2015 du Jardin botanique faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161114001

CE16 0558

Vu la résolution CA16 240128 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 15 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164870001

CE16 0559

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2015 du Conseil des Montréalaises intitulé « Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1164233001

CE16 0560

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1163624018

CE16 0561

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1167181002

CE16 0562

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1167181001

Levée de la séance 10 h 09

70.001

Les résolutions CE16 0502 à CE16 0562 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 avril 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0563

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 avril 2016, en y retirant les articles 20.011, 20.022, 20.024, 30.013 et 40.001, et en y ajoutant l'article 40.006.

Adopté à l'unanimité.

CE16 0564

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0565

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0566

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau afin de réaliser le Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau pour les années 2016 à 2026.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1166943001

CE16 0567

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Terrassement de golf Thériault inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'entretien des terrains sportifs ainsi que l'entretien courant, le verdissage et la coupe de gazon des espaces extérieurs du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), de l'aréna Michel-Normandin et du Stade de soccer de Montréal, pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 008,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14980 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'accorder un contrat à Paysagiste Solarco inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien des terrains extérieurs de l'aréna Maurice-Richard, pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 096,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14980 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder un contrat à Du vert au rouge inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'entretien des terrains extérieurs du TAZ, pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 15 866,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14980 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour Le TAZ de 4 599 \$ annuellement pour les années 2016 et 2017;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1151543008

CE16 0568

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet d'avenant à la convention intervenue de gré à gré avec CPA-ERP (CG15 0011), fournisseur unique, pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du Module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1160206001

CE16 0569

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Imprime-Emploi, pour la fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 515,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-16;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1163433001

CE16 0570

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de ceintures de différents modèles pour la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Les Ceintures Mega inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14449 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1166135002

CE16 0571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 223 539,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14982;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166848001

CE16 0572

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, sur mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 9 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15111 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1165086002

CE16 0573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la période estivale 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 821 896,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14904;
- 2 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des navettes fluviales, pour la saison estivale 2016;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 232 276,59 \$ pour 2016;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes de 174 409,71 \$ vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 5 - d'autoriser la réception d'un revenu de 254 373,23 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le parc Jean-Drapeau (Montréal) et Vieux-Port (Montréal) pour la saison estivale 2016, ainsi que d'un revenu de 7 000 \$, taxes incluse, en frais de gestion de ce service pour la même période;

- 6 - d'imputer ces dépenses et ces revenus, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1165329001

CE16 0574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 624 584,16, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14891 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1160184003

CE16 0575

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 502,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14891 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160184004

CE16 0576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 579 181,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et d'éléments d'ornementation des toitures des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel *Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd*, s'engage à fournir les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1165967001

CE16 0577

Vu la résolution CA16 29 0083 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 4 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 090 589,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, le remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, des travaux de drainage et de pavage, de trottoirs, de bordures et des travaux connexes, dans la rue Marceau, et pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et des travaux connexes, dans le boulevard Gouin Ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Gricon excavation, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix corrigés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 915 650,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-16-08;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1166765011

CE16 0578

Vu la résolution CA16 29 0084 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 4 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 434 711,38 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans la 10^e Avenue, 11^e Avenue et 12^e Rue et pour le recouvrement de pavage et des travaux connexes, dans la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix corrigés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 240 293,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-16-07;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1166765010

CE16 0579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à MGB associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des clôtures le long de la rue Sherbrooke Est, et de la partie nord du boulevard Pie-IX, du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 144 802,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00070;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167055001

CE16 0580

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 146 639,12 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 45, située au 5100, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 138 303,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5822;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1165350004

CE16 0581

Vu la résolution CA16 29 0062 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 7 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin Ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin Ouest) et Olympia, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 061 186,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-05;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1166765008

CE16 0582

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 13 198 858,82 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin, comprenant tous les frais incidents;
- 3 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 816 308,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6775;
- 4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 150 000 \$, au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à compter de l'exercice 2017, pour les frais d'exploitation et d'entretien du système de chauffage des revêtements de sols;
- 5 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 150 000 \$, au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie, à compter de l'exercice 2017, pour les frais d'entretien général de la place Vauquelin et la fourniture et l'installation annuel d'un sapin de Noël;
- 6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1166316001

CE16 0583

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 867 345,73 \$, taxes incluses, pour les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 679 762,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5762;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1166196001

CE16 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 242 509,78 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Trempro construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 135 723,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5826;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1165891001

CE16 0585

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 14 750 457,73 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Patrick, d'un point à l'ouest de l'avenue Atwater à la rue Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 139 139 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232003 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1164102002

CE16 0586

Vu la résolution CA16 19 0034 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 8 février 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 236 514,09 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille, dans l'arrondissement de Lachine;
- 3- d'accorder à Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 236 514,09 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1524;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1167126001

CE16 0587

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente, soit pour une somme de 90 000 \$;
- 3- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1160741001

CE16 0588

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 3 361 512, 3 361 523, 3 361 536, 3 361 543, 3 361 548, 3 361 549, 3 361 560, 3 361 569, 3 361 577, 3 361 613, 3 361 619, 3 361 628, 3 361 639, 3 361 647, 3 361 655 et 3 361 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1166896008

CE16 0589

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 3 361 292, 3 361 304, 4 974 726, 3 361 333, 3 361 353, 3 361 373, 3 361 384, 3 361 404, 3 361 422, 3 361 452, 3 361 492, 3 361 493 et 3 361 505 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1166896009

CE16 0590

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de sous-sous-location entre 9103-1013 Québec inc., Bell Canada, Hydro-Québec et la Ville de Montréal, par lequel la Ville sous-loue d'Hydro Québec, pour une durée de 17 mois, à compter du 1^{er} novembre 2016, un espace au 28^e étage, de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 1 535 960,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet convention ;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9103-1013 Québec inc., à compter du 1^{er} avril 2018, des locaux d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, au 28^e étage, de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, pour une durée de 7 ans et 6 mois, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 996 314,55 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 - d'autoriser une dépense de 929 572,88 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 9103-1013 Québec inc. ;
- 4 - d'autoriser une dépense de 362 659,89 \$ taxes incluses en incidences ;
- 5 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de mettre fin au bail du 8^e étage du 1550, rue Metcalfe pour le 31 juillet 2017 et de payer la pénalité de 399 317,63 \$, taxes incluses, au propriétaire les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., au plus tard le 31 juillet 2016;
- 6 - d'imputer la dépense de la pénalité en 2016, après avoir opéré un virement de crédits de 364 630,22 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 7 - d'imputer la dépense de location 2016 de novembre et décembre du 700, rue De La Gauchetière Ouest, après avoir opéré un virement de crédits de 86 306,24 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 8 - d'ajuster la base budgétaire de location du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 9 - d'imputer la dépense pour les travaux d'aménagement, qui sera assumée à 63,36 % par l'agglomération, pour un montant de 818 758,69 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1164069001

CE16 0591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 59 870 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 59 870 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1150504018

CE16 0592

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier les critères d'ouverture des haltes-chaleur à une température ressentie de -20 degrés Celsius et d'augmenter d'un montant maximum de 18 000 \$ le soutien financier total, passant ainsi de 20 000 \$ à 35 000 \$ pour la Mission St-Michael et de 20 000 \$ à 23 000 \$ pour L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.;
- 2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités d'accueil révisées et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1156794008

CE16 0593

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM16 0228 adoptée par le conseil municipal à sa séance tenue le 22 février 2016;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39^e Rue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 4- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.030 1164962002

CE16 0594

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vague constitué du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de Day & Ross inc., d'une superficie approximative de 37 054 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins d'implantation d'un centre de tri des matières recyclables;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 6 480 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1163778002

CE16 0595

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'inscription du réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le budget de financement 2016-2017 des activités du réseau PME MTL;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.001 1165175007

CE16 0596

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de Habiter Montréal comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerces de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1167252001

CE16 0597

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 879,14 \$, relative au déplacement, les 14 et 15 mars 2016, à Washington (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du lancement de la tournée américaine de l'Orchestre symphonique de Montréal ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160843005

CE16 0598

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de reconduire, pour une période de trois ans, les mandats de M. Robert Labelle et de Mme Johanne Goulet, à titre d'administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OCPM) ;
- 2 - de nommer, pour un mandat de trois ans, les trois nouveaux membres suivants, soit Mme Sylvie Crispo, M. Christian Champagne et M. Cheikh Diop, à titre de membres de ce conseil.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166220001

CE16 0599

Vu la résolution CA16 12067 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 4 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Andrée Hénault et M. Gilles Beaudry, à titre de représentants du conseil de l'arrondissement d'Anjou, au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour la période du 2 février 2016, jusqu'à la dissolution de ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1162072005

CE16 0600

Vu la résolution CA16 12050 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 1er mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Andrée Hénault, conseillère de Ville, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160507008

CE16 0601

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 106 100 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports ;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 2017 et 2018 du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 129 700 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1163881001

CE16 0602

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le dépôt du grief, en date du 24 mars 2016, contre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301), relativement à M. Wang Anna Desanges et M. Alain Bellemare pour qu'il soit ordonné solidairement à ces employés de réparer le préjudice subi par la Ville à la suite du sinistre survenu au cours de la fin de semaine du 12 au 15 février 2016 dans l'édifice sis au 85, rue Notre-Dame Est.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160044002

CE16 0603

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 242 401 000 \$ au PTI 2016-2018, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2015, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1165929001

CE16 0604

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter un budget supplémentaire de 18 774 000 \$ au PTI 2016-2018, provenant du report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2015, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1165929002

CE16 0605

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2015 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2015 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 72 139,0 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements;
- 4- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 6 231,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 5- d'adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Élections municipales	4 000,0
- Entente sur le développement culturel (MCCC)	985,8
- Fonds de location à long terme de véhicules	788,7
- Renflouement du fonds d'énergie	571,9
- Services professionnels en actuariat - conseils reliés aux régimes de retraite	193,6
- Services professionnels et techniques liés à la réalisation de diverses opérations de communication	145,8

TOTAL

6 685,8

- 6- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 30 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'équilibre budgétaire 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1165205001

CE16 0606

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter l'affectation du surplus pour les dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Services professionnels en actuariat - conseils reliés aux régimes de retraite	(214,0)
- Services professionnels et techniques liés à la réalisation de diverses opérations de communication	(161,1)
- Nouvelle gouvernance municipale en matière de développement économique local	(12 000,0)

- Études reliées au centre-ville - Arrondissement de Ville-Marie

(243,2)

TOTAL

(12 618,3)

Adopté à l'unanimité.

30.012 1165205002

CE16 0607

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (RCG 14-037) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163894003

CE16 0608

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne un montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163894004

CE16 0609

Vu la résolution CM1603 081 du conseil municipal de la Ville de Dorval en date du 21 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le Règlement de construction RCM-60G-2016 de la Cité de Dorval, adopté le 21 mars 2016 par le conseil municipal de Dorval, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1152622010

CE16 0610

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166220002

CE16 0611

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance no 4 jointe au présent dossier décisionnel, afin d'ajouter une offre promotionnelle à la grille tarifaire du service BIXI pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1164368002

CE16 0612

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination M. Martin-Guy Richard, à titre de directeur centre d'expertise – intelligence d'affaires au Service des technologies de l'information, dans la fourchette salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$), à compter du 26 mai 2016, ou d'une autre date en mai à convenir entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;

- 2 - d'autoriser le Directeur de service – Technologie de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1167022003

CE16 0613

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Patrice F. Guay, à titre de directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef, dans la fourchette salariale FM13 (141 491 \$ - 176 864 \$ - 212 237 \$), à compter du 23 mai 2016, ou d'une autre date en mai à convenir entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1166992003

CE16 0614

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163592001

CE16 0615

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1163592002

Levée de la séance a 11 h 04

70.001

Les résolutions CE16 0563 à CE16 0615. consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 14 avril 2016 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE16 0616

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 14 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0617

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163592003

CE16 0618

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1163592004

Levée de la séance à 9 h 05

70.001

Les résolutions CE16 0616 à CE16 0618 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004

2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.008
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.009
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.010
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.011

2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.012
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.013
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.014
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.015
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1152357001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 114 100 \$ au net à compter de 2017

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems, fournisseur exclusif, pour une période de 3 ans à partir de la date d'octroi, pour la fourniture de licences logicielles incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 février 2016 ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 191 993,27 \$.

3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 114 100 \$ au net à compter de 2017.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-14 18:12

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1152357001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 114 100 \$ au net à compter de 2017

CONTENU

CONTEXTE

En 2014 et 2015, le Service des technologies de l'information (TI) a réalisé un exercice de normalisation des logiciels et a produit un catalogue de logiciels bureautiques normalisés dans lequel les produits d'Adobe Systems occupent une place importante. Les logiciels de cette entreprise sont des standards dans le domaine de l'édition vidéo, photo, audio et l'illustration et le graphisme. Ils sont largement utilisés par les employés de la Ville ainsi que dans le domaine public et privé.
Une analyse effectuée par le Service des TI a révélé qu'aucun logiciel libre ne permet d'offrir toutes les fonctionnalités requises pour répondre aux besoins.

Lors de cet exercice, face à la gestion décentralisée des licences, le Service des TI a saisi l'opportunité de revoir et d'optimiser son mode de gestion des licences. Le Service des TI entreprend la mise en place d'une entente ETLA (Enterprise Term License Agreement) avec Adobe Systems. Cette entente permet à la Ville d'acquérir tous les produits Adobe pour répondre aux besoins de la Ville tout en bénéficiant du meilleur prix sur le marché.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses, d'approuver un projet d'addenda à cette fin et d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 114 100 \$ à compter de 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

La mise en place de ce contrat exclusif à Adobe (ETLA) sur trois ans permettra notamment de :

- Utiliser les logiciels d'Adobe Systems pour tous les besoins de la Ville en respectant les droits d'auteurs;
- Obtenir un soutien 24/7 et un accès à un spécialiste en tout temps;
- Obtenir les mises à jour des logiciels Adobe pendant la durée de l'entente;
- Éliminer les enjeux de sécurité en ayant les versions les plus récentes des logiciels.

Les conditions du nouveau contrat-cadre de la Ville de Montréal permettent de :

- Normaliser les logiciels utilisés par la Ville;
- Bénéficier d'une entente économiquement favorable permettant d'économiser 60 % comparativement au modèle contractuel de licences perpétuelles traditionnelles;
- Acquérir des licences logicielles en mode souscription (terme de 3 ans);
- Respecter les obligations de droit d'utilisation et de conformité;
- Harmoniser, sous un seul véhicule contractuel et selon le standard actuel de l'industrie, tous les produits Adobe.

Voici le tableau des licences à normaliser :

Logiciel	Description	Quantité approximative
Acrobat DC Standard	Affichage et impression des fichiers PDF sur le Cloud	285
Acrobat DC Pro	Conception, affichage et impression des fichiers complexes PDF sur le Cloud	504
Dreamweaver	Éditeur de fichier HTML	9
Illustrator	Création graphique vectorielle	9
InDesign	Création d'affiches, dépliants, brochures, magazines, journaux ou livres	66
Photoshop	Retouche et traitement et dessin assisté par ordinateur	141
Design Standard	Regroupement de plusieurs logiciels Adobe	29
Design & Web Premium	Regroupement de plusieurs logiciels Adobe	12

Cette normalisation et harmonisation des produits d'Adobe Systems visent le SPVM, les services centraux et les arrondissements déjà desservis par le Service des TI. Cela constitue la première étape qui inclut à terme l'Intégration de tous les utilisateurs de la Ville.

JUSTIFICATION

La normalisation vise à sélectionner une version unique d'un logiciel bureautique afin de répondre à des besoins d'uniformité, de conformité, d'interopérabilité, de performance et d'une meilleure gestion des dépenses au sein d'une organisation.

Quant à la rationalisation, elle consiste à réduire le nombre de logiciels différents déployés, toujours dans le but de diminuer les coûts et d'améliorer l'efficacité en éliminant les redondances et la complexité inutile au sein de l'infrastructure informatique. Le Service des TI a dressé un inventaire des licences Adobe Systems lors de la migration des postes de travail vers Windows 7. À cet effet, le Service des TI a entamé une stratégie de

normalisation des licences dont l'objectif était de convenir d'une entente globale recoupant les utilisations de licences logicielles Adobe Systems que la Ville utilise.

Le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le Service des TI peut conclure une entente de gré à gré avec Adobe Systems pour un contrat ETLA .

Ce véhicule contractuel consolidé permet d'avoir un meilleur contrôle sur les finances publiques, de disposer de meilleurs tarifs d'abonnement et d'une optimisation des coûts et de soutien, alors que la tarification s'effectue sur la base d'un abonnement payable annuellement (ETLA).

Au niveau des coûts, le contrat ELTA exclusif à Adobe permet une réduction moyenne de 60 % des prix des logiciels Adobe.

Contrat	Coût (taxes incluses)			
	Année			
	2016	2017	2018	Total
TLP ¹	312 489,05 \$	312 489,05 \$	312 489,05 \$	937 467,15 \$
ETLA ²	124 995,62 \$	124 995,62 \$	124 995,62 \$	374 986,86 \$
Économies	187 493,43 \$	187 493,43 \$	187 493,43 \$	562 480,29 \$
% de réduction	60 %	60 %	60 %	60 %

¹Transactional Licensing Program (mode d'acquisition actuel)

²Enterprise Term License Agreement (entente proposée)

Sur le plan de la gouvernance, la mise en place d'un dispositif de gestion et de consolidation des actifs logiciels permet une saine gestion des licences.

La mise en place d'un contrat de type ETLA améliorera la gestion des actifs informatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 374 986,86 \$ (taxes incluses) répartie sur une période de trois ans et payable annuellement est imputée au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat.

Le tableau suivant représente la répartition annuelle du contrat:

Coût (taxes incluses)			
Année			
2016	2017	2018	Total
124 995,62 \$	124 995,62 \$	124 995,62 \$	374 986,86 \$

En 2016, le Service des TI dégagera les crédits nécessaires afin d'assumer les frais d'abonnement annuels pour les logiciels Adobe.

Un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 114 100 \$ à compter de 2017 est requis pour les années subséquentes.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En donnant suite à ce dossier, cela permettra de :

- Normaliser, harmoniser, mettre à niveau des nouvelles versions de programmes logiciels et bénéficier du soutien technique associé;
- Respecter les dispositions et modalités prévus au contrat visant l'utilisation des licences Adobe Systems;
- Optimiser l'utilisation, le déploiement et les investissements réalisés grâce aux conditions négociées du contrat de souscription à l'échelle de la Ville et sous la politique de gestion des licences du Service des TI;
- Optimiser l'évolution du patrimoine informatique de la Ville;
- Réaliser des économies substantielles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mettre en place un plan de communication pour informer les utilisateurs des modalités d'accès et d'utilisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE : 2016/04/27

- Approbation du dossier au CM : 2016/05/16
- Approbation du dossier au CG : 2016/05-19
- Octroi du contrat : à compter de la date d'autorisation du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

José SIMON
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-16

Nathalie N MARCHAND
c/s informatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-04-14



Dossier # : 1164730001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Centre de tri Mélimax pour l'élimination de matières résiduelles non valorisables de l'écocentre LaSalle et un contrat à la firme Recyclage Notre-Dame pour l'élimination de matières résiduelles non valorisables de l'écocentre St-Laurent pour une durée de 30 mois. Dépense totale de 846 300,93 \$ (taxes incluses). Appel d'offres public no. 16-14970. 4 soumissionnaires.

Il est recommandé au Comité exécutif :

- d'accorder au soumissionnaire Recyclage Notre-Dame, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission, pour une période de 30 mois ou jusqu'à l'épuisement du tonnage indiqué dans la soumission, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, le service d'élimination de résidus de CRD et encombrants non recyclables de l'écocentre St-Laurent soit pour la somme présentée ci-dessous taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14970 ;

Firme	Écocentre	Montant (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame	St-Laurent	225 202,22 \$

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

- d'accorder au soumissionnaire Centre de tri Mélimax, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission, pour une période de 30 mois ou jusqu'à l'épuisement du tonnage indiqué dans la soumission, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, le service d'élimination de résidus de CRD et encombrants non recyclables de l'écocentre Lasalle soit pour la somme présentée ci-dessous taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14970 ;

Firme	Écocentre	Montant (taxes incluses)
-------	-----------	--------------------------

Centre de tri Mélimax

LaSalle

621 098,71 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-13 11:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164730001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Centre de tri Mélimax pour l'élimination de matières résiduelles non valorisables de l'écocentre LaSalle et un contrat à la firme Recyclage Notre-Dame pour l'élimination de matières résiduelles non valorisables de l'écocentre St-Laurent pour une durée de 30 mois. Dépense totale de 846 300,93 \$ (taxes incluses). Appel d'offres public no. 16-14970. 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation et l'élimination des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles (DPO-GMR) du Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Depuis 2014, les écocentres disposent d'un (1) conteneur pour traiter les matières résiduelles non valorisables que l'on appelle les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants non valorisables. Ces matières sont envoyées à l'enfouissement.

Au moment de la rédaction du cahier d'appel d'offres pour les résidus de CRD et encombrants non valorisables en 2012, la GMR-DPO ne connaissait pas la date d'ouverture de l'écocentre St-Laurent. Cet écocentre n'avait donc pas été inclus dans l'appel d'offres qui se termine le 31 décembre 2018. (Appel d'offres numéro 12-12491)

Puisque l'écocentre St-Laurent doit ouvrir ses portes au mois de juin 2016, il est nécessaire d'octroyer un contrat pour traiter les résidus de CRD et encombrants non valorisables de cet écocentre.

D'autre part, la fermeture de l'écocentre Eadie a fait croître de manière importante l'achalandage à l'écocentre LaSalle. Cette augmentation de l'achalandage a eu comme conséquence d'augmenter de manière significative le tonnage de CRD et encombrants non valorisables à l'écocentre LaSalle (près de 160 % d'augmentation).

Puisque les budgets de l'écocentre Eadie ne peuvent pas être transférés à l'écocentre LaSalle, l'octroi du contrat demandé dans le présent sommaire décisionnel permettra de traiter les quantités de matières pour atteindre le terme du contrat prévu le 30 décembre 2018.

Dans le présent sommaire décisionnel, deux (2) entreprises sont retenues pour recevoir et éliminer les matières des deux (2) écocentres.

L'appel d'offres a été lancé le 3 février 2016 et ouvert le 22 février 2016. Il a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu 19 jours calendrier pour préparer leur dossier.

Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours calendrier.

Un addenda a été produit pour indiquer aux soumissionnaires qu'une même entreprise pouvait remplir plus d'un bordereau si elle disposait de plus d'un (1) site de traitement (un (1) bordereau par site).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0332 - 29 août 2013 - Accorder à Recyclage Notre-Dame, WM Québec et RCI Environnement des contrats pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 70 652 050,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12491 (5 soum.)

CG10 0367 - 28 octobre 2010 - Résolution du conseil d'agglomération pour l'octroi d'un contrat à chacune des firmes suivantes pour l'élimination d'ordures ménagères pour une durée de 59 mois, soit : Les Entreprises Raylobec inc., WM Québec inc., Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environnement inc., Services Matrec inc. et BFI Usine de triage Lachenaie Ltée - Dépense totale de 121 366 444,04 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10-11216 (6 soum.).

DESCRIPTION

Les citoyens de l'agglomération qui se rendent aux écocentres peuvent se défaire de leurs résidus de CRD non valorisables (ex: tuiles acoustiques) et encombrants non valorisables (ex: fauteuils, matelas) en les déposant dans un conteneur prévu à cette fin. Lorsqu'il est rempli, un employé de l'écocentre loge un appel pour faire transporter le conteneur à un site de transbordement. Une fois reçu à ce site, les matières sont rechargées dans une benne de camion de très grande dimension. Ce camion se rend par la suite à un site où les matières sont enfouies.

JUSTIFICATION

Il y a eu dix (10) preneurs de cahier de charges et quatre (4) entreprises ont déposé une soumission.

L'analyse des soumissions a permis de constater que quatre (4) entreprises ont présenté les éléments rendant leur soumission conforme.

Afin de tenir compte du facteur transport (impacts économiques et environnemental), l'évaluation des soumissions a été basée sur le prix de traitement soumis à la tonne majoré

selon la distance qui sépare l'adresse d'un écocentre de son lieu de livraison. Ainsi, le coût de traitement majoré pour les fins d'analyse des soumissions augmente proportionnellement avec la distance.

Ce coût ne sert uniquement qu'à déterminer le plus bas soumissionnaire. Au terme de l'octroi des contrats, la portion majoration du prix est soustraite du prix global. En bref, le prix de traitement soumissionné à la tonne métrique, avant majoration, est le prix d'octroi des contrats.

Ce dossier ne nécessite pas d'analyse par la Commission d'examen des contrats.

Voici le fichier normalisé :

Soumissions conformes (taxes incluses)	Tonnage de l'écocentre LaSalle		Tonnage de l'écocentre St-Laurent	
	10 000		4 500	
	Prix du contrat (taxes incluses)	Prix avec majoration en fonction de la distance (taxes incluses)	Prix du contrat (taxes incluses)	Prix avec majoration en fonction de la distance (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame		830 418,44 \$	219 889,69 \$	334 087,46 \$
RCI Environnement		1 089 146,68 \$		407 173,61 \$
Gestion OFA		1 725 774,75 \$		799 622,38 \$
Centre de tri Mélimax	604 308,60 \$	653 425,92 \$		346 535,80 \$
Estimation du professionnel interne (\$) (incluant la majoration en fonction de la distance)		574 323 \$		350 540 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		1 074 691,45 \$		471 854,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		64,47%		41,24%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)		1 072 348,83 \$		465 534,92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		164,11%		139,35%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		79 102,80 \$		-16 452,92 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - estimation) / estimation x 100)		13,77%		-4,69%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		1 76 992,52 \$		12 448,34 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		27,09%		3,73%

Pour ce qui concerne l'écocentre LaSalle, on remarque une différence avec l'estimation

professionnelle et le meilleur prix soumis de 13,77 % puisque l'entreprise Centre de tri Mélimax a présenté un prix de 60,43 \$ /tonne. Le prix estimé par le professionnel est le prix moyen payé pour les résidus de CRD et encombrants enfouis en 2015 (52,54 \$/tonne). Par contre, la proximité de l'écocentre LaSalle avec l'entreprise Centre de tri Mélimax (5 km) permettra à la Ville de faire des économies de frais de transport substantielles.

Actuellement il y a 21 km qui sépare l'écocentre du centre de transbordement où sont envoyées les matières (RCI Environnement Longueuil). Ceci représente une économie de 16 km pour chaque transport.

En 2015, il y a eu 431 transports effectués entre l'écocentre LaSalle et le site de RCI Environnement à Longueuil. Sur cette base, pour les 30 mois prévus du contrat, on pourrait envisager une réduction possible de kilométrage de 17 240 km.

En terme monétaire, un camion qui transporte ce type de matière a un coût moyen de 6,14 \$/km. Pour 17 240 km, les économies potentielles sont de 105 853 \$. Il faut aussi considérer, par cette baisse de kilométrage, une réduction substantielle de gaz à effet de serre (GES) soit une quantité de près de 41 tonnes pour la durée du contrat soit 16,4 tonnes/an.

Pour l'écocentre St-Laurent, la différence entre l'estimé professionnel et le prix soumis est beaucoup plus faible (- 4,69 %) puisque l'entreprise Recyclage Notre-Dame a soumis un prix légèrement plus bas (48,86 \$/tonne) que le prix moyen payé pour les résidus de CRD et encombrants enfouis en 2015. Sur la base du tonnage estimé de 4 500 tonnes pour toute la durée du contrat, la différence entre le prix soumis et le prix estimé est de 16 560 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les deux contrats sont d'une durée de 30 mois. Les dépenses seront indexées de 2 % par année à compter du 1er janvier 2017 et réparties comme suit :

Écocentre	2016	2017	2018	Total
LaSalle	48 344,69 \$	277 981,96 \$	277 981,96 \$	604 308,60 \$
St-Laurent	43 977,94 \$	87 955,88 \$	87 955,88 \$	219 889,69 \$
Indexation	- \$	7 318,76 \$	14 783,89 \$	22 102,64 \$
Grand total - taxes incluses	92 322,63 \$	373 256,59 \$	380 721,72 \$	846 300,93 \$

Le détail du coût est présenté dans la pièce jointe «Aspect financier GDD».

Aussi, ces contrats nécessiteront le paiement de redevances indexées annuellement au montant d'environ 25,21 \$ toutes taxes incluses à la tonne. Ces redevances sont exigées par le gouvernement du Québec. Le montant pour traiter 14 500 tonnes est estimé à 365 545 \$ taxes incluses et n'est pas inclut dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel.

Dans le cadre du paiement de ces redevances, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

Pour l'écocentre LaSalle, le prix à la tonne augmente légèrement de 1,86 \$ taxes incluses, soit de 58,57 \$ à 60,43 \$, ce qui engendre un écart défavorable de 18 600 \$ pour un traitement de matières de 10 000 tonnes. Il n'y a pas de base historique pour effectuer la comparaison du coût à l'écocentre St-Laurent car il s'agit d'un nouvel écocentre (ouverture prévue en juin 2016).

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Pour les années subséquentes, les crédits requis seront priorisés lors de la confection du budget de fonction du Service.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat de réception et élimination des résidus de CRD et encombrants non valorisables touche le volet : "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" dont le but est de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990. Le devis technique comporte une clause qui majore les prix unitaires des soumissionnaires dont les sites sont les plus éloignés de chaque écocentre. Le but de cette clause est de limiter au minimum le kilométrage fait par les camions transportant les résidus de CRD et encombrants non valorisables. En limitant les kilométrages, on réduit la quantité de gaz à effet de serre (GES).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer les contrats, les écocentres se retrouveront sans lieu pour éliminer leurs résidus de CRD et encombrants non valorisables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : 19 mai 2016
Début des contrats 1er juillet 2016
Fin des contrats : 30 décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-22

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-04-13



Dossier # : 1163292002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Bureau des communications corporatives et du marketing
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre (24) mois à l'imprimerie L'Empreinte de 226 811,47\$ (taxes incluses) pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal et de 93 695,09\$ (taxes incluses) à Enveloppe Laurentide inc. pour les impressions d'enveloppes - Appel d'offres public n° 16-15073

Il est recommandé d'accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre (24) mois à l'imprimerie L'Empreinte pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal et à Enveloppe Laurentide inc. pour les impressions d'enveloppes pour une somme de 355 578,07 \$ incluant la TPS et la TVQ - Appel d'offres public n° 16-15073.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-14 16:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1163292002**

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Bureau des communications corporatives et du marketing
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre (24) mois à l'imprimerie L'Empreinte de 226 811,47\$ (taxes incluses) pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal et de 93 695,09\$ (taxes incluses) à Enveloppe Laurentide inc. pour les impressions d'enveloppes - Appel d'offres public n° 16-15073

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des communications de la Ville de Montréal a fait publier un appel d'offres, afin de retenir les services de fournisseurs pour l'impression et la fourniture de papeterie nécessaires aux opérations régulières de la Ville. Le contrat octroyé est valide pour une durée de vingt-quatre (24) mois. Il s'agit de fournitures régulières, soit des formulaires, des enveloppes et des cartes d'affaires personnalisées nécessaires aux opérations de l'ensemble des services et arrondissements de la Ville de Montréal. Cette nouvelle façon de procéder permettra d'offrir un service en ligne sur intranet. L'appel d'offres a été publié le 29 février 2016 et l'ouverture le 16 mars 2016 pour une durée de 16 jours ouvrables. Il y a eu trois addenda pendant la publication de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire - 2164949002 - Autoriser un virement de crédits de 84 191,00 \$ du Service des communications à la Direction de la rémunération globale et des systèmes d'information RH du Service des ressources humaines.
Sommaire - 2164949001 - Autoriser un virement de crédits de 133 764,40 \$ du Service des communications au Service des affaires juridiques.

DESCRIPTION

Le Service des communications est en voie d'informatiser et d'offrir un service d'imprimerie en ligne pour certains imprimés. Afin de faciliter cette nouvelle façon de faire, il était important que les prix unitaires de chaque article soient négociés pour une période fixe. Le présent appel d'offres répond donc à cette préoccupation et permettra d'inscrire des prix unitaires pour chaque objet, soit les formulaires, les enveloppes et les cartes professionnelles.

JUSTIFICATION

Il s'agit de papeteries nécessaires aux opérations administratives régulières de la Ville de Montréal. La conclusion de cet appel d'offres permettra de faciliter les commandes de papeteries utilitaires imprimées en ligne.

Titre

Impression de formulaires, enveloppes et cartes professionnelles

Appel d'offres public n° :

16-15073

Description et usage :

Le présent appel d'offres vise à conclure une entente contractuelle pour l'impression et la fourniture de formulaires, d'enveloppes et de cartes professionnelles au profit de divers Services, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, conformément aux documents du présent appel d'offres.

Date de lancement :

29 février 2016

Date de remise des documents

16 mars 2016

Soumissionnaires :

Groupe 1- Formulaires:

- Imprimerie L'Empreinte
- Les Imprimés Administratifs Continuum Ltée
- Impressions Alliance 9000 inc.
- International Graphics ULC
- Impression Prioritaire
- Transforme Tech inc. (Impression Multi-Source Div. Transforme Tech)

Groupe 2 - Enveloppes :

- Enveloppe Laurentide inc.
- Impressions Alliance 9000 inc.
- International Graphics ULC
- Supremex inc.

Groupe 3 - Cartes professionnelles :

- International Graphics ULC (Non conforme)
- Imprimerie L'Empreinte
- Impressions Alliance 9000 inc.
- Deschamps Impression inc.
- La Polycopie G.V. inc. Impression Prioritaire
- Les Imprimés Administratifs Continuum Ltée
- Transforme Tech inc. (Impression Multi-Source Div. Transforme Tech)
- Groupe Minimédia inc.
- Imprimerie Aubry

Analyse des soumissions :

Conformément aux documents d'appels d'offres, l'octroi est effectué par groupe au plus bas soumissionnaire conforme.

La différence entre les estimés pour les trois groupes et les soumissions reçues s'explique par les économies d'échelles possibles lorsque nous regroupons les achats auprès d'un seul fournisseur pour chacun des items. Par exemple, pour le Groupe 1 – Formulaires, le coût était calculé sur la base de 450 commandes uniques, le Groupe 2 – Enveloppes sur une base de 210 commandes et le Groupe 3 – cartes d'affaires sur une base de 3 000 commandes différentes.

L'imprimerie L'Empreinte est l'adjudicataire retenu pour le Groupe 1- Formulaires (179 674,88 \$ taxes incluses)

VEUILLEZ NOTER QUE LES PRIX INDIQUÉS SONT BIEN CEUX INSCRITS DANS LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET QUE LE TABLEAU - GROUPE FORMULAIRES NE COMPORTE PAS D'ERREUR. L'ÉCART S'EXPLIQUE DONC PAR LE FAIT QUE LES SOUMISSIONNAIRES ONT MAL INSCRIT LES SOMMES ET QUE LA VILLE NE PEUT COMMUNIQUER AVEC EUX POUR LEUR DEMANDER DE LES MODIFIER CONFORMÉMENT AUX LOIS EN VIGUEUR.

Groupe - Formulaires			
Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
Imprimerie l'Empreinte	156 273,00 \$	23 401,88 \$	179 674,88 \$
Les Imprimés Administratifs Continuum Ltée	200 870,00 \$	30 080,28 \$	230 950,28 \$
Impressions Alliance 9000 inc.	565 368 808,10 \$	84 663 979,02 \$	650 032 787,12 \$
International Graphics ULC	401 016 120,00 \$	60 052 163,97 \$	461 068 283,97 \$
Impression Prioritaire	441 067,20 \$	66 049,81 \$	507 117,01 \$
Transforme Tech inc. (Impression Multi-Source Div. Transforme Tech)	541 300,00 \$	81 059,68 \$	622 359,68 \$
Estimation interne	260 000,00 \$	38 935,00 \$	298 935,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			108 407 235,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			66,38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			327 442,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			182,24%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(442 684,80) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne) / estimation X 100)			-71,13%

Enveloppes Laurentides est l'adjudicataire retenu pour le Groupe 2 - Enveloppes (93 695,09 \$ taxes incluses)

Groupe Enveloppes			
Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
Enveloppe Laurentide inc.	81 491,70 \$	12 203,39 \$	93 695,09 \$
Impressions Alliance 9000 inc.	132 315,30 \$	19 814,22 \$	152 129,52 \$
International Graphics ULC	171 095,58 \$	25 621,56 \$	196 717,14 \$
Supremex inc.	391 383,08 \$	58 609,61 \$	449 992,69 \$
Estimation interne	130 000,00 \$	19 467,50 \$	149 467,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			208 400,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			122,42%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			114 705,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			380,27%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(55 772,41) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)			-37,31%

L'imprimerie L'Empreinte est l'adjudicataire retenu pour le Groupe 3 - Cartes professionnelles (47 136,59 \$ taxes incluses)

Groupe Cartes professionnelles			
Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
Imprimerie L'Empreinte	40 997,25 \$	6 139,34 \$	47 136,59 \$
Impression Alliance 9000 inc.	48 484,50 \$	7 260,56 \$	55 745,06 \$
Deschamps Impression inc.	71 345,00 \$	10 683,91 \$	82 028,91 \$
La Polycopie G.V. inc.	84 909,00 \$	12 715,12 \$	97 624,12 \$
Les Imprimés Administratifs	94 920,00 \$	14 214,27 \$	109 134,27 \$
Transforme Tech inc. (Impression	123 821,00 \$	18 542,19 \$	142 363,19 \$
Groupe Minimédia inc.	136 842,00 \$	20 492,09 \$	157 334,09 \$
Imprimerie Aubry	63 456,00 \$	9 502,54 \$	72 958,54 \$
Estimation interne	66 426,00 \$	9 947,29 \$	76 373,29 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			93 410,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			98,17%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			46 274,31 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			233,78%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(29 236,70) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)			-38,28%

Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville

Les quantités prévues à l'appel d'offres sont données à titre indicatif seulement.

Le soumissionnaire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA. La vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle.

Adjudicataire recommandé

Accorder à la firme L'Imprimerie L'Empreinte pour une période de vingt-quatre (24) mois aux prix unitaires soumis, le contrat pour une somme approximative de 226 811,47 (taxes incluses) pour la fourniture de formulaires et de cartes professionnelles.

Accorder à la firme Enveloppe Laurentide pour une période de vingt-quatre (24) mois aux prix unitaires soumis, le contrat pour une somme approximative de 93 695,09 \$ conformément aux exigences et spécifications de l'appel d'offres public no. 16-15073.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats de fourniture et les demandes de service d'impression devront faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre. Ces deux contrats représentent un coût total maximal de 355 578,07\$ incluant les taxes applicables. La durée des contrats est de 24 mois à partir de la date d'octroi. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront consommer à même cette entente. Celle-ci pourrait donc engager des dépenses d'agglomération. Cette entente contractuelle n'implique pas automatiquement de dépense, mais sera utilisée au besoin par les unités d'affaires qui financeront cette dépense à même leur budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les adjudicataires se sont conformés aux règles des appels d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet appel d'offres permet de finaliser la mise en place d'un système d'achats automatisés pour les formulaires, les enveloppes et les cartes d'affaires de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les différentes unités de la nouvelle façon de procéder.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat dès autorisation des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 5 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée SALVAS
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-05

Robert PARÉ
Chef de division marketing et image de
marque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Tél : 514 872-3275

Approuvé le : 2016-04-14



Dossier # : 1161035001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Guillaume Mailhot pour la réalisation de travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson, situé au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 444 625,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres RPPA15-09066-OP (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 444 625,64 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Guillaume Mailhot, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 402 613,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation RPPA15-09066-OP;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée approximativement à 57,65% par l'arrondissement, pour un montant de 256 311,88 \$ incluant les taxes et approximativement à 42,35% par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) pour un montant de 188 313,76 \$ incluant les taxes.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 15:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161035001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 444 625,64 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 402 613,77 \$, taxes incluses, à « Construction Guillaume Mailhot » pour la réalisation de travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson, situé au 2705, rue Masson - Appel d'offres RPPA15-09066-OP (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre Masson est situé au 2705 rue Masson dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Depuis sa construction, en 1939, les besoins de l'arrondissement ont changé et l'actif immobilier que représente le Centre Masson nécessite une mise aux normes et une mise à niveau de plusieurs composantes. La fenestration a atteint sa durée de vie utile et nécessite son remplacement. De plus, des travaux de mise à niveau de la serrurerie sont prévus.

L'appel d'offres public a été publié le 11 janvier 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 1er février 2016. Quatre addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-01-11	Clarification au plan et devis en architecture
2	2016-01-11	Clarification au plan et devis en architecture
3	2016-01-25	Clarification au plan et devis en architecture
4	2016-01-27	Clarification au plan et devis en architecture

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 18 au 22 janvier 2016.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0269 - 5 octobre 2015 - Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

CA15 26 0194 - 6 juillet 2015 - Autorisation d'une dépense totale de 447 677,24 \$, taxes

incluses - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur de 399 711,82 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments patrimoniaux et divers projets - Appel d'offres public RPPS15-04032-OP (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu douze preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe de l'intervention de la validation du processus d'approvisionnement et neuf ont déposé leur soumission. Sur les trois preneurs de cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission figurent deux associations qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser le projet. L'entrepreneur qui n'a pas déposé n'avait plus de disponibilité à son carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, il n'a pas déposé de soumission. Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à Construction Guillaume Mailhot, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- § réfection complète de la fenestration (comprenant l'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante);
- § remplacement de la serrurerie;
- § divers travaux d'optimisation.

Les travaux de démolition en condition d'amiante à risque faible et modéré seront effectués selon les prescriptions du devis, en respectant la réglementation et les procédures en vigueur pour ce type d'interventions. Les déchets contaminés seront évacués du site selon les procédures indiquées. Un consultant externe assurera la surveillance des travaux en condition d'amiante, ainsi que le contrôle de la qualité de l'air.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les neuf soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Construction Guillaume Mailhot	350 098,93	52 514,82	402 613,77
Norgereq	377 146,74	56 572,01	433 718,75
C. Gera construction et gérance de projets inc.	386 660,93	57 999,14	444 660,07
Construction Genfor Ltée	410 460,75	61 569,11	472 029,86
Procova inc.	418 509,00	62 776,35	481 285,35
Gaston Champoux (1973) inc.	458 000,00	68 700,00	526 700,00
Axe Construction Inc.	464 809,28	69 721,39	534 530,67
Construction Richard A. Germano Ltée	469 869,48	70 480,42	540 349,90
SGC BPF	695 598,75	104 339,81	799 938,56
Estimation des professionnels externes (\$)	362 674,00	54 401,10	417 075,10
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			515 091,88
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)			27,94%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	397 324,79
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	98,69%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-14 461,33
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-3,47%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	-31 104,98
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	-7,73%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 417 075,10 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 14 461,33 \$ (-3,47 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 00 - Charges générales et le chapitre 08 - Portes et fenêtres.

Le coût moyen des soumissions est de 515 091,88 \$ ce qui représente un écart de 27,94 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 397 324,79 \$, soit 98,69 %.

L'analyse des soumissions démontre que Construction Guillaume Mailhot est le plus bas soumissionnaire conforme.

Construction Guillaume Mailhot, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Construction Guillaume Mailhot n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 402 613,77 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 42 011,87 \$ (12 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à payer les frais de laboratoire et autres frais connexes.

Le montant à autoriser totalise 444 625,64 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Cette dépense sera assumée approximativement à 57,65% par l'arrondissement, pour un montant de 256 311,88 \$ incluant les taxes et approximativement à 42,35% par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) pour un montant de 188 313,76 \$ incluant les taxes.

Subvention

Ce projet est admissible à une subvention pour ces travaux de restauration en raison de sa valeur symbolique et artistique ainsi que l'effort de restauration des composantes patrimoniales.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) subventionne deux tiers des coûts de travaux de restauration admissibles, pour une contribution totale maximale de 1 M\$. Les travaux de restauration admissibles ont été validés par les professionnels de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et les montants de la subvention ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée.

La Division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration.

L'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie s'est engagé à respecter les obligations établies à l'Annexe 1 - Confirmation de l'engagement (voir pièce jointe), avec la Division du patrimoine.

La subvention actuelle, financée à 2/3 par le Fonds, est basée sur la soumission de Construction Guillaume Mailhot et les plans et devis du UN architecture. Le montant du coût des travaux admissible est de 282 470,63\$ incluant les taxes et les contingences. La subvention s'élève donc à 188 313,76 \$ incluant les taxes et les contingences (voir le calcul en pièce jointe). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du MCCQ no. 13-1.3.6.1-0268 (voir pièce jointe).

L'aide financière est assumée par deux parties prenantes soit 94 156,88 \$ incluant les taxes et les contingences par la Ville de Montréal et 94 156,88 \$ incluant les taxes et les contingences par le Ministère de la Culture et des Communications.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre une certification environnementale, puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les travaux devront appliquer les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés à la réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson qui est prévue au printemps 2016.

La fenestration a atteint sa durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris, son remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14662 Mandat : 17807-1-001

Appel d'offres public - travaux :	11 janvier au 1 février 2016
Octroi de contrat au CM :	18 avril 2016
Travaux :	22 août au 20 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des affaires publiques et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-09

Oana BAICESCU-PETIT
C/d ress. fin. Mat.Informationnelles Rosemont
- La Petite-Patrie



Dossier # : 1166459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud) pour la reconstruction de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 2 934 985,01 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 2 849 500,01 \$ + incidences: 85 485,00 \$) - Appel d'offres public S16-001 (11 soumissionnaires)

Il est recommandé :

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **2 718 275,96 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **92,62 %** du coût total du contrat pour des travaux de "Reconstruction de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle" (S16-001);

2- D'octroyer à la compagnie "Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-sud)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **2 849 500,01 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-001;

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-11 13:54

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-sud)" pour la reconstruction de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 2 934 985,01 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 2 849 500,01 \$ + incidences: 85 485,00 \$) - Appel d'offres public S16-001 - 11 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Argyle entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont confirmé les différentes problématiques suivantes :

- La conduite d'aqueduc local, construite en 1913, ne respecte plus les critères stipulés par les normes en vigueur. De plus, le plan directeur prévoit la construction d'une conduite de 250 mm entre les boulevard Champlain et la rue Wellington. Cette conduite est déjà construite en partie entre Champlain et Bannantyne. Le présent projet vise la continuité de cette conduite entre Bannantyne et Wellington.
- Le réseau d'égout unitaire dans le secteur, construit en 1925, est en surcharge. De ce fait et en conformité avec le plan directeur, il est proposé de construire une nouvelle conduite d'égout pluvial, entre de Verdun et Wellington, afin de convertir le réseau d'égout unitaire en un réseau pseudo-séparatif qui ne desservira que les branchements des maisons. Le réseau d'égout pluvial projeté sert à drainer les eaux de ruissellement en provenance de la rue et des terrains privés. À court terme, ce réseau sera connecté au réseau d'égout existant sur la rue Wellington. Une augmentation du diamètre de la conduite est aussi prévue.
- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur.
- Les trottoirs aussi sont considérés comme en mauvais état.

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction de cette rue entre le boulevard LaSalle et la rue Bannantyne.

Lors de la réalisation de ces travaux, nous effectuerons également :

- la reconstruction des trottoirs existants incluant l'aménagement de nouvelles saillies de trottoir à l'intersection des rues Wellington et Argyle afin d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons;
- le remplacement des services d'aqueduc et d'égout dans l'emprise publique afin d'éliminer les services en plomb et d'éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée;
- des travaux d'amélioration d'aménagement de paysage tel la plantation d'arbres.

Un appel d'offres a été publié dans le SEAO en date du 10 février 2016. Les soumissionnaires disposaient d'un délai de 16 jours ouvrables (23 jours de calendrier) pour préparer et déposer leurs soumissions.

Trois addenda ont été émis pour clarifier et ou compléter les plans et les devis de l'appel d'offres

- Addenda 1 émis le 12 février 2016, transmission des plans en format 841 mm x 1189 mm et modification de l'heure d'ouverture des soumissions
- Addenda 2 émis le 23 février 2016, modification à des articles, modification aux bordereaux, ajout des fascicules pour la protection des arbres et tableau résumé des garanties et retenues exigées
- Addenda 3 émis le 29 février 2016, ajout de la Directive concernant les travaux effectués sur les conduites secondaires du réseau de distribution d'eau potable

L'ouverture des enveloppes a eu lieu 3 mars 2016. Les soumissions de l'appel d'offres public objet du présent dossier sont valides pour une période de 90 jours soit jusqu'au 1^{er} juin 2016.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210020 - 2 février 2016 : Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures de la voirie et des transports, que l'Arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des saillies de trottoir aux intersections des rues mentionnées au présent sommaire et faisant partie du réseau routier artériel et ce, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR).

DESCRIPTION

Octroyer un contrat à "Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-sud)" (fournisseur no 115583) pour la "Reconstruction de la rue Argyle entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle" au prix total de 2 849 500,01 \$, contingences, incidences et taxes incluses. - Appel d'offres public S16-001 - Onze (11) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou

de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 6500 m² de chaussée souple ;
- La reconstruction de près de 3200 m² de trottoirs ;
- Le reconstruction d'une conduite d'aqueduc sur près de 700 m ;
- La reconstruction de 5 bornes d'incendie ;
- La construction d'une nouvelle conduite d'égout pluvial sur près de 380 m ;
- Le remplacement de l'égout combiné existant 375 mm pour un conduite d'égout pseudo-séparatif sur près de 350 m ;
- Le reconstruction de services d'aqueduc et d'égout privés ;
- La plantation de quelques 72 arbres ;
- La construction de saillies de trottoirs ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Au niveau de la DGSRE, les travaux de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, comprennent :

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 150 mm, 695 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 250 mm, 650 m.l.; 300 mm, 45m.l.

La conduite d'aqueduc est en fonte grise et date de 1913. Cette conduite a atteint sa durée de vie utile, elle a des joints en plomb et a une grande probabilité d'avoir des entrées de services en plomb. La reconstruction de cette conduite est justifiée puisque des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée. De plus, la conduite d'aqueduc est dans la même tranchée que la conduite d'égout combiné à reconstruire.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout existante : 375 mm, 347m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée : 525 mm, 10 m.l.; 600 mm, 337 m.l.

La reconstruction de la conduite d'égout existante en grès datant de 1925 est requise due à une mauvaise condition structurale (CIS=4/ CPB=3).

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 375mm, 115 m.l.; 450 mm, 250 m.l.;

Le plan directeur de l'égout du bassin 2 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon situé entre la rue de Verdun et la rue Wellington, afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci a pour effet de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S16-001 : Reconstruction de la rue Argyle entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

Date de l'appel d'offres : 10 février 2016

Date d'ouverture : 3 mars 2016 à 10 h 30

Analyse des soumissions

Mis à part ceux qui ont requis l'anonymat, quinze (15) compagnies se sont procurées les documents. Onze (11) entrepreneurs (73,3 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)", détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 26 juillet 2013.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	2 590 454,55 \$	259 045,46 \$	2 849 500,01 \$
2- Les Excavations Super inc.	2 721 380,30 \$	272 138,03 \$	2 993 518,33 \$
3- Les pavages d'Amour inc.	2 811 380,20 \$	281 138,02 \$	3 092 518,22 \$
4- Construction G-NESIS INC.	2 868 896,44 \$	286 889,64 \$	3 155 786,09 \$
5- Gérald Théorêt Inc.	2 880 968,76 \$	288 096,88 \$	3 169 065,63 \$
6- COJALAC INC.	2 884 129,48 \$	288 412,95 \$	3 172 542,43 \$
7- Les pavages Chenail inc.	2 904 432,43 \$	290 443,24 \$	3 194 875,67 \$
8- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	3 011 171,90 \$	301 117,19 \$	3 312 289,09 \$
9- Les entreprises Michaudville inc.	3 138 545,46 \$	313 854,55 \$	3 452 400,00 \$
10- Duroking Construction 9200-2088 Québec inc.	3 289 594,50 \$	328 959,45 \$	3 618 553,95 \$
11- Les excavations Gilbert Théorêt inc.	3 407 650,90 \$	340 765,09 \$	3 748 415,98 \$
Dernière estimation réalisée	277 433,64 \$	2 774 336,40 \$	3 051 770,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			3 250 860,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			898 915,98\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			31,55 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 202 270,04 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 6,63 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			144 018,32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,05 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 24 février 2016, par monsieur Mazen Albouchi, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 3 051 770,04 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014 et 2015.

Cette année à la même date, nous avons lancé trois (3) appels d'offres pour la reconstruction de rues à l'arrondissement. Afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs, nous avons volontairement fixé des dates d'ouverture décalées avec trois (3) journées, soit le 3 mars 2016 pour l'appel d'offres S16-001 (objet du présent GDD), le 7 mars 2016 pour l'appel d'offres S16-002 et le 9 mars 2016 pour l'appel d'offre S16-003. Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mazen Albouchi, ing. et Maude Robillard, ing., employés de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Des erreurs de calcul dans les taxes ont été décelées dans certaines soumissions, les montants corrigés des soumissions, taxes incluses, sont respectivement :

- Les pavages d'Amour inc. est de 3 092 518,22 \$ au lieu de 3 090 987,90 \$;
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. est de 3 312 289,09 \$ au lieu de 3 181 749,67 \$.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 898 915,98 \$ (31,55 %), avec une moyenne se situant à 3 250 860,49 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 6,63 % (202 270,04 \$ en moins) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat (coûts des travaux de reconstruction incluant les contingences et les taxes) est de 2 849 500,01 \$ excluant la majoration de 85 485,00 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3%) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers tels que des interventions requises par des compagnies de services publics. Les coûts totaux pour les travaux sont donc de **2 934 985,01 \$** (contingences, incidences et taxes incluses).

Les travaux seront assumés par la DGSRE, le SIVT et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par la DGSRE est de **1 638 563,35 \$** (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant tel que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services. ;
- Le montant alloué par le SIVT est de **1 079 712,61 \$** (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage et marquage) ainsi que la construction de saillies de trottoir ;

□ Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de **216 709,05 \$** (contingences, incidences et taxes incluses) pour des travaux d'aménagement du paysage et la plantation d'arbres des deux tronçons.

Les tableaux récapitulatifs suivants représentent la répartition des coûts entre les partenaires :

DGSRE :

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2016.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

	Aqueduc (Tronçon 1)	Aqueduc (Tronçon 2)	Égout pluvial (Tronçon 2)	Égout combiné (Tronçon 2)
Montant	319 313,11 \$	382 191,41 \$	270 970,77 \$	285 377,77 \$
Contingences (10 %)	31 931,31 \$	38 219,14 \$	27 097,08 \$	28 537,78 \$
Sous-total (avant taxes)	351 244,42 \$	420 410,55 \$	298 067,85 \$	313 915,55 \$
Frais incidents (3 %)	10 537,33 \$	12 612,32 \$	8 942,04 \$	9 417,47 \$
Total (contingences et incidents inclus)	361 781,75 \$	433 022,86 \$	307 009,88 \$	323 333,02 \$
TPS	18 089,09 \$	21 651,14 \$	15 350,49 \$	16 166,65 \$
TVQ	36 087,73 \$	43 194,03 \$	30 624,24 \$	32 252,47 \$
Total (contingences, incidents et taxes inclus)	415 958,57 \$	497 868,04 \$	352 984,61 \$	371 752,13 \$
Ristourne (100 % TPS + 50 % TVQ)	36 132,95 \$	43 248,16 \$	30 662,61 \$	32 292,88 \$
Net de ristourne	379 825,61 \$	454 619,88 \$	322 322,00 \$	339 459,25 \$

Le tronçon 1 est le tronçon de la rue Argyle, entre les rues Bannantyne et De Verdun.
Le tronçon 2 est le tronçon de la rue Argyle, entre les rues De Verdun et Wellington.

Pour la DGSRE, cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 496 226,76 \$ net de ristournes au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables.

SIVT :

	Chaussée et marquage (Local)	Trottoirs (Local)	Saillies de trottoir (Artériel)
Montant	549 012,86 \$	231 332,00 \$	48 503,05 \$
Contingences (10 %)	54 901,29 \$	23 133,20 \$	4 850,30 \$
Sous-total (avant taxes)	603 914,14 \$	254 465,20 \$	53 353,35 \$
Frais incidents (3 %)	18 117,42 \$	7 633,96 \$	1 600,60 \$
Total (contingences et incidents inclus)	622 031,57 \$	262 099,16 \$	54 953,95 \$
TPS	31 101,58 \$	13 104,96 \$	2 747,70 \$
TVQ	62 047,65 \$	26 144,39 \$	5 481,66 \$
Total (contingences, incidents et taxes inclus)	715 180,80 \$	301 348,50 \$	63 183,31 \$
Ristourne (100 % TPS + 50 % TVQ)	62 125,40 \$	26 177,15 \$	5 488,53 \$
Net de ristourne	653 055,39 \$	275 171,35 \$	57 694,78 \$

Verdun :

	Arrière trottoirs et arbres
Montant	166 358,01 \$
Contingences (10 %)	16 635,80 \$
Sous-total (avant taxes)	182 993,81 \$
Frais incidents (3 %)	5 489,81 \$
Total (contingences et incidents inclus)	188 483,63 \$
TPS	9 424,18 \$
TVQ	18 801,24 \$
Total (contingences, incidents et taxes inclus)	216 709,05 \$
Ristourne (100 % TPS + 50 % TVQ)	18 824,80 \$
Net de ristourne	197 884,25 \$

Les crédits nets requis pour le projet incluant les contingences et les incidences sont de 2 680 032,51 \$.

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout;
- Améliorer l'aménagement urbain de ce tronçon de rue et créer des nouvelles zones vertes;

- augmenter le nombre d'arbres plantés;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier. Des aménagements spécifiques seront installés pour permettre un accès sécuritaire aux citoyens à leurs domiciles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 16 mai 2016 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers le 6 juin 2016
- Fin des travaux: vers le 21 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SEAO le 10 février 2015.

Onze (11) soumissionnaires ont déposé une soumission.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, la validation de l'attestation de Revenu Québec et la validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ont été faites.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit: **Sintra Inc. Région Montérégie-Rive-Sud (fournisseur no. 115583), 7, rang Saint-Régis Sud, Saint-Isidore, Québec, J0L 2A0**

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et la Politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" (C-OG-SDO-11-002) et «Confidentialité des estimations des contrats» (C-OG-DG-D-12-005).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Erma GRIGOROVA, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 11 mars 2016

Jean CARRIER, 11 mars 2016

Erma GRIGOROVA, 9 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mazen ALBOUCHI
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy LAROCQUE
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

Le : 2016-03-04



Dossier # : 1166459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction de la 4e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 2 832 444,98 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 2 749 946.58 \$ + incidences: 82 498,40 \$) - Appel d'offres public S16-002 (12 soumissionnaires)

Il est recommandé :

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **2 710 477,60 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **95,69 %** du coût total du contrat pour des travaux de "Reconstruction de la 4e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle" (S16-002).

2- D'octroyer à la compagnie "Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-sud)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **2 832 444,98 \$**, contingences, taxes et frais incidents inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-002.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-11 13:55

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1166459003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)" pour la "Reconstruction de la 4e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle" - Dépense totale de 2 832 444,98 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 2 749 946.58 \$ + incidences: 82 498,40 \$) - Appel d'offres public S16-002 - 12 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la 4e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau. Ces analyses ont mis en évidence les éléments suivants :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et de réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur.
- Le plan directeur de l'égout du bassin 2 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon situé entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aurait pour effet de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux.
- L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre était suffisante pour desservir le secteur. Cependant, la conduite d'aqueduc secondaire existante est très âgée. Elle a été construite en 1913 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue Wellington et en 1919 pour le tronçon des rues de Verdun à Wellington. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite d'aqueduc de cet âge et en particulier les effets de la compaction des matériaux, provoquent subséquemment des fuites.
- L'égout unitaire existant, construit en 1923 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue Wellington et 1925 pour le tronçon des rues de Verdun à Wellington, présente des défauts significatifs à plusieurs endroits. Aussi, selon les notes de calcul de la DGSRE (division des plans directeurs), le diamètre s'avère insuffisant sur une portion de la rue pour assurer adéquatement le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales

provenant des toits.

- Plusieurs sections de trottoirs sont considérées comme en mauvais état ou présentant d'autres défauts (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).
- La majorité des branchements de service d'aqueduc et d'égout est respectivement en plomb et en grès. Le remplacement de ces conduites a pour but de réduire les risques de bris sous les nouvelles structures et d'assurer une eau de meilleure qualité.
- Un manque en arbres est constaté sur cette rue. De plus, un aménagement végétal est requis par la création de saillies de trottoirs. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

L'évaluation multi-facteurs (en y incluant le plan intégré) a permis de mettre en priorité la reconstruction de certains tronçons de cette rue (entre le boulevard LaSalle et la rue Bannantyne) et d'y proposer les travaux et aménagement requis.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

Données concernant l'appel d'offres S16-002 :

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : Le vendredi 12 février 2016

Date de réception des soumissions : Le lundi 7 mars 2016

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires

pour préparer et déposer leurs soumissions : 25 jours de calendrier (17 jours ouvrables)

Émission d'addenda: Quatre (4) addenda ont été émis

- Addenda 01 émis le 12 février 2016: Transmission du bordereau et des plans en format 913,4 mm x 1224,3 mm ;

- Addenda 02 émis le 19 février 2016 : Modification de l'aménagement paysager, ce qui a entraîné des modifications aux bordereaux, aux plans 2/5, 3/5, 4/5 et 5/5 et ajout des fascicules pour la protection des arbres exigées ;

- Addenda 03 émis le 23 février 2016 : Suite à l'avis juridique, l'entrepreneur peut choisir entre du PVC et de la fonte ductile pour l'aqueduc, modifications du bordereau et ajout du tableau résumé des garanties et retenues ;

- Addenda 04 émis le 29 février 2016 : Ajout de la Directive concernant les travaux effectués sur les conduites secondaires du réseau de distribution d'eau potable, ajout du formulaire 2 "Lettre d'engagement" et du bordereau de l'addenda 03 version Excel ;

- Addenda 05 émis le 3 mars 2016 : Modification aux quantités du bordereaux (tranchée de service).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure en lien avec le présent dossier.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la "Reconstruction de la 4e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle", suite au lancement de l'appel d'offres public S16-002 pour lequel il y a eu douze (12) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 6542 m² de chaussée souple ;
- La construction de 2567 m² de trottoirs avec et sans talon ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 150 mm de diamètre sur environ 684 m de conduite 200 mm;
- La construction de 6 chambres de vannes;
- La construction de 6 bornes d'incendie ;
- La construction d'un égout pluvial
 - 375 mm de diamètre sur ± 102 m ;
 - 450 mm de diamètre sur ± 212 m.
- La remplacement de l'égout combiné existant
 - 450 mm de diamètre sur ± 108 m ;
 - 600 mm de diamètre sur ± 450 m ;
 - 675 mm de diamètre sur ± 53 m.
- La reconstruction de 20 puisards de rue, 6 puisards trottoir et de 13 regards d'égout;
- Le remplacement d'environ 110 services d'aqueduc et d'égout combiné ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Au niveau de la DGSRE, les travaux de la 4e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, comprennent :

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 150 mm, 684 m.l.; proposée 200 mm, 684 m.l.

La conduite d'aqueduc est en fonte grise et date de 1913 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue Wellington et 1919 pour le tronçon des rues de Verdun à Wellington. Cette conduite a atteint sa durée de vie utile, elle a des joints en plomb et a une grande probabilité d'avoir des entrées de services en plomb. La reconstruction de cette conduite est justifiée puisque des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée. De plus, la conduite d'aqueduc est dans la même tranchée que la conduite d'égout combiné à reconstruire.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné existante : 375 mm, 684 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée : 450 mm, 108 m.l. ; 600 mm, 450 m.l.; 675 mm, 53 m.l.;

La conduite d'égout combiné existante en grès et datant de 1923 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue Wellington et 1925 pour le tronçon des rues de Verdun à Wellington, présente des défauts significatifs à plusieurs endroits. La reconstruction de la conduite d'égout existante est requise due à une mauvaise condition structurale (CIS=5/CPB=4).

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 375 mm, 102 m.l.; 450 mm, 212 m.l.

Le plan directeur de l'égout du bassin 2 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon situé entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aurait pour effet de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S16-002 : Reconstruction de 4e Avenue entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle.

Date de l'appel d'offres : 12 février 2016

Date d'ouverture : 7 mars 2016 à 10 h 30

Analyse des soumissions

Mis à part les compagnies qui ont requis l'anonymat, dix-sept (17) entreprises se sont procurées les documents. Douze (12) entrepreneurs (70,6 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)", détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 26 juillet 2014.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	2 499 951,44 \$	249 995,14 \$	2 749 946,58 \$
Les pavages Chenail inc.	2 753 588,12 \$	275 358,81 \$	3 028 946,93 \$
Les excavations Gilbert Théorêt inc.	2 803 218,12 \$	280 321,81 \$	3 088 539,93 \$
Allia Infrastructures Ltée	2 824 953,12 \$	282 495,31 \$	3 107 448,43 \$
Les pavages d'Amour inc.	2 877 019,43 \$	287 701,94 \$	3 164 721,37 \$
Gérald Théorêt Inc.	2 885 286,86 \$	288 528,69 \$	3 173 815,55 \$
Les Excavations Super inc.	2 889 610,91 \$	288 961,09 \$	3 178 572,00 \$
CONSTRUCTION G-NESIS INC.	3 086 578,61 \$	308 657,86 \$	3 395 236,47 \$
Duroking Construction/9200-2088 Québec inc.	3 163 751,83 \$	316 375,18 \$	3 480 127,01 \$

SADE CANADA INC.	3 208 747,59 \$	320 874,76 \$	3 529 622,35 \$
Les entreprises Michaudville inc.	3 386 127,26 \$	338 612,73 \$	3 724 739,99 \$
Le Groupe Vespo (9052-1170 Québec Inc.)	3 748 473,74	374 847,37 \$	4 123 321,11 \$
Dernière estimation réalisée	3 026 927,59 \$	302 692,76 \$	3 329 620,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 311 669,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			20,43 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 373 374,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			49,94 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 579 673,77 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-17,41 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			279 000,35 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			10,15 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 4 mars 2016, par Madame Maude Robillard, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 3 329 620,35 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014 et 2015.

Au cours du mois de février, l'arrondissement a lancé trois (3) appels d'offres pour la reconstruction de rues. Afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs, les dates d'ouverture ont été décalées de trois (3) journées, soit le 3 mars 2016 pour l'appel d'offres S16-001, le 7 mars 2016 pour l'appel d'offres S16-002 (objet du présent GDD) et le 9 mars 2016 pour l'appel d'offres S16-003). Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Maude Robillard, ing., employé de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Des erreurs de calcul dans les taxes ont été décelées dans certaines soumissions, les montants corrigés des soumissions, taxes incluses, sont respectivement :

- Allia Infrastructures Ltée est de 3 083 539,93 \$ au lieu de 2 438 111,00 \$;
- Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. est de 3 083 539,93 \$ au lieu de 3 088 295,30 \$;
- Les entreprises Michaudville est de 3 724 739,99 \$ au lieu de 3 724 740,00 \$

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 1 373 374,53 \$ (49,94%), avec une moyenne se situant à 3 311 669,81 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 17,41 % (579 673,77 \$ en moins) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de reconstruction de cette rue sont de 2 749 946,58 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 82 498,40 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3 %) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemples : déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.). Les coûts totaux pour les travaux sont de 2 832 444,98 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 2 586 399,80 \$.

Les travaux seront assumés par le SIVT, la DGSRE et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par le SIVT est de 928 634,00 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage et marquage) et la reconstruction de bordures, de trottoirs, incluant des avancées en saillis.
- Le montant alloué par la DGSRE est de 1 781 843,60 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant tels que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services. Pour la DGSRE, cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 627 060,71 \$ net de ristournes au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables.
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de 121 967,39 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour l'aménagement paysager et la plantation d'arbres des deux tronçons.

Répartition des coûts entre les partenaires

	Contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	824 257,50 \$	708 515,50 \$	110 518,00 \$	5 224,00 \$
chaussée	-	327 046,50 \$	- \$	- \$
trottoir	-	381 469,00 \$	- \$	- \$
mobilisation aqueduc	-	- \$	45 519,00 \$	- \$
mobilisation égout pluvial	-	- \$	18 168,00 \$	- \$
mobilisation égout combiné	-	- \$	46 831,00 \$	- \$
ÉGOUT	789 845,00 \$	- \$	789 845,00 \$	- \$
pluvial	-	- \$	258 880,00 \$	- \$
combiné	-	- \$	530 965,00 \$	- \$
AQUEDUC	467 480,00 \$	- \$	467 480,00 \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	88 405,00 \$	- \$	- \$	88 405,00 \$
MARQUAGE	4 356,00 \$	4 356,00 \$	- \$	- \$
Sommes	2 174 343,50 \$	712 871,50 \$	1 367 843,00 \$	93 629,00 \$
Contingences (10 %)	217 434,35 \$	71 287,15 \$	136 784,30 \$	9 362,90 \$
S/total contingences	2 391 777,85 \$	784 158,65 \$	1 504 627,30 \$	102 991,90 \$
T.P.S. (5 %)	119 588,89 \$	39 207,93 \$	75 231,37 \$	5 149,60 \$
T.V.Q. (9,975 %)	238 579,84 \$	78 219,83 \$	150 086,57 \$	10 273,44 \$
Total	2 749 946,58 \$	901 586,41 \$	1 729 945,24 \$	118 414,94 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	2 511 067,77 \$	823 268,56 \$	1 579 670,59 \$	108 128,62 \$
S/total contingences	2 391 777,85 \$	784 158,65 \$	1 504 627,30 \$	102 991,90 \$
Frais incidents (3%)	- \$	23 524,76 \$	45 138,82 \$	3 089,76 \$
S/total contingences et incidents	2 391 777,85 \$	807 683,41 \$	1 549 766,12 \$	106 081,66 \$
T.P.S. (5 %)	119 588,89 \$	40 384,17 \$	77 488,31 \$	5 304,08 \$
T.V.Q. (9,975 %)	238 579,84 \$	80 566,42 \$	154 589,17 \$	10 581,65 \$
Total	2 749 946,58 \$	928 634,00 \$	1 781 843,60 \$	121 967,39 \$
		Ville centre		Arr. Verdun
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		2 710 477,60 \$		121 967,39 \$
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		95,69%		4,31%
TOTAL (net de ristourne)	2 511 067,77 \$	847 966,62 \$	1 627 060,70 \$	111 372,48 \$

Répartition des dépenses selon la nature des travaux :

1 - Partie SMT

	Artériel	Local	TOTAL
CHAUSSÉE	51 482,18 \$	275 564,32 \$	327 046,50 \$
TROTTOIRS	34 326,70 \$	347 142,30 \$	381 469,00 \$
ÉGOUT	- \$	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	696,96 \$	3 659,04 \$	4 356,00 \$
Sommes	86 505,84 \$	626 365,66 \$	712 871,50 \$
Contingences (10 %)	8 650,58 \$	62 636,57 \$	71 287,15 \$
S/total contingences	95 156,42 \$	689 002,23 \$	784 158,65 \$
T.P.S. (5 %)	4 757,82 \$	34 450,11 \$	39 207,93 \$
T.V.Q. (9,975 %)	9 491,85 \$	68 727,97 \$	78 219,83 \$
Total	109 406,10 \$	792 180,31 \$	901 586,41 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	99 902,35 \$	723 366,21 \$	823 268,56 \$
S/total contingences	95 156,42 \$	689 002,23 \$	784 158,65 \$
Frais incidents (3%)	2 854,69 \$	20 670,07 \$	23 524,76 \$
S/total contingences et incidents	98 011,12 \$	709 672,29 \$	807 683,41 \$
T.P.S. (5 %)	4 900,56 \$	35 483,61 \$	40 384,17 \$
T.V.Q. (9,975 %)	9 776,61 \$	70 789,81 \$	80 566,42 \$
TOTAL contingences & incidences	112 688,28 \$	815 945,72 \$	928 634,00 \$
TOTAL (net de ristourne)	102 899,42 \$	745 067,20 \$	847 966,62 \$

2. Partie DGSRE

	Aqueduc	Tronçon De Verdun-Wellington	Tronçon Wellington-LaSalle	Égout	Tronçon De Verdun-Wellington	Tronçon Wellington-LaSalle	TOTAL
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	45 519,00 \$	23 022,00 \$	22 497,00 \$	64 999,00 \$	23 873,00 \$	41 126,00 \$	110 518,00 \$
ÉGOUT	- \$	- \$	- \$	789 845,00 \$	304 720,00 \$	485 125,00 \$	789 845,00 \$
ÉGOUT Pluvial	- \$	- \$	- \$	258 880,00 \$	22 100,00 \$	236 780,00 \$	258 880,00 \$
ÉGOUT Combiné	- \$	- \$	- \$	530 965,00 \$	282 620,00 \$	248 345,00 \$	530 965,00 \$
AQUEDUC	467 480,00 \$	241 230,00 \$	226 250,00 \$	- \$	- \$	- \$	467 480,00 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sommes	512 999,00 \$	264 252,00 \$	248 747,00 \$	854 844,00 \$	328 593,00 \$	526 251,00 \$	1 367 843,00 \$
Contingences (10 %)	51 299,90 \$	26 425,20 \$	24 874,70 \$	85 484,40 \$	32 859,30 \$	52 625,10 \$	136 784,30 \$
S/total contingences	564 298,90 \$	290 677,20 \$	273 621,70 \$	940 328,40 \$	361 452,30 \$	578 876,10 \$	1 504 627,30 \$
T.P.S. (5 %)	28 214,95 \$	14 533,86 \$	13 681,09 \$	47 016,42 \$	18 072,62 \$	28 943,81 \$	75 231,37 \$
T.V.Q. (9,975 %)	56 288,82 \$	28 985,05 \$	27 293,76 \$	93 797,76 \$	36 054,87 \$	57 742,89 \$	150 086,57 \$
Total	648 802,66 \$	334 206,11 \$	314 596,55 \$	1 081 142,58 \$	415 579,78 \$	665 562,80 \$	1 729 945,24 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	592 443,31 \$	305 174,73 \$	287 268,58 \$	987 227,28 \$	379 479,73 \$	607 747,55 \$	1 579 670,59 \$
S/total contingences	564 298,90 \$	290 677,20 \$	273 621,70 \$	940 328,40 \$	361 452,30 \$	578 876,10 \$	1 504 627,30 \$
Frais incidents (3%)	16 928,97 \$	8 720,32 \$	8 208,65 \$	28 209,85 \$	10 843,57 \$	17 366,28 \$	45 138,82 \$
S/total contingences et incidents	581 227,87 \$	299 397,52 \$	281 830,35 \$	968 538,25 \$	372 295,87 \$	596 242,38 \$	1 549 766,12 \$
T.P.S. (5 %)	29 061,39 \$	14 969,88 \$	14 091,52 \$	48 426,91 \$	18 614,79 \$	29 812,12 \$	77 488,31 \$
T.V.Q. (9,975 %)	57 977,48 \$	29 864,90 \$	28 112,58 \$	95 611,69 \$	37 136,51 \$	59 475,18 \$	154 589,17 \$
Total	668 266,74 \$	344 232,29 \$	324 034,45 \$	1 113 576,85 \$	428 047,18 \$	685 529,68 \$	1 781 843,60 \$
TOTAL (net de ristourne)	701 596,54 \$	314 329,97 \$	295 886,64 \$	1 159 116,50 \$	390 864,13 \$	625 979,97 \$	1 627 060,70 \$

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures

performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2016.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout;
- Installer un nouveau réseau d'éclairage.
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : 16 mai 2016 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers le 6 juin 2016
- Fin des travaux: vers le 21 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SEAO le 12 février 2016.

Douze (12) soumissionnaires ont déposé une soumission : Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), Les Excavations Super inc., Les pavages d'Amour inc., CONSTRUCTION G-NESIS INC., Gérald Théorêt Inc., SADE CANADA INC., Les pavages Chenail inc., Les entreprises Michaudville inc., Duroking Construction/9200-2088 Québec inc, Allia Infrastructures Ltée, Les excavations Gilbert Théorêt inc et Le Groupe Vespo (9052-1170 Québec Inc.)

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le numéro d'entreprise 1145755295, la validation de l'attestation de Revenu Québec et la validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ont été faites.

La validation de l'attestation de Revenu Québec datée du 01 février 2016 à 13 h 44 min 33 sec a été faite.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 7 mars 2016.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit: **Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), 7, rang Saint-Régis Sud, Saint-Isidore, Québec, J0L 2A0**

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et la Politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" (C-OG-SDO-11-002) et «Confidentialité des estimations des contrats» (C-OG-DG-D-12-005).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Erma GRIGOROVA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 18 mars 2016
Jean CARRIER, 11 mars 2016
Erma GRIGOROVA, 9 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2016-03-08

**Dossier # : 1166972001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la reconstruction de la rue Stephens (entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle), de la rue Bannantyne (entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens) et de la rue Monteith (entre les rues Stephens et Valiquette) - Dépense totale de 3 557 953,60 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat 3 399 068,90 \$ + incidences 158 884,69 \$) - Appel d'offres public S16-003 (12 soumissionnaires)

Il est recommandé :

Au comité exécutif

- 1- D'autoriser une dépense de **3 036 033,42 \$**, taxes, incidences et contingences incluses, représentant 85,33 % du coût total du contrat pour la "Reconstruction de la rue Stephens, entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle, de la rue Bannantyne, entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens et de la rue Monteith, entre les rues Stephens et Valiquette" (S16-003).
- 2- D'octroyer à "Gérald Théorêt inc.", le soumissionnaire se situant au premier rang, après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de **3 399 068,90 \$**, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-003.
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
- 4- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166972001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Gérald Théorêt Inc." pour la "Reconstruction de la rue Stephens (entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle), de la rue Bannantyne (entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens) et de la rue Monteith (entre les rues Stephens et Valiquette)" - Dépense totale de 3 557 953,60 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat 3 399 068,90 \$ + incidences 158 884,69 \$) - Appel d'offres public # S16-003 - 12 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Stephens entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle ont fait l'objet d'analyses par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau ainsi que par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont confirmé les différentes problématiques suivantes :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur.
- L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que la conduite d'aqueduc existante de 150 mm de diamètre était insuffisante pour le secteur desservi, puisqu'elle ne répondait pas au débit de protection incendie de 6000 Litres/minute lors d'une journée type de consommation maximale d'eau. Cette étude, combinée au fait que la conduite d'aqueduc secondaire existante sur la rue Stephens date de 1946 pour le tronçon LaSalle/Monteith et de 1949 pour le tronçon Monteith/Beurling, est venue justifier le remplacement proposé. De plus, bien qu'il y ait eu peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite de cet âge la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux. Pour ce qui est de la rue Bannantyne, l'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que la conduite d'aqueduc existante de 200 mm de diamètre était suffisante pour le secteur desservi. Cependant, comme la nouvelle conduite d'aqueduc sur la rue Stephens sera elle-même augmentée à un diamètre de 200 mm et qu'un tronçon adjacent sur la rue Bannantyne, près du boulevard LaSalle a été remplacé par un diamètre de 300 mm, il est recommandé d'augmenter le diamètre du tronçon à remplacer à 300 mm. Cela permettra d'uniformiser les diamètres de cette nouvelle conduite avec celui proposé (300 mm) pour la conduite d'aqueduc secondaire du boulevard LaSalle entre les rues Bannantyne et Brault, tel que mentionné dans le rapport d'étude hydraulique 13-010

du 23 juillet 2013. De plus, comme la conduite d'aqueduc existante de la rue Bannantyne date de 1932 sur le tronçon LaSalle/Stephens et que, bien qu'il y ait eu peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite de cet âge la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux, son remplacement est fortement recommandé.

- L'égout unitaire existant sur la rue Bannantyne, construit en 1932 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue Stephens, présente un niveau de service de moins de 2 ans. Selon les notes de calcul de la DGSRE, division Plan directeur, aucune plainte n'a été enregistrée sur ce tronçon, mais de nombreuses plaintes ont été répertoriées sur le tronçon en amont. L'égout sera donc remplacé afin d'augmenter son diamètre et d'optimiser sa capacité de gestion des eaux.

- Les trottoirs seront remplacés, puisque actuellement ils sont considérés comme en mauvais état (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).

- Les branchements de service d'aqueduc et d'égout concernés par la portée des travaux seront remplacés pour s'assurer d'éliminer tous les services en plomb et éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée.

- En complément, un aménagement paysager incluant la création de saillies de plantations et la plantation d'arbres contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction des tronçons entre le boulevard LaSalle et la rue Bannantyne et d'y effectuer les travaux et aménagement requis.

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : Le mardi 16 février 2016

Date de réception des soumissions : Le jeudi 9 mars 2016

Médias dans lesquels l'appel d'offres

public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires

pour préparer et déposer leurs soumissions : 23 jours de calendrier (17 jours ouvrables)

Émission d'addenda: Cinq (5) addenda ont été émis

Addenda 01 émis le 26 février 2016 : modifications à des articles, modifications aux bordereaux, ajout des fascicules pour la protection des arbres et tableau résumé des garanties et retenues exigées ;

Addenda 02 émis le 29 février 2016 : émission en Excel du bordereau de soumission révisé en addenda 01 ;

Addenda 03 émis le 29 février 2016 : ajout de la Directive concernant les travaux effectués sur les conduites secondaires du réseau de distribution d'eau potable ;

Addenda 04 émis le 2 mars 2016 : modifications à des articles, modifications aux bordereaux, réponse à des questions des soumissionnaires ;

Addenda 05 émis le 3 mars 2016 : modifications aux bordereaux, réponse à des questions des soumissionnaires ;

Addenda 06 émis le 07 mars 2016 : modification du formulaire de soumission afin de refléter les ajustements faits aux bordereaux.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure en lien avec le présent dossier.

DESCRIPTION

Octroyer un contrat à "Gérald Théorêt Inc." (fournisseur no 113884) pour la "Reconstruction de la rue Stephens (entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle), de la rue Bannantyne (entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens) et de la rue Monteith (entre les rues Stephens et Valiquette)" au prix total de 3 399 068,90 \$, contingences et taxes incluses. - Appel d'offres public S16-003 - Douze (12) soumissionnaires. À ce contrat s'ajoutent des frais incidents de l'ordre de 158 884,69 \$, taxes incluses. Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, montant qui représente 3 % du montant total du contrat avant contingences. De plus, un montant estimatif de l'ordre de 49 500 \$, plus taxes, doit être ajouté au montant initial de 3 % afin de couvrir les frais d'acquisition de nouveaux luminaires (au nombre de 17) en remplacement des luminaires existants le long de la rue Stephens.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 8540 m² de chaussée souple ;
- La construction de 2230 m² de trottoirs avec et sans talon ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 150 mm pour une conduite de diamètre de 200 mm sur environ 680 m ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 200 mm pour une conduite de diamètre de 300 mm sur environ 125 m ;
- La reconstruction de 7 chambres de vannes ;
- La reconstruction de 5 bornes d'incendie ;
- Le remplacement de l'égout combiné existant 750 mm pour un diamètre de 1050 mm sur environ 25 m ;
- Le remplacement de l'égout combiné existant 750 mm pour un diamètre de 1200 mm sur environ 45 m ;
- La reconstruction de 36 puisards de rue et 2 regards d'égout ;
- Le remplacement d'environ 89 services d'aqueduc et de 5 services d'égout combiné ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2016.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Rue Stephens (entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle)

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 150 mm, 680 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 680 m.l. ; 300 mm, 40 m.l.

La conduite d'aqueduc est en fonte grise et date de 1946 pour le tronçon LaSalle/Monteith et 1949 pour le tronçon Monteith/Beurling. La reconstruction de cette conduite est justifiée puisqu'elle ne répond pas au débit de protection incendie requis. De plus, des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction de la chaussée étant donné qu'elle a des joints en plomb et a une grande probabilité d'avoir des entrées de service en plomb. La bonification et la reconstruction complète de la chaussée de la rue Stephens entre Beurling et LaSalle affirment la nécessité de renouveler la conduite d'aqueduc pour assurer la longévité de la durée de vie de ce projet.

Rue Bannantyne (entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens)

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 200 mm, 85 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 300 mm, 85 m.l.

La conduite d'aqueduc existante de la rue Bannantyne est en fonte grise et date de 1932. Elle a des joints en plomb et a une grande probabilité d'avoir des entrées de service en plomb. La reconstruction de cette conduite est justifiée puisque des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée. De plus, la conduite d'aqueduc est dans la même tranchée que la conduite d'égout combiné à reconstruire.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout existante : 750 mm, 70 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : 1050 mm, 25 m.l. ; 1200 mm, 45 m.l.

La reconstruction de la conduite d'égout existante en béton datant de 1932 est requise due à une mauvaise condition structurale (CIS=4/ CPB=3) et à sa capacité hydraulique insuffisante.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S16-003 :

Reconstruction de la rue Stephens (entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle), de la rue Bannantyne (entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens) et de la rue

Monteith (entre les rues Stephens et Valiquette)

Date de l'appel d'offres : 16 février 2016
Date d'ouverture : 9 mars 2016 à 10 h 30

Analyse des soumissions

Mis à part ceux qui ont requis l'anonymat, dix-sept (17) compagnies d'entrepreneurs généraux se sont procurées les documents, en plus de quatre sous-traitants en électricité et un fournisseur de produits de béton, pour un total de vingt-deux (22). Douze (12) entrepreneurs (55,55 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Gérald Théorêt Inc.", détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 4 juillet 2013.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1. Gérald Théorêt Inc.	3 090 062,64 \$	309 006,26 \$	3 399 068,90 \$
2. Construction G-Nesis Inc.	3 264 516,22 \$	326 451,62 \$	3 590 967,84 \$
3. Les Pavage Chenail Inc.	3 283 225,90 \$	328 322,59 \$	3 611 548,49 \$
4. Pavages D'Amour Inc.	3 315 584,66 \$	331 558,47 \$	3 647 143,13 \$
5. Duroking Construction / 9200-2088 QUÉBEC INC.	3 347 968,83 \$	334 796,89 \$	3 682 765,72 \$
6. Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	3 375 292,33 \$	337 529,24 \$	3 712 821,57 \$
7. Eurovia Québec Construction Inc.	3 379 209,59 \$	337 920,96 \$	3 717 130,55 \$
8. Le Groupe Vespo (9052-1170 Québec Inc.)	3 407 948,84 \$	340 794,89 \$	3 748 743,73 \$
9. Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	3 427 469,65 \$	342 746,97 \$	3 770 216,62 \$
10. Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	3 480 716,36 \$	348 071,63 \$	3 828 787,99 \$
11. Charex inc.	3 563 162,63 \$	356 316,26 \$	3 919 478,89 \$
12. Cojalac Inc.	3 786 524,56 \$	378 652,46 \$	4 165 177,02 \$
Dernière estimation réalisée	3 755 136,66 \$	375 513,67 \$	4 130 650,33 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 732 820,87 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,82%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	766 108,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	22,54 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 731 581,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 17,71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	191 898,95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,65 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 12 février 2016, par monsieur Jean-François Dutil, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 4 130 650,33 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014 et 2015.

Cette année à la même date, nous avons lancé trois (3) appels d'offres pour la reconstruction de rues à l'arrondissement. Afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs, nous avons volontairement fixé des dates d'ouverture décalées avec trois (3) journées, soit le 3 mars 2016 pour l'appel d'offre S16-001, le 7 mars 2016 pour l'appel d'offre S16-002 et le 9 mars 2016 pour l'appel d'offre S16-003 (objet du présent GDD). Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Jean-François Dutil, ing. et Maude Robillard, ing., employés de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Des erreurs de calcul dans les taxes ont été décelées dans certaines soumissions, les montants corrigés des soumissions, taxes incluses, sont respectivement :

- Le Groupe Vespo (9052-1170 QUÉBEC INC.) est de 3 748 743,73 \$ au lieu de 3 747 312,65 \$.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 766 108,12 \$ (22,54 %), avec une moyenne se situant à 3 732 820,87 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 17,71 % (731 581,43 \$ en moins) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de reconstruction de la rue sont de 3 399 068,90 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 101 972,07 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (**3** %) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemple : déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.), ainsi qu'un montant

estimé de 49 500,00 \$ plus taxes (56 912,63 \$ taxes incluses) pour la réfection de lampadaires. Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 557 953,60 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 3 248 885,88 \$.
Les travaux seront assumés par le SIVT, la DGSRE et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par le SIVT est de 1 842 895,90 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, avancées en saillis, pavage et marquage) sur les rues Stephens et Bannantyne seulement ;
- Le montant alloué par la DGSRE est de 1 193 137,52 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant tels que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services. Le tout sur les rues Stephens et Bannantyne seulement. Pour la DGSRE, cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 089 493,59 \$ net de ristournes au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables;
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de 521 920,17 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) et cible la reconstruction de la rue Monteith, entre les rues Stephens et Valiquette.

Les tableaux récapitulatifs suivant représentent la répartition des coûts entre les partenaires :

Répartition des coûts entre les partenaires

	Contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 578 084,95 \$	1 181 710,60 \$	86 800,23 \$	309 574,13 \$
frais chaussée (incluant la mobilisation)		801 933,48 \$	- \$	- \$
frais trottoir (incluant la mobilisation)		374 907,75 \$	- \$	- \$
frais électricité (incluant la mobilisation)		3 478,13 \$	- \$	- \$
frais aménagement du paysage (incluant la mobilisation)		1 391,25 \$	- \$	- \$
frais aqueduc (incluant la mobilisation)	-	- \$	75 270,21 \$	- \$
frais égout combiné (incluant la mobilisation)	-	- \$	11 530,02 \$	- \$
ÉGOUT	276 588,30 \$	- \$	230 226,60 \$	46 361,70 \$
AQUEDUC	598 892,40 \$	- \$	598 892,40 \$	- \$
ÉLECTRICITÉ (Éclairage - éléments souterrains)	161 188,65 \$	129 484,95 \$	- \$	31 703,70 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	71 664,95 \$	59 216,30 \$	- \$	12 448,65 \$
MARQUAGE	1 176,00 \$	609,00 \$	- \$	567,00 \$
Sommes	2 687 595,25 \$	1 371 020,85 \$	915 919,23 \$	400 655,18 \$
Contingences (10 %)	268 759,53 \$	137 102,09 \$	91 591,92 \$	40 065,52 \$
Sous-total contingences	2 956 354,78 \$	1 508 122,94 \$	1 007 511,15 \$	440 720,69 \$
T.P.S. (5 %)	147 817,74 \$	75 406,15 \$	50 375,56 \$	22 036,03 \$
T.V.Q. (9,975 %)	294 896,39 \$	150 435,26 \$	100 499,24 \$	43 961,89 \$
S/total contingences	3 399 068,90 \$	1 733 964,34 \$	1 158 385,94 \$	506 718,62 \$
TOTAL (net de ristourne pour contingences)	3 103 802,97 \$	1 583 340,57 \$	1 057 760,77 \$	462 701,64 \$
S/total contingences	-	1 508 122,94 \$	1 007 511,15 \$	440 720,69 \$
Frais incidents (3%)	-	45 243,69 \$	30 225,33 \$	13 221,62 \$
Frais incidents acquisition de lampadaires	-	49 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
S/total contingences & incidents	-	1 602 866,62 \$	1 037 736,48 \$	453 942,31 \$
T.P.S. (5 %)	-	80 143,33 \$	51 886,82 \$	22 697,12 \$
T.V.Q. (9,975 %)	-	159 885,95 \$	103 514,21 \$	45 280,75 \$
Total	3 399 068,90 \$	1 842 895,90 \$	1 193 137,52 \$	521 920,17 \$
TOTAL (net de ristourne total)	3 103 802,97 \$	1 682 809,60 \$	1 089 493,59 \$	476 582,69 \$
		Ville centre	Arr. Verdun	
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		3 036 033,42 \$	521 920,17 \$	
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		85,33%	14,67%	

Répartition des dépenses selon la nature des travaux :

1 - Partie SMV

	Chaussée	Trottoir	Marquage	Électricité	Aménagement paysager	TOTAL
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	801 933,48 \$	374 907,75 \$	- \$	3 478,13 \$	1 391,25 \$	1 181 710,60 \$
ARTÉRIEL 2	801 933,48 \$	374 907,75 \$	- \$	3 478,13 \$	1 391,25 \$	1 181 710,60 \$
LOCAL	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ÉGOUT	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ÉLECTRICITÉ (Éclairage - éléments souterrains)	- \$	- \$	- \$	129 484,95 \$	- \$	129 484,95 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$	- \$	59 216,30 \$	59 216,30 \$
MARQUAGE	- \$	- \$	609,00 \$	- \$	- \$	609,00 \$
Sommes	801 933,48 \$	374 907,75 \$	609,00 \$	132 963,08 \$	60 607,55 \$	1 371 020,85 \$
Contingences (10 %)	80 193,35 \$	37 490,78 \$	60,90 \$	13 296,31 \$	6 060,76 \$	137 102,09 \$
S/total contingences	882 126,82 \$	412 398,53 \$	669,90 \$	146 259,38 \$	66 668,31 \$	1 508 122,94 \$
T.P.S. (5 %)	44 106,24 \$	20 619,93 \$	33,50 \$	7 312,97 \$	3 333,42 \$	75 406,15 \$
T.V.Q. (9,975 %)	87 992,15 \$	41 136,75 \$	65,82 \$	14 589,37 \$	6 650,16 \$	150 435,26 \$
Total	1 014 225,31 \$	474 155,20 \$	770,22 \$	168 161,73 \$	76 651,88 \$	1 733 964,34 \$
TOTAL (net de ristourne)	926 122,90 \$	432 866,90 \$	703,31 \$	153 554,07 \$	69 993,39 \$	1 583 340,57 \$
S/total contingences	882 126,82 \$	412 398,53 \$	669,90 \$	146 259,38 \$	66 668,31 \$	1 508 122,94 \$
Frais incidents (3%)	26 463,80 \$	12 371,96 \$	20,10 \$	4 387,78 \$	2 000,05 \$	45 243,69 \$
Frais incidents acquisition de lampadaires	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	49 500,00 \$	0,00 \$	49 500,00 \$
S/total contingences & incidents	908 590,63 \$	424 770,48 \$	690,00 \$	200 147,16 \$	68 668,35 \$	1 602 866,62 \$
T.P.S. (5 %)	45 429,53 \$	21 238,52 \$	34,50 \$	10 007,36 \$	3 433,42 \$	80 143,33 \$
T.V.Q. (9,975 %)	90 631,92 \$	42 370,86 \$	68,83 \$	19 964,68 \$	6 849,67 \$	159 885,95 \$
Total	1 044 652,07 \$	486 379,86 \$	793,32 \$	230 119,20 \$	78 951,44 \$	1 842 895,90 \$
TOTAL (net de ristourne)	953 906,58 \$	445 955,91 \$	724,41 \$	210 129,50 \$	72 093,19 \$	1 682 809,60 \$

2 - Partie DGSRE

	Aqueduc	Tronçon Stephens / Beurling-LaSalle	Tronçon Bannantyne / LaSalle-Stephens	Égout	Tronçon Stephens / Beurling-LaSalle	Tronçon Bannantyne / LaSalle-Stephens	TOTAL
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	75 270,21 \$	50 657,99 \$	24 612,22 \$	11 530,02 \$	- \$	11 530,02 \$	86 800,23 \$
ÉGOUT	- \$	- \$	- \$	230 226,60 \$	- \$	230 226,60 \$	230 226,60 \$
AQUEDUC	598 892,40 \$	505 771,89 \$	93 120,72 \$	- \$	- \$	- \$	598 892,40 \$
ÉLECTRICITÉ	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sommes	674 162,61 \$	556 429,87 \$	117 732,94 \$	241 756,62 \$	0,00 \$	241 756,62 \$	915 919,23 \$
Contingences (10 %)	67 416,26 \$	55 642,97 \$	11 773,29 \$	24 175,66 \$	0,00 \$	24 175,66 \$	91 591,92 \$
S/total contingences	741 578,87 \$	612 072,84 \$	129 506,23 \$	265 932,28 \$	0,00 \$	265 932,28 \$	1 007 511,15 \$
T.P.S. (5 %)	37 078,94 \$	30 603,63 \$	6 475,31 \$	13 206,61 \$	0,00 \$	13 206,61 \$	50 375,56 \$
T.V.Q. (9,975 %)	73 972,49 \$	61 064,25 \$	12 918,25 \$	26 526,74 \$	0,00 \$	26 526,74 \$	100 498,24 \$
Total	852 630,30 \$	703 730,51 \$	148 899,79 \$	305 755,64 \$	0,00 \$	305 755,64 \$	1 158 385,94 \$
TOTAL (net de ristourne)	778 565,11 \$	642 599,76 \$	135 965,35 \$	279 195,65 \$	0,00 \$	279 195,65 \$	1 216 160,44 \$
S/total contingences	741 578,87 \$	612 072,84 \$	129 506,23 \$	265 932,28 \$	0,00 \$	265 932,28 \$	1 216 160,44 \$
Frais incidents (3%)	22 247,37 \$	18 362,18 \$	3 885,19 \$	7 977,97 \$	0,00 \$	7 977,97 \$	36 484,81 \$
S/total contingences & incidents	763 826,23 \$	630 434,82 \$	133 391,42 \$	273 910,25 \$	0,00 \$	273 910,25 \$	1 252 645,25 \$
T.P.S. (5 %)	38 101,31 \$	31 521,74 \$	6 669,57 \$	13 605,51 \$	0,00 \$	13 605,51 \$	62 632,26 \$
T.V.Q. (9,975 %)	76 191,67 \$	62 885,87 \$	13 305,79 \$	27 322,55 \$	0,00 \$	27 322,55 \$	124 951,36 \$
Total	878 209,21 \$	724 842,43 \$	153 366,78 \$	314 928,31 \$	0,00 \$	314 928,31 \$	1 440 228,88 \$
TOTAL (net de ristourne)	801 922,07 \$	661 877,75 \$	140 044,32 \$	287 571,52 \$	0,00 \$	287 571,52 \$	1 512 060,30 \$

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Augmenter la capacité de rejet des eaux pluviales au collecteur de la rue Bannantyne ; ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout.
- Installer un nouveau réseau d'éclairage.
- Rencontrer la Politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux).
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement puisqu'il y a aucun nouveau réseau d'aqueduc ou d'égout qui s'ajoute au réseau existant. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse puisqu'il inclut du surdimensionnement de conduites afin d'en atténuer le phénomène.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'éclairage, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : **16 mai 2016 (Conseil municipal)**

- Début des travaux: **vers le 6 juin 2016**
- Fin des travaux: **vers le 4 novembre 2016**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SEAO le 16 février 2015. Douze (12) soumissionnaires ont déposé une soumission : Eurovia Québec Construction inc., Charex inc., Sintra inc (Région Montérégie-Rive-Sud), Les pavages d'Amour inc., CONSTRUCTION G-NESIS INC., Gérald Théorêt Inc., COJALAC INC., Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., Les pavages Chenail inc., Duroking Construction/9200-2088 Québec inc, Les excavations Gilbert Théorêt inc. et Le Groupe Vespo (9052-1170 Québec Inc.).

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le numéro d'entreprise 1142185637, la validation de l'attestation de Revenu Québec et la validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ont été faites.

La validation de l'attestation de Revenu Québec datée du 01 mars 2016 à 11 h 23 min 30 sec a été faite.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 9 mars 2016.

Parmi les documents de soumission, on retrouve la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit:
Gérald Théorêt Inc., 2, boul. de Maple Grove, Beauharnois, Québec, J6N 1K3

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et la Politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" (C-OG-SDO-11-002) et «Confidentialité des estimations des contrats» (C-OG-DG-D-12-005).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Erma GRIGOROVA, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Erma GRIGOROVA, 14 mars 2016

Kathy DAVID, 11 mars 2016

Jean CARRIER, 11 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois DUTIL
Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2016-03-10



Dossier # : 1166152016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavation Super inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre la rue Clément et la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 199 617,78 \$, taxes incluses, (contrat: 2 633 107,37 \$ + incidences: 307 213,20 \$ pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal et 259 297,21 \$ pour autres incidences) - Appel d'offres public 420912 - Contrat E.A.16-1642 (9 soumissionnaires)

De recommander au conseil municipal :

- 1- D'autoriser une dépense de 3 199 617,78 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 100% du coût total du contrat pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre la rue Clément et la rue Elmslie.
- 2- D'accorder à Les Excavations Super Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 633 107,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420912.
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 15:32

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166152016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavation Super Inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre la rue Clément et la rue Elmslie - Arrondissement: LaSalle - Dépense totale de 3 199 617,78 \$, taxes incluses, (contrat: 2 633 107,37 \$ + incidences: 307 213,20 \$ pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal et 259 297,21 \$ pour autres incidences) - Appel d'offres public 420912 - Contrat E.A.16-1642 (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de remise à niveau de ses infrastructures d'égout et d'aqueduc, l'arrondissement a ciblé l'avenue Lafleur entre la rue Clément et la rue Elmslie. Ces travaux correspondent aux critères de subvention du ministère. Des inspections télévisées des conduites d'égout ont validé son mauvais état. Les travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal le Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre la rue Clément et la rue Elmslie dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 18 février 2016. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 mars 2016 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis le 4 mars 2016 afin de préciser la technique de pose du revêtement bitumineux et inclure des joints de type Crafcoc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux sur l'avenue Lafleur consistent :

2016:

- Remplacement des réseaux égouts combinés ;Diamètre et longueur de la conduite

d'égout combiné existante : (300-375-525-600-675) mm, (± 866 mètres linéaires 2 conduites parallèles). Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée : (375-600-750) mm, 429 m.l. (une seule conduite);

Remplacement du réseau d'aqueduc; Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 200 mm, 395 m.l. , Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée 300 mm, 430 m.l.

Reconstruction de la chaussée (± 6 555 mètres carrés) ;

Reconstruction de sections de trottoirs de béton de 1.8 m de large (± 1 445 mètres carrés) ;

Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir ;

Gazon et plantation d'arbres (72 arbres) ;

Gestion de matériaux contaminés (± 1 000t.m. de B-C et 3 040t.m. de C-RESC)

2017:

Pavage de la 2^e couche

2018:

Travaux horticultures

La géométrie est légèrement modifiée afin de permettre l'ajout d'arbres et d'élargir les trottoirs. Les quatre (4) voies de circulation, soit deux (2) dans chaque direction, seront maintenues. Par contre, la largeur du pavage, à l'origine de 16 m, sera réduite à 14 m dans le but de permettre une plantation d'arbres dans l'emprise publique, soit quatre (4) voies de 3.5 m de large. Le nouveau trottoir, à l'origine de 1.5 m de large, sera agrandi à 1.8 m. Ainsi l'impact sur la circulation sera nul mais la convivialité des piétons sera fortement améliorée par l'élargissement du trottoir et la plantation d'arbres à l'arrière des trottoirs.

Dans le présent cas, un certificat d'autorisation du MDDELCC ne sera pas émis. En effet, les modifications du règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement entrées en vigueur le 17 novembre 2011 stipulent que les travaux suivants sont soustraits à l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans les cas suivants :

Remplacement de conduites d'égout par des conduites dont la capacité hydraulique ou le diamètre peut être différent à condition que les travaux ne soient pas susceptibles d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse du réseau d'égout ;

La reconstruction de regards ou de puits sur un réseau d'égout existant ;

La reconstruction de conduites d'eau potable.

Les travaux inclus dans l'appel d'offres respectent ces conditions étant donné que l'évolution domiciliaire desservie par le réseau de cette rue ne peut être développée et que le débit n'est pas augmenté par les présents travaux. De plus, aucun nouveau réseau d'égout ou d'aqueduc n'est ajouté sur cette rue.

La conduite d'aqueduc est en fonte grise de 200 mm et date de 1951. La reconstruction de cette conduite est recommandée, car elle sera dans la même tranchée que l'égout proposé. De plus, la capacité hydraulique de la conduite existante est insuffisante, il y a présence de joints de plomb et d'entrées de service en plomb. La conduite d'égout combiné existante est en grès et en béton, et date de 1944, 1954 et 1959. La reconstruction de cette conduite est recommandée, car elle est en très mauvaise condition structurale (CIS =5).

Le tronçon d'égout de l'avenue Lafleur entre les rues Clément et Elmslie a été inspecté à l'aide d'une caméra conventionnelle. Suite à l'analyse des inspections et des rapports remis à la Ville, la technique de reconstruction a été recommandée étant donné la forte dégradation des conduites et la dimension des conduites existantes. La technique de réhabilitation ne peut être utilisée dans ce cas. Les tronçons sélectionnés ont une cote structurale élevée soit 4 et 5 et correspondent aux critères d'admissibilité au programme de

la TECQ. La conduite d'aqueduc sur l'avenue Lafleur doit être également reconstruite afin d'augmenter son diamètre, tel que proposé par la DGSRE. De plus, le réseau d'égout doit être déplacé étant donné la présence d'un réseau doublé, soit un de chaque côté de la rue.

JUSTIFICATION

Dix-neuf (19) firmes travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et neuf(9) ont déposé une soumission, soit 47% des preneurs de cahier de charge.

Une partie des firmes qui ont pris possession des documents d'appel d'offres, ne réalise pas des contrats de cette envergure. Exemple, une des firmes est spécialisée d'abord dans la vente de terreaux et de petits travaux d'égout et d'aqueduc, une autre réalise un seul contrat de cette envergure annuellement.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Contingences	Total
1	Les Excavations Super Inc.	239 373,40 \$	2 633 107,37 \$
2	Construction G-NESIS Inc.	243 834,81 \$	2 682 182,94 \$
3	Les Pavages Chenail Inc.	248 976,31 \$	2 738 739,45 \$
4	Pavages D'Amour Inc.	249 535,30 \$	2 744 888,32 \$
5	Charex Inc.	251 559,03 \$	2 767 149,37 \$
6	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	271 412,63 \$	2 985 538,92 \$
7	9045-6823 Québec Inc. – Le Groupe Damiano	285 813,70 \$	3 143 950,74 \$
8	Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud)	287 653,18 \$	3 164 185,01 \$
9	Construction Bau-Val Inc.	289 983,65 \$	3 189 820,16 \$
Estimation des travaux (\$)		267 346,94 \$	2 940 816,35 \$
Coût moyen des soumissions reçues			2 894 395,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			9,92
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			556 712,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			21,14
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)			-307 708,98 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(10,46)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			49 075,57 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			1,86

EXPLICATION DES ÉCARTS

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme.

Une erreur de calcul dans un des totaux a été détectée et corrigée sur la page 12 de la section IV et reportée sur la page sommaire (Section IV Formulaire 2) dans le bordereau du soumissionnaire Les Excavations Super Inc.

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 10.46 % inférieur au montant de l'estimation. Les écarts entre les coûts de l'estimation et du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la signalisation, la pierre concassée, le pavage et l'excavation de l'infrastructure des rues. La différence est aussi liée au coût estimé au phasage des travaux et la complexité de la gestion des impacts.

L'estimation des coûts a tenu compte de ces difficultés.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Les Excavations Super Inc. a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 11 février 2015 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 10 février 2018. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Excavations Super Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre de la reconstruction de l'avenue Lafleur entre les rues Clément et Elmslie, le montant total de ces contingences est de 239 373,40 \$ (taxes incluses) correspondant à 10 % du coût des travaux.

Le montant total des contingences assumées par la DGSRE est de 167 920,13 \$ (taxes incluses). Le montant des contingences pour le SIVT est de 71 453,27 \$ (taxes incluses).

Un montant total de 566 510,41 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de la reconstruction de l'avenue Lafleur entre les rues Clément et Elmslie. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal (estimé à 307 213,20 \$, taxes incluses), et d'autres incidences (estimé à 259 297,21 \$, taxes incluses), en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers tel que le déplacement de poteau de Bell, la surveillance des travaux ainsi que le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux. La présence d'une ancienne conduite d'huile (profondeur inconnue) laisse présager une quantité supplémentaire de disposition de matériaux contaminés. La caractérisation des sols n'a pas permis de rencontrer ce type de matériaux mais une enveloppe de 50 000 \$ (sans taxes) supplémentaires est planifiée en prévision de cette éventualité.

Ces travaux seront assumés en partie par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) étant donné que l'avenue Lafleur est une artère et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau selon les compétences de chacun; la répartition des coûts est détaillée dans le tableau mis en pièce jointe.

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc, d'égout et de voirie de l'avenue Lafleur pour la DGSRE s'élèvent à 1 847 121,40 \$ (taxes incluses), auquel est ajouté un montant de 399 654,33 \$ (taxes incluses) pour des

frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, des frais de surveillance des travaux, etc. Le montant inclut 4040 t.m. de sols fortement contaminés à sortir du site des travaux.

Les coûts associés aux travaux de réfection d'une partie de la voirie et des trottoirs de l'avenue Lafleur pour le SIVT s'élèvent à 785 985,96 \$ (taxes incluses), auquel est ajouté un montant de 166 856,09 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, des frais de surveillance des travaux, etc.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'égout, d'aqueduc, 60% de la voirie étant donné la largeur de la rue versus la largeur de la tranchée pour le remplacement des conduites et une partie des travaux de réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) assume une partie des trottoirs, 40% du pavage ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Les travaux seront divisés sur trois années soit :

- Travaux d'égout et d'aqueduc, voirie et trottoirs en 2016.
- Travaux de voirie en 2017.
- Travaux horticultures en 2018.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de LaSalle devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans la pièce jointe intitulée *Répartition des coûts*.

Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) (29,45%)

Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (70,55%)

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2016 et 2017 pour les travaux en lien avec la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et d'aqueduc par les Services techniques. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventuellement à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux sont refusés, il y aura des impacts sur le coût d'entretien du réseau d'égout de la rue. De plus, il y aura une forte possibilité de réclamation de la part des citoyens lors de fortes pluies dues au mauvais état de la conduite d'égout.

De plus, l'avenue Lafleur est critique pour la circulation dans l'arrondissement de LaSalle, particulièrement en direction de l'autoroute 138. C'est une des voies d'accès principales. Des travaux sont planifiés par le MTQ sur le pont Mercier et sur l'autoroute 138 à court terme. Les travaux ne pourront être repoussés sans impacts importants sur le réseau routier. De plus, plusieurs travaux importants de voirie dans le secteur doivent être réalisés par la Ville centre. La fenêtre pour réaliser les travaux a été planifiée en fonction de tous les travaux dans le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CM : 16 mai 2016
Début des travaux : début juillet 2016
Fin des travaux : fin juillet 2018

ECHEANCIER

Début: 2016-07-15 **Fin:** 2018-07-15

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite
(Comlan Djanta AFANOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 22 mars 2016
Jean CARRIER, 16 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christianne CYRENNE
Chef de division développement et soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-15

Benoit G GAUTHIER
Directeur Travaux publics

**Dossier # : 1166152015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur les boulevards Angrignon et des Trinitaires dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 312 500 \$, taxes incluses, (contrat: 297 500 \$ + incidences: 15 000 \$) - Appel d'offres public 421982 - Contrat A.15-1630 (9 soumissionnaires)

Considérant que les citoyens LaSallois sont en droit d'avoir des infrastructures routières sécuritaires et de bonne qualité;

Considérant que cet appel d'offres fait partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1;

Considérant que le plus bas soumissionnaire possède une licence conforme de la Régie du bâtiment;

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Considérant qu'une clause administrative protège la Ville si la situation juridique de l'adjudicataire est modifiée pendant les travaux;

De recommander au comité exécutif :

1- D'autoriser une dépense de 312 500 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 100% du coût total du contrat pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur les boulevards Angrignon et des Trinitaires.

2- D'accorder à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 297 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421982.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 15:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166152015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sintra (Région Montréregie/Rive-Sud) pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur les boulevards Angrignon et des Trinitaires dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 312 500 \$, taxes incluses, (contrat: 297 500 \$ + incidences: 15 000 \$) - Appel d'offres public 421982 - Contrat A.15-1630 (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le quartier Angrignon est un pôle de développement en croissance présentement dans l'arrondissement de LaSalle. Ce secteur, considéré comme étant un TOD, se développe rapidement et la forte densité des projets prévus dans le plan d'urbanisme de l'arrondissement change le visage de ce quartier. Débutés en 2010, les projets se poursuivront pendant plusieurs années.

Le boulevard Angrignon aux limites de l'arrondissement de LaSalle se transforme en boulevard des Trinitaires dans l'arrondissement Sud-Ouest. Chaque arrondissement a son propre réseau d'aqueduc, sans aucun lien avec l'arrondissement voisin. Afin de s'assurer d'avoir une alimentation en tout temps dans un secteur fortement développé et en constant changement, une conduite d'aqueduc entre les deux réseaux d'aqueduc existants sera construite sur le boul. Angrignon. 95% des travaux sont réalisés dans l'arrondissement de LaSalle.

Ce bouclage permettra d'assurer la redondance et la flexibilité du réseau en matière d'alimentation domestique, d'éliminer les bouts de réseau et sécuriser l'alimentation de l'arrondissement en lui offrant une entrée d'eau supplémentaire.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal le Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur les boulevards Angrignon et des Trinitaires dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 18 février 2016. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 mars 2016 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis le 4 mars 2016 afin de préciser la durée des travaux, le coût de pénalité d'un défaut dans une signalisation non-conforme, la note de passage des critères d'évaluation de l'adjudicataire et des modifications sur le type de réparation de filage électrique. La date d'ouverture des soumissions est restée inchangée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1156152019 – dossier 2156152019 - D'autoriser une dépense maximale de 31 491,65 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée sur le boul. Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à EFEL Experts-conseils inc., le contrat S.P.15-1630.2 à cette fin (soumission no 398907), au prix de sa soumission, soit au prix total de 31 491,65 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux consistent :

- La pose d'une chambre de vanne.
- La pose d'une conduite de 300 mm de diamètre (100 m. lin.).
- Les réparations de pavage.
- La gestion des impacts des travaux. Une gestion de la circulation est une des difficultés importante dans le projet étant donné la proximité de la station de métro Angrignon et le très grand nombre d'autobus devant y accéder. De plus, la présence de nombreuses tours ayant une clientèle âgée nous oblige à maintenir les accès aux résidences.

Dans le présent cas, un certificat d'autorisation du MDDELCC sera émis. Étant donné qu'un nouveau réseau d'aqueduc est construit, la Ville est présentement en processus d'autorisation auprès du MDDELCC selon l'article 32. L'autorisation est attendue en juin 2016 et l'octroi du présent contrat est conditionnel à la réception de ce certificat d'autorisation du MDDELCC. Les travaux ne pourront être débutés avant la réception de ce document.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur les boulevards Angrignon et des Trinitaires, le montant total de ces contingences est de 27 045,45 \$ (taxes incluses) correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant de 15 000 \$, taxes incluses, est prévu pour des dépenses incidentes aux travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur les boulevards Angrignon et des Trinitaires. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers ainsi que le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux. Le contrôle qualitatif est estimé à environ 3% soit près de 9 000\$ taxes incluses et un montant de 6 000\$ soit environ 2% est estimé pour des travaux d'utilités publiques qui pourraient être affectés par les travaux et non inclus dans la présente soumission. La surveillance des travaux par EFEL Experts-Conseils est déjà incluse dans le contrat octroyé précédemment (voir décision antérieure).

JUSTIFICATION

Quatorze (14) firmes travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et neuf(9) ont déposé une soumission, soit 64% des preneurs de cahier de charge. Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation (réalisée par la firme

EFEL experts-conseils, mandatée pour réaliser les plans et devis) et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Contingences	Total
1	Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud)	27 045,45 \$	297 500,00 \$
2	175784 Canada Inc.	28 275,89 \$	311 034,74 \$
3	Construction Jacques Théoret Inc.	32 124,67 \$	353 371,37 \$
4	Les Excavations Super Inc.	33 953,82 \$	373 492,08 \$
5	Les Entreprises Cogenex Inc.	36 898,93 \$	405 888,19 \$
6	Construction GC-Merineau Ltée	38 986,83 \$	428 855,11 \$
7	Parvages D'Amour Inc.	40 249,87 \$	442 748,60 \$
8	DUROKING Construction / 9200-2088 Québec Inc.	45 068,24 \$	478 544,07 \$
9	Construction G-NESIS Inc.	43 504,01 \$	495 750,62 \$
Estimation des travaux (\$)		28 796,64 \$	316 763,02 \$
Coût moyen des soumissions reçues			398 576,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			33,98
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			198 250,63 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			66,64
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)			-19 263,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(6,08)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			13 534,75 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			4,55

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 6.08% inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 26 juillet 2013 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 25 juillet 2016. Étant donné que les travaux sont prévus entre le 23 juillet et le 7 août 2016, l'adjudicataire devra recevoir une nouvelle autorisation pendant les travaux. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Les travaux seront entièrement réalisés en 2016.

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc, du boulevard Angrignon pour la DGSRE s'élèvent à 297 500,00\$ (taxes incluses), auquel est ajouté un montant de 15 000,00 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire, etc.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre des

travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur les boulevards Angrignon et des Trinitaires, le montant total des contingences assumées par la DGSRE est de 27 045,45 \$ (taxes incluses).

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de LaSalle devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux sont refusés, il y aura des impacts sur la capacité à fournir de l'eau potable à un secteur résidentiel de forte densité lors de bris d'aqueduc étant donné que ce secteur n'est desservi que par une seule conduite d'aqueduc.

De plus, étant donné la proximité d'une station de métro et la forte quantité d'autobus devant s'y rendre, les travaux auront un impact important sur la circulation dans le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens, la STM, et l'AMT des impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CE : avril 2016
Début des travaux : mi-juillet 2016
Fin des travaux : mi-août 2016

ECHEANCIER

Début: 2016-07-15 **Fin:** 2016-08-15

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite
(Comlan Djanta AFANOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 22 mars 2016
Mammar MENDIL, 17 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christianne CYRENNE
Chef de division développement et soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-15

Benoit G GAUTHIER
Directeur Travaux publics



Dossier # : 1161670002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$ pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190) dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611) majorant ainsi le montant du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,67 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense supplémentaire de 146 590,49 \$ pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190) dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,67 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à Delsan-A.I.M. inc. ce surplus contractuel total de 146 590,49\$, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,67 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-15 15:06

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161670002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$ pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190) dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611) majorant ainsi le montant du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,67 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a procédé à l'acquisition en décembre 2013 d'un immeuble, le 50-150 Louvain, constitué d'un terrain d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés comprenant un bâtiment industriel et commercial, afin de répondre à des besoins de développement pour l'aménagement de services municipaux. L'acquisition de cet ensemble, d'une superficie approximative de 36 763 mètres carrés, est devenue possible suite à la cessation des activités de son principal occupant la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée » au mois de février 2013.

Le 50-150 Louvain, construit en 1943, est composé d'anciennes installations industrielles et commerciales vétustes qui ont fait l'objet d'études pour en évaluer l'état et le potentiel d'utilisation. Les professionnels ont conclu que le bâtiment comportait plusieurs déficiences, des matières dangereuses et qu'il ne se prêtait pas aux activités envisagées pour le site. Pour faire place aux nouvelles installations, il a donc été décidé que l'édifice actuel serait démoli.

Le 29 octobre 2015, la Ville accordait à la firme Delsan-A.I.M. inc le contrat de déconstruction de l'édifice. Selon les termes du contrat, les travaux devront être entièrement réalisés en juillet 2016, soit 250 jours de calendrier après l'autorisation de début de travaux.

La première étape des travaux, comprenant la décontamination de l'édifice, l'évacuation d'une partie sinistrée de l'édifice et la déconstruction des bâtiments accessoires est en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0611- 29 octobre 2015- Accorder un contrat à Services environnementaux Delsan-A.I.M. inc. pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain dans

l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville - Dépense totale de 1 820 653,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5787 (8 soum.)

CE 131399- 11 septembre 2013- Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Édifice 9500 (2001) inc. un terrain d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés, avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville, constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

CA11 090135 - 6 juin 2011 - Mandater, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour la gestion globale du projet de relocalisation et de regroupement sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville, des fonctions de cour de services municipaux à une même adresse; mandater la DSTI pour imposer une réserve sur la propriété qui a été identifiée; mandater la DSTI pour procéder à la fermeture des trois cours actuelles, une fois les services déménagés, et procéder à la disposition des immeubles excédentaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une majoration du montant maximal du contrat de Delsan-A.I.M. inc. afin de permettre à l'entrepreneur de finir les travaux de déconstruction dont l'ampleur est plus importante qu'initialement prévu en raison notamment d'un imprévu exceptionnel de chantier.

Cet imprévu est survenu le 4 novembre 2015, quelques jours après l'octroi officiel du contrat au conseil d'agglomération d'octobre, alors qu'une aile du bâtiment, représentant une superficie de 1150 mètres carrés, a été entièrement démolie suite à un incendie.

Cette condition de chantier accapare à elle seule la presque totalité du budget de travaux contingents. Or, le degré d'avancement du chantier n'étant qu'à 22 % et plusieurs conditions de chantier n'ayant pas été rencontrées, le budget de travaux contingents doit être augmenté afin de permettre de finaliser les travaux.

Le contrat initial au montant de 1 583 177,19 \$ taxes incluses(TI) comprend un budget pour travaux contingents de 117 272,38 \$ (TI) équivalent 8 % du coût soumis pour les travaux.

Le solde de contingences actuel est de 10 881 \$. Les travaux sont toujours en cours, mais ce court solde pourrait contraindre la Ville à arrêter le chantier à la prochaine demande de changement.

- 117 272 \$ TI: budget de contingences au contrat
- 94 243 \$ TI: coût des travaux liés au sinistre
- 12 148 \$ TI: autres imprévus de chantier
- 10 881 \$ TI: solde du budget de contingences

La majoration des contingences se détaille comme suit :

- 94 243 \$ TI : compensation sinistre (condition exceptionnelle)
- 33 255 \$ TI : montant supplémentaire pour décontamination
- 127 498 \$ TI: montant de l'augmentation de la valeur du contrat.

La valeur du contrat serait ainsi majorée de 146 590,49 \$ tous frais inclus (TFI) à 1 729 767,67 \$ TFI, soit une augmentation de 9,3 %.

JUSTIFICATION

À la suite de l'incendie du 4 novembre, le service des incendies de Montréal a dû procéder à la démolition complète de cette partie d'édifice sinistrée par mesure de sécurité. Or, l'édifice contenait de l'amiante et celle-ci a été mélangée à l'ensemble des décombres. Ce qui était prévu être de l'enlèvement d'amiante à risque faible, pour certains éléments relevés et identifiés aux plans et devis, est devenu un enlèvement à risque modéré sur l'ensemble des décombres. La quantité de matériaux contaminés et la complexité de ces travaux spécialisés implique des frais importants. Le montant soumis par l'entrepreneur pour cette seule demande supplémentaire représente 94 243,08 \$ TI, soit 80 % des frais contingents prévus pour le projet. Le montant soumis a été analysé par les professionnels au dossier et jugé conforme.

Le montant de 117 272,38 \$ (TI) prévu pour les travaux contingents, équivalant à 8 % du montant de soumission de l'entrepreneur, représente le taux minimum fixé habituellement pour ce type de travaux. Ce montant doit être majoré de façon à couvrir cet imprévu exceptionnel.

Par ailleurs, l'entrepreneur a décelé la présence d'amiante insérée dans des éléments de composition typiques lors du début des travaux de déconstruction et de décontamination. Compte tenu de l'ampleur du bâtiment et de l'aspect répétitif de cette condition, une répercussion monétaire est à prévoir. Également, des puits d'accès ont été décelés sous la dalle de béton des premiers éléments déconstruits. Ceux-ci, inaccessibles lors de l'inspection des professionnels, pourraient impliquer des frais importants en cours de travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de Delsan A.I.M. Inc. est présentement de 1 583 177,19 \$ incluant les taxes et un budget pour travaux contingents de 8 %. Le contrat serait augmenté de 146 590,48 \$ TI (9,3 %) pour un contrat porté à 1 729 767,67 \$ TI. Le calcul des coûts est annexé en pièces jointes. Le coût net de l'augmentation, après ristourne de taxes, représente 133 856,65 \$. Les coûts seront assumés par le PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière. La répartition des dépenses est précisée dans l'intervention du Service des finances.

Le coût total maximal de ce contrat de 1 729 767,67 \$ TI \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 133 856,65 \$ TI sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (Règlement 15-002 – «Travaux de rénovation et de protection des cours de services» et Règlement 15-004 – «Travaux du site du 50-150, rue Louvain pour la création du Centre industriel léger») et d'agglomération (Règlement RCG 15-003 du règlement – « titre du règlement »).

Cette dépense sera assumée à 52,5%% par l'agglomération .

Le montant sera entièrement dépensé en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Il s'assure que la démolition du bâtiment est réalisée de manière à réduire les impacts environnementaux et le coût global du projet. La "déconstruction sélective" du bâtiment est prévue dans le but d'améliorer la valeur des

matières en augmentant leur possibilité de réemploi et de favoriser les conditions de mise en marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux en cours pourraient être contraints à l'arrêt dès la découverte par l'entrepreneur d'un prochain imprévu de chantier. L'approbation rapide de l'augmentation du contrat permettrait de ne pas retarder des travaux et d'éviter des frais de démobilisation -remobilisation pour l'entrepreneur et ses sous-traitants. De plus, l'édifice redeviendrait sujet à l'occupation potentielle de squatters, avec toutes les problématiques de sécurité qui accompagnent ces activités illicites.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cet effet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Augmentation du contrat mai 2016
Fin des travaux prévus au contrat juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Le : 2016-03-23

Gestionnaire immobilier

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André CAZELAIS

Chef de section - Gestion immobilière -
Corporatif
(En remplacement de Sophie LALONDE
Directrice de direction SGPI - Gestion
immobilière
pour les 14 et 15 avril 2016)

Approuvé le : 2016-04-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-15



Dossier # : 1167091001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 1 (projet 16-03), pour une somme maximale de 408 199,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330701 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 1 (projet 16-03), au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 408 199,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 330701;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-13 17:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167091001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 1 (projet 16-03), pour une somme maximale de 408 199,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330701 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réalisation des inspections annuelles (rapides) ou générales des structures (ponts, tunnels, murs antibruit, etc.), il arrive que des travaux de sécurisation, d'entretien ou de réparations mineures soient requis. Il s'agit de situations pouvant affecter la sécurité des usagers ou l'intégrité de l'ouvrage et il est essentiel de pouvoir intervenir à court terme. Également, la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voie et des transports (SIVT) reçoit diverses demandes d'intervenants internes et externes concernant des situations problématiques qui nécessitent une intervention.

L'ampleur des travaux et les sommes nécessaires pour effectuer ces travaux varient d'une année à l'autre. Il est, en effet, difficile de prévoir en début d'année toutes les interventions qui seront requises durant l'année. D'où la nécessité d'accorder des contrats au fur et à mesure de l'identification des besoins.

En 2014, afin que la Division puisse répondre adéquatement à la demande, un premier contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE14 0547). Par la suite, un deuxième contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur MGB Associés Inc. (CE14 0850) et un troisième contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE14 1102). Les enveloppes budgétaires de ces trois contrats sont maintenant épuisées.

En 2015, deux (2) contrats pour la réalisation de travaux de réparation ont été accordés. Le premier contrat a été octroyé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE15 1144) et, à ce jour, plus de 60 % de l'enveloppe est engagée. Le 23 décembre 2015, la Ville de Montréal a reçu une lettre de la firme Raymond Chabot inc. l'informant qu'un « Avis d'une ordonnance visant un arrangement ou compromis avec les créanciers » a été rendu le 21 décembre 2015 à l'égard de l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. Depuis cette date, celui-ci n'offre plus de service. Le deuxième contrat a été octroyé à l'entrepreneur Eurovia Québec Grands Projets Inc. (CE15 2054) et, à ce jour, près de 40 % de l'enveloppe est engagée.

La liste de ces derniers contrats accordés est en pièce jointe.

Dans ce contexte, un nouvel appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures a été publié du 15 février 2016 au 7 mars 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 5 juillet 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 22 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2054 - 18 novembre 2015 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 15-13) à diverses structures 2015 - Lot 2 pour une somme maximale de 415 671,42\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 323303 - 6 soumissionnaires conformes (1157091001).

CE15 1144 - 10 juin 2015 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 15-01) à diverses structures 2015 - Lot 1 pour une somme maximale de 421 641,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-15011 - 4 soumissionnaires conformes (1150541018).

CE14 1102 - 30 juillet 2014 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-12) à diverses structures 2014 - Lot 4 pour une somme maximale de 427 534,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14121 - 4 soumissionnaires conformes (1140541014).

CE14 0850 - 4 juin 2014 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-10) à diverses structures 2014 - Lot 3 pour une somme maximale de 433 273,52\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14101 - 3 soumissionnaires conformes (1140541010).

CE14 0547 - 16 avril 2014 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-03) à diverses structures 2014 - Lot 2 pour une somme maximale de 192 985,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14031 - 2 soumissionnaires conformes (1140541006).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à MGB Associés Inc. pour des travaux consistant à réaliser des réparations, de l'entretien et de la sécurisation sur diverses structures de la Ville, là où requis. Il peut s'agir d'un pont, d'un muret de dénivellation, d'un mur de soutènement, d'une balustrade, d'un trottoir structural, d'un parapet ou tout autre type de structure routière.

À titre d'exemple, les travaux peuvent consister à :

- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- effectuer des travaux de réparation de dalles;
- faire tomber de façon sécuritaire des fragments de béton;
- tout autre travail similaire.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de réparation sur diverses structures permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance

pour la Ville de Montréal.

Aussi, de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide apparaissent de façon régulière, et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour traiter les cas prioritaires dans les meilleurs délais.

Cette pratique permet d'agir avec diligence, ce qui serait difficile à réaliser considérant les délais associés à l'octroi de contrats individuels. Dans cette optique, quelques contrats similaires sont accordés chaque année afin d'intervenir rapidement sur les structures de la Ville de Montréal. Ces contrats se chevauchent de façon à s'assurer de la disponibilité de l'un ou l'autre des entrepreneurs et ce, en tout temps.

Les derniers contrats accordés en 2014 et 2015 ont permis de répondre aux différentes demandes d'interventions formulées à ce jour. Voir le tableau « Derniers contrats accordés » en pièce jointe.

Le présent dossier permettra à la Division gestion d'actifs de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se présenteront. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période maximale de 600 jours.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes au prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
MGB Associés Inc.	408 199,19 \$	N/A	408 199,19 \$
Eurovia Québec Grands Projets Inc.	412 127,89 \$	N/A	412 127,89 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc	415 979,55 \$	N/A	415 979,55 \$
Construction Camvi Inc.	433 312,03 \$	N/A	433 312,03 \$
Les Entreprises de construction Ventec Inc.	437 163,69 \$	N/A	437 163,69 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	437 163,69 \$	N/A	437 163,69 \$
Environnement Routier Inc.	442 055,30 \$	N/A	442 055,30 \$
Dernière estimation réalisée	428 189,31 \$	N/A	428 189,31 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			426 571,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			33 856,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			8,3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-19 990,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-4,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			3 928,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,0 %

Lors de l'appel d'offres public 330701, sept (7) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 78 % alors que deux (2) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 22 %. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation du Registraire des entreprises, autorisation de l'AMF, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixés par la Ville, en l'occurrence, 335 000 \$ auquel on ajoute un pourcentage pour les frais généraux et les profits de l'entrepreneur (appelés les honoraires du marché) et les taxes. Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 5,98 %, soit 20 033.00 \$ pour un total (travaux et honoraires) de 408 199,19 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 19 990,12 \$, écart favorable à la Ville, soit 4,7 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit :

Main-d'oeuvre :	le coût de la main-d'œuvre lié directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la « Convention collective – Secteur génie civil et voirie » en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
Matériaux :	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Outils et équipement :	le coût des outils et équipements utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix officiels inscrits à l'Annexe 2 du Cahier des clauses administratives spéciales de la Ville de Montréal. Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.
Autres dépenses :	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Honoraires du marché :	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Taxes :	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, MGB Associés Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 1 février 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 8002-5059-19.

L'analyse des soumissions démontre que MGB Associés Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 408 199,19 \$ taxes incluses. La dépense totale représente un coût net de 372 740,27 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et les travaux seront payés, après vérification, sur réception des factures. Il est prévu que les travaux soient effectués sur deux ans, soit 50 % pour chaque année. Toutefois, cette prévision pourra être ajustée en fonction des besoins réels, au fur et à mesure que des situations requérant une intervention rapide se présenteront.

Le montant requis pour financer les travaux de réparation de l'année 2016 qui s'élève à 204 099,60 \$ taxes incluses (186 370,14 \$ net de ristournes), est prévu au budget de fonctionnement de la Division gestion d'actifs de la Direction des transports. La portion restante sera priorisée lors de la confection du budget de 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens en toute sécurité sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, entraînera la possibilité de fermer partiellement ou complètement des liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période. En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 5 juillet 2016, soit la date de fin de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mai 2016

Fin du contrat : mai 2017

La réalisation des travaux se fera en fonction des besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2016-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-04-13



Dossier # : 1163334007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 - 2 soumissionnaires - 1 conforme.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Moteurs Électriques Laval Ltée, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte , au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1880-AE-15;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-18 11:57

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 - 2 soumissionnaires - 1 conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Les 17 groupes motopompes (GMP) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs Nord et Sud qui ceignent l'île de Montréal. Ces groupes motopompes d'une puissance nominale de 2850 HP et de 4800 HP relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord et de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de deux groupes motopompes à l'intercepteur Nord et trois groupes à l'intercepteur Sud sont requis pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 groupes motopompes sont requis pour atteindre le débit maximum possible de la Station et minimiser ainsi les rejets d'eaux usées aux cours d'eau.

Ces moteurs sont munis de deux paliers lisses, dont un à la partie supérieure et l'autre à la partie inférieure du moteur. Ces paliers sont composés de plaques de régules dans un bassin d'huile. Un problème récurrent de fuite dans le bassin supérieur de la plupart de ces moteurs fait en sorte que de l'huile tombe sur le rotor et le stator. Cette huile détériore le vernis du bobinage et peut provoquer des courts-circuits.

Des 17 GMP, 8 sont à vitesse variable et 9 sont à vitesse fixe. Le présent dossier concerne les moteurs à vitesse fixe qui montrent des signes d'usure avancée contrairement aux moteurs à vitesse variable.

Le moteur du groupe motopompe no 12 étant celui qui était le plus problématique, un contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur a été octroyé en juin 2014. Lors du démontage du moteur et de son inspection (c'était la première fois qu'un moteur de groupe motopompe en opération depuis 35 ans était démonté complètement), plusieurs composantes électriques et mécaniques internes étaient usées et ont dû être remplacées.

Suite à la remise en service du groupe motopompe no 12 et l'évaluation de l'ensemble des travaux qui ont été effectués, des documents d'appel d'offres ont été préparés afin d'effectuer des travaux sur les huit autres moteurs à vitesse fixe qui ont tous les mêmes problèmes de fuite et pour lesquelles nous nous attendons à trouver les mêmes détériorations sur les composantes électriques et mécaniques internes.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 11 février 2016 et l'ouverture des soumissions a été effectué le 14 mars 2016. Trois addenda ont été émis pour des révisions au devis technique et des questions/réponses. Le pourcentage des contingences est de 20 % étant donné que ces travaux sont réalisés sur des moteurs datant de 35 ans et que des imprévus sont susceptibles de se produire après l'ouverture des moteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG15 0133 - 26 mars 2015 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542), conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

- CE14 1542 - 15 octobre 2014 - accorder au seul soumissionnaire Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE

DESCRIPTION

En général, les travaux pour chacun des moteurs comprennent les étapes suivantes:

- le débranchement, le démantèlement et le transport du moteur;
- l'inspection et le nettoyage des composantes mécaniques et électriques;
- la modification de la boulonnerie et le remplacement des joints d'étanchéité des paliers lisses;
- la réparation de l'arbre de la roue polaire (incluant métallisation et balancement);
- la mise à niveau de la roue polaire;
- le remplacement de la tuyauterie interne d'huile des paliers lisses;
- la réparation de la tuyauterie interne d'eau de refroidissement;
- la mise à niveau du stator;
- la mise à niveau de l'excitatrice à diodes;
- le remplacement des condensateurs de surtension et autres menus travaux de mise à niveau sur les composantes électriques
- la peinture des pièces et l'enveloppe extérieure aux couleurs d'origine;
- le transport à notre usine et remontage du moteur;
- la mise en marche.

Les moteurs seront remis à niveau un à la fois selon un échéancier préétabli dans les documents d'appels d'offres.

JUSTIFICATION

Les travaux de remise à niveau des huit moteurs à vitesse fixe sont requis après 35 ans d'opération continue et ce tout spécialement après le bilan des travaux effectués sur le moteur du groupe motopompe no 12 qui a mis en lumière l'ensemble des correctifs requis après ces 35 années d'usure.

Si les travaux ne sont pas réalisés, la pérennité opérationnelle de ces moteurs sera problématique. Les coûts d'un nouveau moteur sont de l'ordre de 1 M \$ avec un délai de livraison de plus d'une année après l'émission du bon de commande.

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux ont déposé une soumission. Une soumission a été rejetée car le chèque visé servant de cautionnement de soumission devait être accompagné d'une lettre d'engagement à fournir les cautionnements exigés et ce en vertu de l'addenda no 1, ce à quoi ce soumissionnaire ne s'est pas conformé. À titre d'information, ce soumissionnaire n'avait pas présenté la plus basse soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Moteurs Électriques Laval Ltée	678 122.55 \$	135 624.51 \$	813 747.06 \$
Estimation interne des professionnels	1 184 242.50 \$	236 848.50 \$	1 421 091.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(607 343.94 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-42.74%

L'écart entre le seul soumissionnaire conforme et l'estimation interne est 42,74 %. L'estimation interne a été basée sur les coûts finaux des travaux effectués sur le GMP-12. Toutefois, ces travaux ont été effectués dans un contexte de travaux urgents et exécutés pour la première fois sur ce type de moteurs donc avec une incertitude sur les méthodes de réparation. Dans le présent appel d'offres, les travaux à réaliser ont pu être mieux définis à partir de l'expérience acquise sur le GMP-12 et nous pouvons affirmer qu'après vérification avec le plus bas soumissionnaire, celui-ci a confirmé qu'il sera en mesure d'effectuer les travaux.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Moteurs Électriques Laval Ltée, pour la somme de sa soumission, soit 813 747,06 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec datée du 4 mars 2016 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, toutefois notons que Moteurs Électriques Laval Itée ne détient pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux de remise à niveau des moteurs synchrones des groupes motopompes à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées sont de 813 747,06 \$ taxes incluses ou 743 059,53 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les huit moteurs à vitesse fixe à la Station d'épuration comptent plus de 35 ans de service. Lors de fortes pluies, 15 des 17 moteurs sont sollicités pour relever en surface les eaux usées. Si plus de deux moteurs cessaient de fonctionner en même temps, des rejets d'eaux usées non traitées au fleuve pourraient se produire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-11

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2016-04-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-04-18



Dossier # : 1150541009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle totale de 116 443,87 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat de services professionnels confié à Les Services Exp inc. pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland (Projet 11-19) / Approuver la convention modifiant la convention de services professionnels majorant ainsi le montant du contrat de 482 895 \$ à 599 338,87 \$ taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 54 987,44 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 116 443,87 \$ taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les services Exp inc. (CE13 0870) pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland, majorant ainsi le montant total du contrat de 482 895 \$ (conception: 390 915 \$ + allocation pour autres services : 91 980 \$) à 599 338,87 \$ (conception : 498 881.12 \$ + allocation pour autres services : 100 457,75 \$) , taxes incluses. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 54 987,44 \$ conformément à l'addenda no1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont d'étagement Rockland (CM14 0629);
2. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Les services Exp inc. (CE13 0870), majorant ainsi le montant total du contrat de 482 895 \$ à 599 338,87 \$, taxes incluses pour réaliser le mandat de services professionnels de conception;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.
4. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 54 987,44 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. d'imputer le remboursement de la part de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-14 12:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle totale de 116 443,87 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat de services professionnels confié à Les Services Exp inc. pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland (Projet 11-19) / Approuver la convention modifiant la convention de services professionnels majorant ainsi le montant du contrat de 482 895 \$ à 599 338,87 \$ taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 54 987,44 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont d'étagement Rockland est localisé en partie sur le territoire de la Ville de Mont-Royal et en partie sur le territoire de la Ville de Montréal (arrondissement Outremont) et permet de franchir les voies ferrées du Canadien Pacifique. La responsabilité de son entretien est partagée à part égale entre les deux villes. À partir du rapport de l'inspection générale de l'ouvrage réalisée en mai 2011, et compte tenu de son état, il a été décidé de réaliser le projet de réfection de l'ouvrage (CM13 0043), en optant pour le maintien de l'ouvrage sur un horizon de 15 ans. Une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal a été conclue afin d'établir les conditions et modalités de partage des responsabilités de chacun et se basant sur un coût estimé à 10 M\$ pour réaliser l'ensemble du projet. De plus, l'entente prévoit que la Ville de Montréal représente la Ville de Mont-Royal et agit à titre de donneur d'ouvrage pour l'obtention de services professionnels, pour l'exécution de travaux ainsi que pour tous les appels d'offres relatifs à la réalisation du mandat. Aussi, tel qu'indiqué dans l'entente, le coût estimé de la réalisation du projet serait précisé lors de l'étude d'avant-projet définitif.

Suite à cette décision, un appel d'offres de services professionnels a été lancé et un contrat de services professionnels de conception a été accordé à la firme Les Services Exp inc. (CE13 0870 - 12 juin 2013). Le contrat, pour lequel l'essentiel des services de conception sont rémunérés suivant la formule de prix forfaitaire comprend le relevé de terrain, le relevé de dommages, l'inspection générale, l'avant-projet définitif, les plans, devis et documents de soumission, les plans et devis pour construction et finaux. Le contrat comprend deux autres volets, soit les services d'assistance technique pouvant être requis durant l'exécution des travaux et des services complémentaires si requis durant l'exécution du mandat et en lien avec le projet. Ces services sont rémunérés selon la formule de taux horaire pour lesquels une allocation budgétaire maximale est établie au contrat.

La prestation de services a débuté en juillet 2013 et les services de conception prévus au contrat ont tous été rendus et complétés, sauf les services d'assistance technique qui sont en cours et qui sont dispensés au besoin durant la réalisation des travaux. Des services complémentaires ont été rendus, notamment pour des activités en lien avec le relevé de dommages et l'inspection générale et pour assurer l'intégrité de l'ouvrage.

Lors de la réalisation des premières activités du mandat de conception, soit l'inspection générale et le relevé des dommages effectués en août 2013, la firme a mis en évidence l'accélération de la détérioration de l'ouvrage. Ayant comme principale base de référence le rapport de l'inspection générale réalisé en mai 2011, l'envergure des travaux essentiels à réaliser pour maintenir l'ouvrage fonctionnel sur un horizon de 15 ans s'est avérée beaucoup plus grande que ce qui était prévu dans le rapport. De plus, des investigations et auscultations additionnelles ont été réalisées suite auxquelles des actions urgentes ont été nécessaires pour assurer l'intégrité de l'ouvrage.

Les instances ont été saisies des changements majeurs quant à l'envergure des travaux et, malgré l'importante augmentation du coût estimé du projet passant de 10 M\$ à 25 M\$, la poursuite du projet a été autorisée (CM14 0629) et un addenda à l'entente intermunicipale a été approuvé afin d'y ajuster le montant global du projet.

L'augmentation du coût estimé des services professionnels de conception, des services professionnels d'assistance technique et de surveillance a été pris en considération dans le calcul de la valeur globale du projet. Cependant, le contrat de services professionnels de conception n'a pas fait l'objet d'un point particulier dans le dossier décisionnel autorisant la poursuite du projet et pour lequel une augmentation du coût des services professionnels y était mentionnée.

Compte tenu de la nature du contrat, dont la partie essentielle concerne la conception, laquelle est rémunérée suivant la formule de prix forfaitaire, et compte tenu également de l'envergure réelle des travaux, la firme a déposé des demandes d'honoraires additionnelles. Des tâches additionnelles ont été nécessaires pour l'élaboration du projet ainsi que pour des services complémentaires (auscultations, investigations, croquis, devis), lesquels ont donné lieu à des travaux urgents et nécessaires pour assurer l'intégrité de l'ouvrage.

La dépense additionnelle faisant l'objet du présent dossier fait en sorte que le montant global du projet reste en deça du 25 M\$. (voir tableau en pièces jointes)

Des économies sont réalisées en raison du partage des coûts avec la Ville de Mont-Royal.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du 18e chantier « Entretenir et compléter le réseau routier de l'île » du Plan de transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0309 (1140541018) - 24 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour la surveillance (projet 11-19) des travaux de réparation du pont d'étagement Rockland (81-2201) pour une somme maximale de 873 401,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13851 (5 soumissionnaires dont 4 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 436 700,92 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal.

CM15 0322 (1140541016) - 24 mars 2015 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201).

Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 11191 - 7

soumissionnaires conformes. / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60\$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal.

CM14 0629 (1130541010) - 17 juin 2014 - Maintenir le choix de réfection du pont d'étagement Rockland, conformément à la résolution CM13 0043 du 29 janvier 2013 / Approuver le projet d'addenda n°1 à l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland;

CM14 0012 - 24 février 2014 - Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20 \$ taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland (1130541008);

CE13 0870 (1130541002) - 12 juin 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland;

CM13 0043 (1120541018) - 29 janvier 2013 - Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans et approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Projet DPT: 11-19;

CM08 0041 (1074712010) - 28 janvier 2008 - Autoriser une dépense additionnelle totale de 700 000,00\$ toutes taxes incluses dont 650 000,00\$ afin de majorer le montant total du contrat octroyé à Construction D.J.L. inc. pour des travaux de réfection du passage supérieur Rockland/CP, augmentant la valeur du contrat de 1 041 989,05\$ à 1 741 989,05 \$, toutes taxes incluses. - Arrondissement: Outremont et la Ville de Mont-Royal. Contrat: 9391;

CG07 0366 (1074702002) - 20 septembre 2007 - Octroyer un contrat à Construction D.J.L. inc. pour des travaux mineurs de réfection du passage supérieur ROCKLAND/CP. - Arrondissement Outremont et la Ville de Mont-Royal. Coût net : 1 081 857,99 \$ - Soumission # 9391 - (7 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense additionnelle et d'approuver la convention modifiant la convention de services professionnels de la firme Les Services Exp inc. pour réaliser la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland en augmentant l'enveloppe budgétaire de 482 895 \$ taxes incluses à 599 338,87 \$ taxes incluses, soit une hausse de 116 443,87 \$ taxes incluses.

La dépense additionnelle concerne les services professionnels de conception (élaboration du projet) et les services complémentaires (allocation pour autres services).

L'enveloppe budgétaire incluant la dépense additionnelle se répartit de la façon suivante :

Services professionnels de conception : 498 881,12 \$
Allocation pour autres services : 100 457,75 \$

JUSTIFICATION

Lorsque le projet a été lancé en 2013, la décision de maintenir l'ouvrage sur un horizon de 15 ans a été confirmée par les instances (CM13 0043). C'est à partir des données contenues dans le rapport de l'inspection générale (2011) de l'ouvrage que la valeur du projet pour l'option retenue a été établie. Dans le sommaire décisionnel, il est indiqué que l'étude d'avant-projet définitif viendrait confirmer l'ampleur des travaux à réaliser.

Lors de la préparation de l'appel d'offres de services professionnels de conception pour le projet de réfection du pont d'étagement Rockland, le document pertinent et à la base des décisions prises pour mettre de l'avant le projet de réfection du pont était le rapport de l'inspection générale de la structure émis en mai 2011. Ce document faisait partie des documents de référence joints au devis technique de l'appel d'offres de services professionnels de conception.

Lors de la réalisation des premières activités du mandat de conception, l'envergure des travaux essentiels à réaliser pour maintenir l'ouvrage fonctionnel sur un horizon de 15 ans s'est avérée beaucoup plus grande que ce qui était prévu dans les documents de référence ce qui a amené une augmentation substantielle du coût global du projet, soit plus du double. De plus, l'accélération de la détérioration de l'ouvrage a nécessité des actions urgentes pour assurer l'intégrité de l'ouvrage jusqu'à la réalisation des travaux.

Le coût estimé des services professionnels de conception, d'assistance technique et de surveillance a été pris en considération dans le calcul de la valeur globale du projet, cependant, le contrat de services professionnels de conception octroyé en juin 2013 ne tenait pas compte de cette nouvelle réalité.

L'augmentation des honoraires s'appuie sur les deux aspects du contrat qui sont détaillés ci-après. Le résumé de la dépense additionnelle demandée apparaît à la rubrique Aspect financier.

1 - Honoraires additionnels pour les services professionnels de conception

La firme a complété les activités de conception prévues au contrat, soit : le relevé de terrain, le relevé de dommages, l'inspection générale, l'avant-projet définitif, les plans, devis et documents pour soumission et pour construction. Ces activités ont été rémunérées suivant la méthode à forfait conformément au contrat. Cependant, comme le projet s'est avéré nettement plus important que ce qui était prévu au moment de l'appel d'offres de services professionnels et compte tenu de la nature du contrat dont la partie essentielle (conception) est rémunérée suivant la formule de prix forfaitaire, la firme a déposé des demandes d'honoraires additionnels pour les services associés à la préparation de l'avant-projet définitif, des plans et devis et des documents de soumission, tâches devenues plus lourdes et plus complexes, mais ne changeant pas la nature du contrat visant la réfection de l'ouvrage.

Sans en indiquer tous les aspects, le remplacement d'éléments principaux plutôt que leur réparation (piles, murs garde-grève), les quantités importantes de réparations supplémentaires dont une bonne partie située au-dessus des voies ferrées et les phases additionnelles de travaux et de configuration pour le maintien de la circulation et de l'intégrité de l'ouvrage durant les travaux représentent les principaux éléments à la base des honoraires additionnels demandés.

En considérant que le coût global du projet a plus que doublé, les honoraires additionnels représentent un montant de 93 904 \$ avant taxes, soit une augmentation d'un peu plus de 41 % du montant soumissionné pour les activités concernées.

En ajoutant les honoraires additionnels au montant soumissionné, le ratio coût honoraires/coût travaux demeure peu élevé. Ainsi, le montant des honoraires additionnels de conception sont justifiables et recommandés. Le paiement de ces honoraires est en attente de la décision des instances, car aucun crédit prévisionnel n'est prévu à ces fins au

contrat.

Enveloppe prévue au contrat pour élaboration du projet : 225 000 \$ (avant taxes)
Honoraires additionnels au projet : 93 904,00 \$ (avant taxes) ou **107 966,12 \$** (taxes incluses)

Total honoraires : 318 904,00 \$ (avant taxes) ou 366 659,87 \$ (taxes incluses)

2 - Honoraires additionnels pour services complémentaires

Une allocation maximum fixe de 80 000 \$ (avant taxes) pour autres services complémentaires est prévue au contrat et le montant de celle-ci a été fixé en tenant compte de la valeur initiale du projet.

Au cours de la réalisation du projet et sous cette rubrique, la firme a réalisé des tâches additionnelles. Un plan de travail a été approuvé pour chacune de ces tâches et la formule de prix associée à chacune de celles-ci a été réalisée conformément aux dispositions prévues au contrat. Toutes les tâches additionnelles ont été complétées, cependant, elles n'ont pas encore toutes été rémunérées.

Les principales tâches réalisées concernent des expertises pour confirmer le choix des techniques de réparation à privilégier lors des travaux et des investigations pour mieux connaître l'étendue des dommages. Des investigations complémentaires ont aussi été faites sur certains éléments principaux du pont afin d'approfondir des observations problématiques faites lors de l'inspection générale. Les résultats de ces investigations ont fait en sorte que des actions urgentes ont été nécessaires pour assurer l'intégrité de l'ouvrage jusqu'à la réalisation des travaux et, à ce titre, des services ont été demandés pour préparer les documents nécessaires pour le renforcement temporaires de certains éléments.

Bien que les honoraires totalisant 87 359,56 \$ (avant taxes) aient été acceptés pour réaliser les tâches additionnelles et que le montant de l'allocation pour ces services ait été dépassé, le montant du contrat n'a pas été dépassé. Au moment d'écrire ces lignes, des crédits sont toujours disponibles au contrat pour les services d'assistance technique durant les travaux. Ces services sont rémunérés selon la méthode à taux horaire, conformément aux dispositions prévues au contrat et sont dispensés au besoin et doivent être assurés tout au long de la réalisation des travaux.

Ainsi, compte tenu de l'envergure du projet qui a plus que doublé, les honoraires additionnels pour les services complémentaires sont justifiables.

Les honoraires additionnels demandés représentent le montant des crédits qui sont nécessaires pour honorer la totalité des tâches additionnelles réalisées par la firme.

Un tableau synthèse de ces tâches est en pièce jointe.

Allocation maximum fixe et prévue au contrat pour autres services : 80 000 \$ (avant taxes)

Honoraires additionnels demandés : 7 373,56 \$ (avant taxes) ou **8 477,75 \$** (taxes incluses)

Total honoraires : 87 373,56 \$ (avant taxes) ou 100 457,75 \$ (taxes incluses)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense additionnelle est de **116 443,87 \$** (taxes incluses) et est répartie de la façon suivante :

Services professionnels de conception : 107 966,12 \$

Services complémentaires : 8 477,75 \$

Ce qui représente un coût net de 106 328,77 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera assumée à parts égales pour les services professionnels de conception par la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (résolution CM14 0629), et pour la portion concernant les services complémentaires qui sera répartie à raison de 6 824,19 \$ net de ristourne (7 473,38 \$ taxes incluses) par la Ville de Montréal et qui représente une tâche assumée entièrement par la Ville de Montréal et de 917,13\$ net de ristourne (1 004,38\$ taxes incluses) par la Ville de Mont-Royal. Se référer au tableau synthèse des tâches additionnelles en pièce jointe.

La part de la Ville de Montréal sera financée par le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), au Programme de réfection des structures routières - 46000. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le paiement de la contribution de la Ville de Mont-Royal qui s'élève à 50 210,86 \$ net de ristourne (54 987,44 \$ taxes incluses) sera effectué par la Ville de Montréal via son budget de fonctionnement et un remboursement lui sera remis sous forme de revenus pour un montant équivalent par la Ville de Mont-Royal.

Un budget additionnel de revenus et de dépenses du même montant est alors requis pour ce faire.

Le tableau détaillé du partage des coûts additionnels à payer pour chaque ville incluant la répartition selon les années est présenté en pièce jointe.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ce pont permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal et d'améliorer la mobilité des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces honoraires additionnels permettront de payer la totalité des services qui ont été requis et rendus pour mener à terme la préparation des plans et devis et les documents nécessaires, pour assurer le suivi des travaux urgents, la sécurité ainsi que la pérennité de l'ouvrage jusqu'à ce que les travaux soient réalisés.

Le projet de réfection du pont d'étagement Rockland est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et pour maintenir ce lien fonctionnel sur un horizon de 15 ans. De plus, il permet de consolider les investissements municipaux et du même coup, améliorer l'état de cet actif appartenant à la Ville de Montréal et à la Ville de Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NE S'APPLIQUE PAS.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Services professionnels de conception : complétés en 2014
Services complémentaires : complétés en 2014.
Services d'assistance technique durant les travaux : débutés en 2015 et seront dispensés au besoin jusqu'à la fin des travaux prévus à l'été 2017.
Travaux de réfection : début avril 2015, fin prévue été 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Avis favorable :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lilian ODONNAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne MARTIN
Agente technique principale

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2016-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-04-13



Dossier # : 1166075005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Systématix Technologies de l'Information inc. pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois avec l'option de prolonger de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15003) - (3 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Systématix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois avec l'option de prolonger de 6 mois, pour une somme maximale de 747,883,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-15003) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 382 916,42 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-14 18:11

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166075005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Systématix Technologies de l'Information inc. pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois avec l'option de prolonger de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15003) - (3 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la refonte majeure des technologies de l'information (TI) à la Ville de Montréal (Ville), le Service des TI a entrepris de réaliser une architecture d'entreprise (AE) pour la Ville.

En effet un diagnostique des technologies a permis de conclure que:

- Les coûts en technologie de la Ville sont légèrement supérieurs à la médiane des villes (Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative - 2015);
- Il n'existe aucun positionnement d'architecture sur le portefeuille des actifs en TI qui permettrait d'assurer la priorité des plans d'évolution budgétaire ainsi que la feuille de route optimale au niveau des investissements en TI;
- La Ville fait face à une désuétude importante de ses technologies et a besoin de définir une stratégie d'ensemble pour les prochaines années.

Les objectifs de cette architecture d'entreprise sont les suivants:

- Produire l'état actuel des actifs TI pour les 30 principaux domaines et services de la Ville;
- Produire l'architecture cible des portefeuilles d'outils TI et leur feuille de route sur 3 à 5 ans (en support à l'architecture de solution qui sera réalisée plus tard dans le cadre de chaque projet);
- Identifier les opportunités court terme et long terme ainsi que leur coût par service;
- Optimiser les dépenses opérationnelles tout en éliminant les investissements à faible valeur ajoutée;
- Accroître la satisfaction des Services centraux et répondre aux besoins prioritaires qui sont en croissance;

- Supporter l'administration au niveau de la planification de la main-d'oeuvre et de l'optimisation des coûts TI dans un contexte de croissance important des investissements.

Dans ce contexte, le mandat relié à cet appel d'offres consiste à supporter les ressources internes pour produire la documentation nécessaire à l'élaboration globale de l'architecture d'entreprise de la Ville sous la direction de la Division architecture et sécurité. Le mandat est d'une durée de douze (12) mois avec une option de renouvellement pour six (6) mois supplémentaires.

Il est important de préciser ici que la maîtrise d'oeuvre de cette architecture relève de la Division architecture et sécurité du Service des TI. Cette architecture sera réalisée par des ressources internes qui ont la maîtrise d'oeuvre et les ressources reliées à cet appel d'offres seront en support à l'équipe interne.

L'appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 13 janvier 2016 et été ouvert le 10 février 2016. La durée de la publication a été de 29 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, quatre (4) addendas ont été publiés.

No addenda	Date	Description
1	2016-01-29	Devis / Amendement
2	2016-01-29	Devis / Amendement - Report de date
3	2016-02-02	Précisions techniques et administratives suite à des questions
4	2016-02-05	Précisions techniques et administratives suite à des questions

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à Systématix Technologies de l'Information inc. pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois avec l'option de prolonger de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses et à approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les ressources professionnelles auront comme responsabilités principales de supporter les ressources internes dans les analyses fonctionnelles et la documentation technique.

Le mandat d'analyse en architecture consiste à :

- Produire la documentation de la situation actuelle et des systèmes en place à la Ville qui comprend:
 1. La stratégie de l'organisation;
 2. Les fonctions d'affaires;
 3. Les processus d'affaires en place et ciblés;
 4. La cartographie des technologies;
 5. Les infrastructures informatiques;
 6. Les actifs informationnels.
- Assumer un rôle d'encadrement méthodologique en architecture dans l'élaboration de la documentation de l'existant au niveau des domaines d'affaires;

- Analyser et documenter la situation à haut niveau ainsi qu'élaborer une architecture cible.

JUSTIFICATION

Une meilleure connaissance de la stratégie et de la situation actuelle va permettre de mieux définir, planifier et concevoir la transformation technologique afin de mieux répondre aux domaines d'affaires de la Ville.

Les bénéfices suivants pourront être réalisés par l'entremise du projet:

- Une meilleure compréhension des domaines de la Ville et de leurs besoins;
- Un état des lieux précis de nos systèmes et de leurs utilisations;
- Une orientation optimale de nos choix technologiques;
- L'optimisation des investissements en technologies ainsi que des services TI qui soutiennent les Services de la Ville.

Lors du processus d'appel d'offres, il y a eu vingt et un (21) preneurs du cahier des charges et cinq (5) firmes ont déposé des soumissions, ce qui représente près de 23% des preneurs. Un soumissionnaire n'était pas conforme aux exigences éliminatoires et un autre a obtenu un pointage inférieur à 70% menant au rejet de la soumission.

Les raisons du désistement des firmes n'ayant pas déposé d'offres sont:

- quatre (4) firmes n'offrent pas ce service ou modèle d'affaires;
- une (1) firme considère le devis trop spécialisé;
- une (1) firme affirme ne pas vouloir soumissionner suite à une décision stratégique de leur part;
- une (1) firme n'a pas les ressources disponibles pour réaliser le mandat;
- une (1) firme désirait obtenir l'information en prenant le cahier de charges;
- une (1) firme affirme que son carnet de commandes est complet;
- une (1) firme a indiqué que les délais de réponse étaient insuffisants;
- les autres n'ont pas répondu.

Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Rang	Total \$
Systematix Technologies de l'Information inc.	76,00	1,68	1	747 883,63 \$
Fujitsu Conseil Canada inc.	80,63	1,45	2	897 882,90 \$
Cofomo inc.	87,13	1,43	3	961 178,35 \$
<i>Estimation</i>				1 162 811,16 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				868 981,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>				16,19 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>				149 999,27 \$
				20,50 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation confidentielle (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	414 927,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation confidentielle (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>	- 35,68 %

Comme le Service des TI ne possédait pas de données sur les taux horaires moyens du marché pour des analystes d'affaires en architecture d'entreprise, l'estimation réalisée dans ce dossier est basée sur des profils d'architecte d'entreprise et d'analyste d'affaires et correspond à la moyenne des taux des profils précédemment mentionnés.

Par conséquent, l'écart de -35,68 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation peut être justifiée par la méthodologie de calcul qui diffère de celle des soumissionnaires.

Par ailleurs, l'écart de 20,50 % entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse illustre que l'adjudicataire recommandé a soumis une proposition compétitive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 747 883,63 \$, taxes incluses, sera imputée au Budget de fonctionnement 2016 du Service TI.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra de :

- Obtenir des ressources spécialisées disponibles en temps voulu;
- Favoriser le respect des échéanciers des grands livrables de l'architecture d'entreprise;
- Former une équipe de travail optimale avec des ressources internes et celles de l'adjudicataire;
- Réaliser les objectifs du Service des TI (et ses partenaires) reliés à l'évolution des TI;
- Permettre une évolution technologique du portefeuille TI de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 27 avril 2016;

Approbation du dossier au CM – 16 mai 2016;

Approbation du dossier au CG – 19 mai 2016;

Sélection des candidats: fin mai 2016

Prestation des services professionnels : juin 2016 à mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mihai-Lucian SERBANESCU
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-11

Jean-Martin THIBAUT
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-04-14



Dossier # : 1160652001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc. et MLC associés inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 766 544,07\$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-14862) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 766 544,07\$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc. et MLC associés inc., firmes ayant obtenues le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 707 579,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-14862) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-11 08:24

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160652001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc. et MLC associés inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 766 544,07\$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-14862) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale de la Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices, sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles. Tous les domaines de compétence municipale sont concernés par ce défi. Les efforts déployés portent sur l'accessibilité des édifices municipaux et des espaces urbains, sur l'accès à la culture, aux loisirs, à l'emploi, aux communications et sur l'accueil des citoyens.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que l'appel d'offres public no 16-14862 a été lancé afin de retenir les services d'un regroupement de professionnels composé d'une firme d'architecture, d'une firme d'ingénierie multidisciplinaire et d'une firme spécialisée en accessibilité universelle afin de réaliser une vingtaine de projets ayant été retenus pour le programme d'accessibilité universelle des immeubles municipaux ouverts aux publics. Cet appel d'offres a été divisé en deux lots de projets permettant aux soumissionnaires de déposer des offres sur les deux lots ou sur un seul. Conséquemment, deux contrats seront octroyés suite à cet appel d'offres, soit les contrats no.1 (14639) et no.2 (14637).

Cette stratégie a été privilégiée par le SGPI afin de réaliser simultanément les projets du carnet de commandes par deux groupes de professionnels distincts ou par deux équipes différentes du même groupe.

Cet appel d'offres public a été annoncé le 25 janvier 2016 dans les journaux et a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours afin d'obtenir les documents sur SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 15 février 2016 et sont valides pour 180 jours, à partir de cette date. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Deux addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 4 février et le 9 février 2016. Les portées de ces addendas consistaient à préciser des informations concernant l'échéancier de réalisation des projets et le mode de paiement des services supplémentaires. L'émission de ces addendas n'a eu aucun impact sur l'estimé des coûts des services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2255 - 9 décembre 2015 1- prendre acte de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux à retenir dans le cadre de l'appel de projet 2015, et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour voir à la mise en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte en accessibilité universelle.

CE14 1658 - 5 novembre 2014 1- prendre acte de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en février 2014 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour voir à la mise en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte en accessibilité universelle.

CE14 0062 - 22 janvier 2014 1- prendre acte de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en février 2013 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour mettre en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte en accessibilité universelle.

CE13 0402 - 10 avril 2013 1- prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en mai 2012 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour mettre en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte en accessibilité universelle.

CE11 1575 - 5 octobre 2011 1- prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en mai 2011 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour mettre en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte; 3- autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à lancer les appels d'offres requis pour les travaux de construction des projets recommandés.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer le contrat de services professionnels no.2 de l'appel d'offres 16-14862 à Parizeau Pawulski architectes pour la fourniture des services en architecture, à Dupras Ledoux inc. pour la fourniture des services en ingénierie de mécanique-électrique, à MLC associés inc. pour la fourniture des services en ingénierie de charpente-civil, afin de réaliser les projets d'accessibilité universelle retenus à la suite des derniers appels de projets faits par le SGPI. Les listes de ces projets qui ont été approuvées par le Comité exécutif (Décisions, CE15 2255, CE14 1658, CE14 0062, CE13 0402 et CE11 1575) sont jointes au présent dossier. (voir pièces jointes no 1 à 5, liste des projets retenus). Le contrat no.1 de l'appel d'offres 16-14862 sera octroyé à Réal Paul Architecte, se référer au GDD1160652002.

L'offre de services a été présentée par la firme Parizeau Pawulski, architectes qui a préalablement obtenu l'accord des firmes d'ingénierie Dupras Ledoux ingénieurs et à MLC associés inc. (se référer à la pièce jointe no 6, résolutions des firmes). Ces firmes sont autorisées à soumissionner puisqu'elles ne font pas partie du registre de l'AMF et ni de la liste publiée par le Services des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. Ces vérifications ont été faites par les responsables de la Direction de l'approvisionnement.

De façon non limitative, les firmes auront à rendre, pour leur disciplines respectives, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

Services en architecture, génie du bâtiment et accessibilité universelle
Les études préliminaires
L'estimation des coûts des travaux
Les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet
Les documents de soumission
La surveillance des travaux
La fourniture des plans tel que construit

Les honoraires des services de base seront payés selon la méthode à pourcentage, tel que décrit à l'article 5.1.1 de la Convention des services professionnels (voir le document juridique joint en annexe).

JUSTIFICATION

Dix-sept (17) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et sept (7) offres de services ont été déposées. Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées.

Les sept (7) offres de services reçues ont été analysées en première étape par un comité de sélection (Évaluation de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Trois (3) entreprises ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Après analyse, le comité d'évaluation recommande de retenir l'offre de services de Réal Paul

Architecte pour le contrat no.1 et l'offre de services de Parizeau Pawulski architectes pour le contrat no.2 (14637). Ces deux firmes ont obtenues les plus hauts pointage finaux en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Conformément aux clauses administratives des documents d'appel d'offres, la soumission de la firme Réal Paul Architecte ayant été retenue pour le contrat no.1 de l'appel d'offres 16 -14862 ne peut être considérée pour l'octroi du contrat no.2 de ce même appel d'offres.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence incluant taxes	Total
Parizeau Pawulski, architectes	79.83%	2,20	589 649,29\$	117 929,86 \$	707 579,15\$
Riopel Dion St-Martin inc.	77,67 %	2,15	594 075,83\$	118 815,16 \$	712 890,99 \$
Archipel, Architecture inc.	73,00 %	1,59	771 942,15\$	154 388,43 \$	926 330,58\$
Réal Paul Architecte			Non considéré	Adjudicataire	Contrat 1 (14639)
Dernière estimation réalisée par la SGPI			681 801,75\$	136 360,35\$	818 162,10 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 110 582,95 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					- 13,52 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					5 311,84\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					0,75 %

Le prix du plus bas soumissionnaire est 13,52 % (110 582,95\$) plus bas que l'estimé du SGPI qui était de 818 162,10 \$ (incluant les taxes et un budget de contingences). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels identiques et des projets de même nature et ampleur (se référer à la pièce jointe no 7, Estimation des coûts SGPI).

Cet estimé a été établi selon des pourcentages d'honoraires de 8% pour les services d'architecture, 7% pour les services d'ingénierie électromécanique, 7% pour les services d'ingénierie charpente-civil et d'un taux horaire de 95\$ l'heure pour les services du consultant en accessibilité universelle.

La soumission déposée présente des pourcentages d'honoraires plus bas, soit 6,5 % pour les services d'architecture, 7% pour les services d'ingénierie électromécanique, 4,7% pour les services d'ingénierie charpente-civil et d'un taux horaire de 90\$ l'heure pour les services du consultant en accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 766 544.07 \$ sera assumé comme suit:

Un montant de 699 957.00\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale,

Règlement 15-082 Travaux de rénovation et de protection d'immeubles. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre

Ce montant comprend le prix forfaitaire de 589 649,29\$ (taxes incluses) et un budget de contingences de 117 929,86 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 58 964,93 \$ (taxes incluses) est demandé pour permettre l'engagement de divers consultants qui pourront être requis en parallèle au contrat principal (accompagnateur LEED, économiste en bâtiment, acousticien, étude géotechnique, arpenteur, tests d'amiante). Le montant net à emprunter est de 766 544,07 \$ (se référer à la pièce jointe no 8, Calcul des coûts SGPI).

Les pourcentages applicables pour le calcul des honoraires sont les suivants :
Architecture : 6,5 % du coût total des travaux
Ing. mécanique et électricité : 7,0 % du coût des travaux dans cette discipline
Ing. civil et structure : 4,7 % du coût des travaux dans cette discipline
Les honoraires fixés à taux horaires sont les suivants :
Cons. accessibilité universelle : 700 heures @ 90,00 \$/heure

Les prévisions de décaissement sont les suivantes;

2016	2017	2018	2019	Total
76 544,07\$	230 000\$	230 000\$	230 000\$	766544,07\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de développer des projets conformes aux directives de la Politique de développement durable qui ont été joints, en annexe, aux documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet été. Le respect de ce calendrier s'avère essentiel afin d'assurer la réalisation subséquente des projets du carnet de commandes du Programme d'accessibilité universelle.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect des échéanciers prévus au Plan d'action triennal en accessibilité universelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres a été publié dans un quotidien montréalais et les documents d'appel d'offres étaient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat des professionnels; Juin 2016
Fin des travaux des derniers projets; Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Validation du processus d'approvisionnement :
(Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-30

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilier

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-07



Dossier # : 1160652002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Real Paul Architecte et WSP Canada inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 995 463,90\$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-14862) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 995 463,90\$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul Architecte et WSP Canada inc., firmes ayant obtenues le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 948 060,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-14862) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-04-11 08:24

Signataire : Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160652002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Real Paul Architecte et WSP Canada inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 995 463,90\$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-14862) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale de la Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices, sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles. Tous les domaines de compétence municipale sont concernés par ce défi. Les efforts déployés portent sur l'accessibilité des édifices municipaux et des espaces urbains, sur l'accès à la culture, aux loisirs, à l'emploi, aux communications et sur l'accueil des citoyens.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que l'appel d'offres public no 16-14862 a été lancé afin de retenir les services d'un regroupement de professionnels composé d'une firme d'architecture, d'une firme d'ingénierie multidisciplinaire et d'une firme spécialisée en accessibilité universelle afin de réaliser une vingtaine de projets ayant été retenus pour le Programme d'accessibilité universelle des immeubles municipaux ouverts aux publics. Cet appel d'offres a été divisé en deux lots de projets permettant aux soumissionnaires de déposer des offres sur les deux lots ou sur un seul. Conséquemment, deux contrats seront octroyés suite à cet appel d'offres, soit les contrats no.1 (14639) et no.2 (14637).

Cette stratégie a été privilégiée par le SGPI afin de réaliser simultanément les projets du carnet de commandes par deux groupes de professionnels distincts ou par deux équipes différentes du même groupe.

Cet appel d'offres public a été annoncé le 25 janvier 2016 dans les journaux et a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours afin d'obtenir les documents sur SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 15 février 2016 et sont valides pour 180 jours, à partir de cette date. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Deux addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 4 février et le 9 février 2016. Les portées de ces addendas consistaient à préciser des informations concernant l'échéancier de réalisation des projets et le mode de paiement des services supplémentaires. L'émission de ces addendas n'a eu aucun impact sur l'estimé des coûts des services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2255 - 9 décembre 2015 1- prendre acte de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux à retenir dans le cadre de l'appel de projet 2015, et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour voir à la mise en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte en accessibilité universelle.

CE14 1658 - 5 novembre 2014 1- prendre acte de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en février 2014 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour voir à la mise en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte en accessibilité universelle.

CE14 0062 - 22 janvier 2014 1- prendre acte de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en février 2013 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour mettre en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte en accessibilité universelle.

CE13 0402 - 10 avril 2013 1- prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en mai 2012 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour mettre en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte en accessibilité universelle.

CE11 1575 - 5 octobre 2011 1- prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en mai 2011 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle; 2- mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour mettre en oeuvre les projets recommandés par le comité mixte; 3- autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à lancer les appels d'offres requis pour les travaux de construction des projets recommandés.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer le contrat de services professionnels no.1 de l'appel d'offres 16-14862 à Réal Paul Architecte pour la fourniture des services en architecture et

WSP canada inc. pour la fourniture des services en ingénierie de mécanique-électrique et charpente-civil, afin de réaliser les projets d'accessibilité universelle retenus à la suite des derniers appels de projets faits par le SGPI. Les listes de ces projets qui ont été approuvés par le Comité exécutif (Décisions, CE15 2255, CE14 1658, CE14 0062, CE13 0402 et CE11 1575) sont jointes au présent dossier. (voir pièces jointes no 1 à 5, liste des projets retenus). Le contrat no.2 de l'appel d'offres 16-14862 sera octroyé à Parizeau Pawulski architectes (Dupras Ledoux inc.et MLC associés inc.) se référer au GDD1160652001. L'offre de services a été présentée par la firme Réal Paul Architecte qui a préalablement obtenu l'accord des firmes d'ingénierie WSP canada inc.. (se référer à la pièce jointe no 6, résolutions des firmes). Ces firmes sont autorisées à soumissionner puisqu'elles ne font pas partie du registre de l'AMF et ni de la liste publiée par le Services des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. Ces vérifications ont été faites par les responsables du Service de l'approvisionnement.

De façon non limitative, les firmes auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

Services en architecture, génie du bâtiment et accessibilité universelle
Les études préliminaires
L'estimation des coûts des travaux
Les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet
Les documents de soumission
La surveillance des travaux
La fourniture des plans tel que construit

Les honoraires des services de base seront payés selon la méthode à pourcentage, tel que décrit à l'article 5.1.1 de la Convention des services professionnels (voir le document juridique joint en annexe).

JUSTIFICATION

Dix-sept (17) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et sept (7) offres de services ont été déposées. Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées.

Les sept (7) offres de services reçues ont été analysées en première étape par un comité de sélection (Évaluation de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1).Trois (3) entreprises ont obtenues le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Après analyse, le comité d'évaluation recommande de retenir l'offre de services de Réal Paul Architecte pour le contrat no.1 et l'offre de services de Parizeau Pawulski, architectes pour le contrat no.2 (14637). Ces deux firmes ont obtenues les plus hauts pointage finaux en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir

l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence incluant taxes	Total
Réal Paul Architecte	79,83%	1,64	790 050,72\$	158 010,14\$	948 060,86\$
Riopel Dion St-Martin inc.	77,67%	1,63	782 289,90 \$	156 457,98\$	938 747,88\$
Parizeau Pawulski Architectes	79,83%	1,62	799 018,76 \$	159 803,75\$	958 822,51\$
Dernière estimation réalisée par la SGPI			916 350,75\$	183 270,15\$	1 099 620,90\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 151 560,04 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					- 13,78 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					9 312,98\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					0,98 %

Le prix du plus bas soumissionnaire est 13,78 % (151 560,04\$) plus bas que l'estimé du SGPI qui était de 1 099 620,90 \$ (incluant les taxes et un budget de contingences). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels identiques et des projets de même nature et ampleur (se référer à la pièce jointe no 7, Estimation des coûts SGPI).

Cet estimé a été établi selon des pourcentages d'honoraires de 8% pour les services d'architecture, 7% pour les services d'ingénierie électromécanique, 7% pour les services d'ingénierie charpente-civil et d'un taux horaire de 95\$ l'heure pour les services du consultant en accessibilité universelle.

La soumission déposée présente des pourcentages d'honoraires plus bas, soit 6% pour les services d'architecture, 6,60% pour les services d'ingénierie électromécanique, 7,10% pour les services d'ingénierie charpente-civil et d'un taux horaire de 75\$ l'heure pour les services du consultant en accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 995 463,90 \$ sera assumé comme suit:

Un montant de 908 992,00\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale, Règlement 15-082 Travaux de rénovation et de protection d'immeubles. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Ce montant comprend le prix forfaitaire de 790 050,72\$ (taxes incluses) et un budget de contingences de 158 010,14 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 47 403,04 \$ (taxes incluses) est demandé pour permettre l'engagement de divers consultants qui pourront être requis en parallèle au contrat principal (accompagnateur LEED, économiste en bâtiment, acousticien, étude géotechnique, arpenteur, tests d'amiante). Le montant net à emprunter est de 995 463,90 \$ (se référer à la pièce jointe no 8, Calcul des

coûts SGPI).

Les pourcentages applicables pour le calcul des honoraires sont les suivants :
Architecture : 6,0 % du coût total des travaux
Ing. mécanique et électricité : 6,6 % du coût des travaux dans cette discipline
Ing. civil et structure : 7,1 % du coût des travaux dans cette discipline
Les honoraires fixés à taux horaire sont les suivants :
Cons. accessibilité universelle : 700 heures @ 75,00 \$/heure

Les prévisions de décaissement sont les suivantes;

2016	2017	2018	2019	Total
95 463,90\$	300 000\$	300 000\$	300 000\$	995463,90\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de développer des projets conformes aux directives de la politique de développement durable qui ont été joints, en annexe, aux documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet été. Le respect de ce calendrier s'avère essentiel afin d'assurer la réalisation subséquente des projets du carnet de commandes du Programme d'accessibilité universelle.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect des échéanciers prévus au Plan d'action triennal en accessibilité universelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres a été publié dans un quotidien montréalais et les documents d'appel d'offres étaient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat des professionnels Juin 2016
Fin des travaux des derniers projets Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-30

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilier

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-07



Dossier # : 1160504003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 73 872,01 \$, taxes incluses, pour honoraires supplémentaires / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Rousseau Lefebvre inc., résolution CE15 0389, majorant ainsi le montant total du contrat de 379 446,24 \$ à 453 318,25 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

- 1) d'autoriser une dépense additionnelle de 73 872,01 \$, taxes incluses, pour honoraires supplémentaires;
- 2) d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Rousseau Lefebvre inc., résolution CE15 0389, majorant ainsi le montant total du contrat de 379 446,24 \$ à 453 318,25 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-12 08:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160504003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 73 872,01 \$, taxes incluses, pour honoraires supplémentaires / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Rousseau Lefebvre inc., résolution CE15 0389, majorant ainsi le montant total du contrat de 379 446,24 \$ à 453 318,25 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a mis de l'avant le projet de réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal situé sur le territoire du site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Un contrat de services professionnels a été octroyé à cette fin à la firme Rousseau Lefebvre inc., le 11 mars 2015. Une dépense au montant de 379 446,24 \$, taxes incluses, a été approuvée pour ce contrat, dépense qui incluait également un montant de 51 738,75 \$, taxes incluses, pour couvrir d'éventuels services imprévus. Le contrat prévoit l'élaboration des propositions d'aménagement et des travaux d'arboriculture, l'élaboration des documents d'appel d'offres (plans et devis en vue des travaux de construction) ainsi que la surveillance du chantier. Lors de l'appel d'offres public pour l'acquisition des services professionnels, la réalisation des travaux de construction était envisagée en une seule phase qui devait se terminer à l'été 2017. Ce phasage unique doit aujourd'hui être révisé. En effet, de récentes interventions du gouvernement fédéral (Environnement Canada) résultent en un resserrement de l'application du cadre légal entourant la protection de la faune au SGPVMR et de ce fait, touchent les chantiers mis de l'avant par ce dernier. Ceci, notamment concernant les chantiers situés dans les aires visant la protection des milieux naturels. En vertu des lois portant sur la protection de la faune, la période permise pour exécuter des travaux en milieu forestier, tel celui du projet, est de septembre à janvier inclusivement. Cette période de cinq (5) mois offre un délai trop court pour entreprendre et terminer les ouvrages prévus au projet dont la durée est évaluée à dix (10) mois, d'où la nécessité d'aborder le chantier en deux (2) phases.

La poursuite de l'escalier de l'escarpement prévue dans le cadre du projet constitue un élément clé et urgent des aménagements à construire. Elle ne peut attendre en raison de l'état dégradé et problématique des lieux, état de dégradation qui s'accroît avec le temps, et en prévision de l'achalandage accru prévu en 2017. Or, l'escalier devrait être poursuivi dans une première phase dès septembre 2016 jusqu'à janvier 2017, rendant ce secteur plus sécuritaire, mais aussi accessible au public pour l'année de festivités qui s'en suivra.

Ainsi, les plans et les devis présentement avancés à environ 70 pour cent et préparés en fonction d'un chantier en une seule phase doivent être adaptés pour prévoir deux appels d'offres et la réalisation des travaux en deux périodes distinctes. Les tâches et les étapes supplémentaires liées à ce changement en cours de projet sont détaillées à la rubrique «Description». Ces dernières s'ajoutent au contrat de services professionnels déjà octroyé et, par conséquent, génèrent une dépense additionnelle. C'est pourquoi la présente demande d'autoriser une dépense additionnelle est soumise.

Les éléments précisés par le développement du projet sont la nature et l'ampleur des ouvrages, le calendrier de réalisation des travaux, la corrélation entre les travaux à exécuter par rapport aux périodes hors nidification et reproduction et, enfin, l'interdépendance du chantier par rapport aux enjeux liés à l'exécution de travaux sur ce site stratégique et complexe.

Les enjeux sont d'ordres collectif, écologique et touristique, c'est-à-dire :

- offrir une aire de circulation sécuritaire aux usagers montréalais et aux touristes (environ trois millions d'usagers annuellement). Ce tronçon, dont l'aménagement est manquant présentement, est dégradé et problématique;
- minimiser la période de fermeture du sentier pour des raisons évidentes d'accessibilité, notamment en prévision de l'achalandage accru en 2017 qui sera une année de festivités importante pour la ville;
- construire en milieu forestier en tenant compte des périodes de nidification et de reproduction, c'est-à-dire, effectuer les travaux nécessitant de la machinerie entre les mois de septembre et de janvier (en ce qui concerne cet enjeu écologique, bien que le mont Royal soit situé en milieu fortement urbanisé, le site du projet au sommet de la montagne constitue un milieu forestier dont les risques de dérangement de la faune sont élevés durant les périodes de nidification et de reproduction);
- soutenir les projets de legs « Escaliers découvertes » et le lien fleuve-montagne par l'amélioration de façon significative de l'accès au chalet et au belvédère.

Le développement du projet a également permis d'obtenir le consensus auprès des partenaires concernés par le site patrimonial du Mont-Royal et il a obtenu un avis favorable de la part du Conseil du patrimoine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0389 - 11 mars 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., Tetra Tech et Pierre-Émile Rocray, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs au réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 379 446,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^e pour une somme maximale de 670

850,38 \$, taxes incluses

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal

DESCRIPTION

La dépense additionnelle défrayera les honoraires professionnels requis pour les services supplémentaires à recevoir. Les services sont de la même nature que ceux déjà prévus au contrat octroyé à la firme Rousseau Lefebvre inc., mais ils sont augmentés pour adapter le projet en deux phases. Ils se décrivent comme suit :

1. adapter la proposition d'aménagement à l'interface des phases 1 et 2, car une partie de l'aménagement devra être temporaire;
2. répartir en deux séries les plans et les devis (15 plans doivent être adaptés et modifiés ainsi que le devis);
3. estimer le projet en deux phases;
4. prévoir et gérer un deuxième appel d'offres public;
5. effectuer la surveillance de chantier sur une période additionnelle de trois mois; la surveillance à effectuer est en résidence (présence continue).

Les services supplémentaires se chiffrent à 64 236,53 \$, taxes incluses. Les détails apparaissent en pièce jointe.

À ce montant, il est recommandé d'ajouter un montant prévisionnel correspondant à 15 pour cent, soit 9 635,48 \$, taxes incluses, pour un total à approuver de 73 872,01 \$, taxes incluses. Ce dernier montant qui s'ajoute au contrat initial permettra de maintenir le montant déjà approuvé pour les imprévus.

Détails des montants	
Demande d'honoraires supplémentaires 1, taxes incluses	64 236,53 \$
Montant prévisionnel pour imprévus de 15 %, taxes incluses	9 635,48 \$
Total de la dépense additionnelle à approuver	73 872,01 \$

Le mode de paiement est forfaitaire selon l'avancement du projet comme prévu à la convention de services professionnels.

JUSTIFICATION

La dépense additionnelle s'explique par le besoin de réaliser les travaux en deux phases distinctes en considération du resserrement de l'application des lois en matière de protection de la faune et des habitats depuis la tenue de l'appel d'offres pour l'acquisition des services professionnels.

Elle s'explique aussi par la tenue de deux appels d'offres, les deux phases de réalisation étant séparées par plusieurs mois.

L'évaluation du risque à 15 pour cent (pour le montant prévisionnel) est basée sur l'expérience du SGPVMR et sur le fait qu'il s'agit d'un projet situé sur le territoire du site patrimonial du Mont-Royal, lieu hautement complexe pour y réaliser des travaux d'aménagement (milieu sensible, achalandé, stratégique, emblématique, technique, abrupt et exigu).

La dépense additionnelle correspond à 19,43 pour cent du montant déjà approuvé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette dépense de 73 872,01 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : un montant maximal de 67 455,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-037 – « Réaménagement du parc du Mont-Royal ». Cette dépense sera assumée à 100 pour cent par l'agglomération.

En 2016, la dépense s'élève à 26 645,46 \$, taxes incluses; en 2017 à 7 300,91 \$, taxes incluses; en 2018 à 21 902,74 \$, taxes incluses et en 2019 à 8387,42 \$, taxes incluses pour le total de 64 236,53 \$, taxes incluses, contingences exclues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de compléter un lien piétonnier majeur dans le parc, le réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal permet une meilleure qualité de vie par la protection du patrimoine (naturel et culturel) et par l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs. La réalisation du projet permet d'encourager la marche, les saines habitudes de vie et la socialisation par la consolidation du réseau de déplacement actif et améliore l'accessibilité à la montagne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la présente dépense additionnelle n'est pas reconduite, la réalisation du projet devra être reportée en septembre 2018 de manière à ce que le site demeure accessible durant l'année de festivités et de haute fréquentation en 2017. Par ailleurs, à l'endroit du tronçon manquant, le site continuera de se dégrader et de poser des problèmes fonctionnels et de sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, et ce, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Date de début	Date de fin
Appel d'offres pour travaux 1	avril-mai 2016	juin 2016
Période des travaux de la phase 1 (travaux de plantation à la main)	septembre 2016 juin 2017	janvier 2017 juin 2017
Appel d'offres pour travaux 2	février 2018	mars 2018
Période des travaux de la phase 2 (travaux de plantation à la main)	septembre 2018 juin 2019	novembre 2018 juin 2019

La deuxième phase d'exécution, prévue pour septembre 2018, vise à ce qu'il n'y ait pas de travail durant 2017, soit durant l'année anniversaire de la ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy AUDET
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-31

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-04-11



Dossier # : 1161009002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture de même que pour la surveillance environnementale dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ». Dépense maximale de 3 033 981,00 \$, taxes incluses (prix soumis : 2 593 146,15 \$ + contingences : 259 314,62 \$ + incidences : 129 657,31 \$ + déboursés : 51 862,92 \$). Appel d'offres public no 16-15096 - 2 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense maximale de 3 033 981,00 \$, taxes incluses, pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture de même que pour la surveillance environnementale dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 033 981,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 16-15096 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-15 15:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture de même que pour la surveillance environnementale dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ». Dépense maximale de 3 033 981,00 \$, taxes incluses (prix soumis : 2 593 146,15 \$ + contingences : 259 314,62 \$ + incidences : 129 657,31 \$ + déboursés : 51 862,92 \$). Appel d'offres public no 16-15096 - 2 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés.

Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne» a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Ste-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Marguerite d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune (note : ce tronçon inclut le réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre);
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début prévu des travaux	Fin prévue des travaux
<u>Paquet A (tronçons 1 et 2)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU). · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Ajout de signalisation en lien avec l'utilisation de la rue McTavish comme rue partagée au nord de l'avenue du Docteur-Penfield. 	Juillet 2016	Mai 2017
<u>Paquet B (tronçons 3 et 4)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish au sud de l'avenue du Docteur-Penfield. · Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish. · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<u>Paquet C (tronçon 5)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<u>Paquet D (tronçons 6 à 8)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade 	Sept. 2016	Mai 2017

urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes et l'avenue McGill College. · Piétonnisation d'une voie sur quatre dans l'avenue McGill College de même qu'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie. Note : il est prévu que la voie piétonnisée soit celle située le plus à l'ouest de l'avenue.		
<u>Paquet E (tronçons 9 à 12)</u> · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre.	Sept. 2016	Nov. 2016
<u>Paquet F (tronçon 13)</u> · Réalisation d'aménagements de surface légers. · Construction d'un lieu de pause.	Sept. 2016	Nov. 2016

Objet du présent dossier

Un appel d'offres public (no 16-15096) a été lancé le 15 février 2016 afin d'acquérir les services professionnels pour la surveillance de l'ensemble des travaux identifiés dans le tableau ci-dessus. La durée de publication prévue initialement était de 21 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes. Cependant, afin de laisser plus de temps pour la préparation des soumissions, un délai additionnel de 9 jours de calendrier a été consenti. La date de fermeture de l'appel d'offres a donc été reportée au 16 mars 2016.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Le délai prévu pour la validité des soumissions déposées a été fixé à 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 12 septembre 2016.

Trois addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser les preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	18 février 2016	Modifications mineures au niveau de la forme (ex. le numéro d'appel d'offres inscrit au devis technique a été corrigé).
2	26 février 2016	Report de la date d'ouverture des soumissions du 7 mars au 16 mars 2016.
3	3 mars 2016	Modification des exigences relatives à l'expérience du chargé de projet.

Mentionnons finalement que :

- la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du

verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR);

· les premiers contrats de travaux prévus dans le cadre du projet portent sur les paquets B et C identifiés ci-dessus. Ces contrats font l'objet de dossiers décisionnels distincts portant respectivement les numéros 1161009008 et 1161009007.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement pour élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en oeuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier la montagne au fleuve.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet :

- l'octroi d'un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture de même que pour la surveillance environnementale dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;
- l'approbation d'un projet de convention à cette fin.

Précisons que la valeur maximale du contrat prévu est de 3 033 981,00 \$, incluant les taxes, les contingences, les incidences et les déboursés.

Services professionnels requis

Les services professionnels requis portent principalement sur :

- la surveillance de chantier;
- l'arpentage de construction;
- la surveillance environnementale des travaux;
- la surveillance en matière de gestion des impacts sur la circulation et les riverains;
- les communications de chantier.

Mentionnons que des précisions additionnelles quant aux services requis sont données dans la section « Devis technique » des documents d'appel d'offres fournis en pièce jointe.

Gestion des mandats

Les activités requises feront l'objet de mandats où les services professionnels attendus seront précisés. Avant la réalisation de chacun de ces mandats, une demande de prestation de services spécifique devra être transmise à la Ville. SNC-Lavalin inc. devra alors soumettre à la Ville une estimation budgétaire d'honoraires détaillée indiquant les ressources proposées ainsi que le nombre d'heures projetées pour chacune de celles-ci. Une

fois que l'offre de prestation de services sera approuvée par la Ville, SNC-Lavalin inc. pourra alors procéder à la réalisation du mandat.

Contingences et déboursés

Les enveloppes des contingences, des incidences et des déboursés ont été fixées respectivement à 10 % (soit 259 314,62 \$, taxes incluses), 5% (soit 129 657,31 \$, taxes incluses) et 2 % (soit 51 862,92 \$, taxes incluses) du total inscrit au bordereau de soumission.

Précisons que :

- les contingences couvrent l'exécution de services professionnels effectués en raison d'imprévus qui surviennent lors du contrat et qui occasionnent un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant;
- les incidences couvrent les services de soutien technique complémentaires qui pourraient être requis, mais qui ne peuvent être réalisés par le contractant, notamment parce qu'il s'agit d'expertises particulières que son équipe ne possède pas;
- les déboursés couvrent différentes dépenses afférentes.

JUSTIFICATION

Les différents chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » nécessitent une surveillance en continu. Le nombre de ressources humaines nécessaires pour assurer une surveillance adéquate est particulièrement élevé, mais est limité à la période des travaux. Il est donc avantageux pour la Ville de faire réaliser les activités de surveillance par une firme.

Analyse des soumissions

Parmi les 13 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission et 11 n'en n'ont pas déposé, soit respectivement 15,4 % et 84,6 %. Les motifs ayant amené certains preneurs du cahier des charges à ne pas déposer de soumission sont présentés à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les soumissions déposées ont été évaluées à l'aide d'un système comportant deux enveloppes. Les 2 soumissions reçues ont été jugées conformes par le comité de sélection le 29 mars 2016 car les firmes les ayant déposées ont obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 % (voir tableau d'analyse des soumissions joint à l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Les notes obtenues, les prix soumis et les autres informations pertinentes quant aux soumissions sont présentés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire (%)	Pointage final	Prix de base soumis (incluant contingences 10%, déboursés 2% et taxes)	Incidences 5%	Prix total Taxes incluses
SNC-Lavalin inc.	78,33 %	0,44	2 904 323,69 \$	129 657,31 \$	3 033 981,00 \$

Les Consultants S.M. inc.	71,33 %	0,39	3 074 302,73 \$	137 245,66 \$	3 211 548,39 \$
Dernière estimation réalisée (VdeM)	Non applicable	Non applicable	3 081 330,00 \$	523 826,10 \$	3 605 156,10 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire - estimation)					- 571 175,10 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-15,84%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire)					177 567,39 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					5,85 %

La firme ayant obtenu la meilleure note finale, soit 0,44, est SNC-Lavalin inc. Lorsque l'on ajoute au prix soumis par cette dernière des enveloppes de 10 % pour les contingences, de 5 % pour les incidences et de 2 % pour les déboursés, on obtient un prix total de 3 033 981,00 \$, taxes incluses.

L'écart entre la dernière estimation effectuée par la Ville et le prix total calculé sur la base de la soumission de SNC-Lavalin inc. est de - 571 175,10 \$, ou -15,84 %. Cet écart est essentiellement dû aux taux soumis pour les services liés à la gestion du mandat ainsi que les services de surveillance en ingénierie qui sont inférieurs aux estimations de la Ville. L'écart semble toutefois acceptable, notamment parce qu'il est à l'avantage de la Ville.

L'écart entre les prix totaux calculés sur la base des soumissions de Les Consultants S.M. inc. (firme ayant obtenu la 2^e meilleure note finale) et de SNC-Lavalin inc. est de 177 567,39 \$, ou 5,85 %, ce qui paraît également acceptable.

Le contrat faisant l'objet du présent dossier est assujéti au chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Il importe en conséquence de préciser que la firme SNC-Lavalin inc. a obtenu une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers le 4 février 2014 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 3 033 981,00 \$ (incluant les taxes, les contingences, les incidences et les déboursés) est recommandé. Le financement de ces services sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 du service requérant, soit le SGPVMR.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat prévu porte sur des services professionnels nécessaires à la réalisation de travaux visant notamment l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des

piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens :

- élargissement et réaménagement des trottoirs;
- élargissement et réaménagement des traverses piétonnes, incluant dans certains cas une reprogrammation des feux de circulation;
- agrandissement des fosses de plantation et ajout d'arbres;
- ajout de plantations arbustives dans certaines saillies;
- ajout de mobilier urbain (bancs, poubelles, supports à vélos, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter les objectifs fixés quant à l'échéance de réalisation du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », il est nécessaire que les travaux commencent dès le mois de juin 2016. Pour ce faire, des surveillants de chantier doivent avoir été préalablement mandatés.

Tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait donc avoir un impact significatif sur le calendrier de réalisation du projet, fixé en tenant compte de la date du 375^e anniversaire de fondation de Montréal.

Certains des travaux prévus dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation ont été développés de concert avec l'ensemble des intervenants concernés, dont l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du conseil d'agglomération quant à l'octroi du contrat de surveillance des travaux : 19 mai 2016.

- Début du mandat : mai 2016.
- Fin du mandat : mai 2017. Note : l'objectif visé pour la fin des chantiers est le mois de mai 2017. Cependant, en raison de la complexité des travaux requis sur ce tronçon, il a été prévu que des travaux puissent être réalisés ultérieurement dans la rue Sherbrooke. De façon concrète, si l'entrepreneur qui réalise ces travaux ne parvient pas à les compléter avant le 12 mai 2017, il devra démobiliser ses ressources avant cette date et les remobiliser en 2018 à ses frais. Aucuns travaux (et conséquemment aucune surveillance) ne seront donc réalisés entre le 12 mai 2017 et 2018, soit durant les festivités entourant le 375^e anniversaire de Montréal. Précisons qu'il est prévu dans la convention en pièce jointe que le contrat de surveillance prenne fin uniquement lorsque l'adjudicataire aura complètement exécuté ses services.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tommy BEAULÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-08

Sébastien DESHAIES
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-04-15



Dossier # : 1166684001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants: Fixair inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-078976-134), Les Installations Agora inc. c. Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-083786-148), Soudure Joël Brisebois 2000 inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-086318-154) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-092541-161) et autoriser à cette fin la réserve de la somme de 115 000 \$ plus taxes.

1. retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants: Fixair inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-078976-134), Les Installations Agora inc. c. Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-083786-148), Soudure Joël Brisebois 2000 inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-086318-154) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-092541-161);
2. autoriser à cette fin la réserve de la somme de 115 000 \$ plus taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-15 16:28

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166684001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants: Fixair inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-078976-134), Les Installations Agora inc. c. Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-083786-148), Soudure Joël Brisebois 2000 inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-086318-154) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-092541-161) et autoriser à cette fin la réserve de la somme de 115 000 \$ plus taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 août 2011, la Ville de Montréal a accordé un contrat de travaux de construction à l'entrepreneur général Les Constructions Lavacon inc. (« Lavacon ») pour l'exécution des travaux de mise à niveau de l'aréna du Centre Père-Marquette (le « Contrat »). Suite à l'exécution de ces travaux, plusieurs recours ont été entrepris dans lesquels la Ville de Montréal est impliquée.

Le 18 septembre 2013, le sous-traitant Fixair inc. (« Fixair ») a intenté une action en justice contre Lavacon suivant laquelle elle lui réclame 190 724,15 \$ représentant le coût des travaux exécutés, mais toujours impayés par Lavacon, selon Fixair. La Ville de Montréal est également poursuivie en garantie par Lavacon dans le cadre de cette poursuite intentée par Fixair pour la somme de 190 724,15 \$ ainsi que pour une somme additionnelle de 316 488,36 \$ réclamée directement par Lavacon dans le cadre d'une demande reconventionnelle présentée à l'intérieur du recours principal. (Il y a lieu de noter que la Ville a évidemment contesté, sans succès cependant, cette façon de faire de Lavacon qui, sans entreprendre de recours distinct contre la Ville, tente de faire valoir ses droits contre la Ville à l'intérieur du recours d'un sous-traitant, ce qui complexifie énormément l'aspect procédural du dossier).

Le 11 août 2014, le sous-traitant Les Installations Sportives Agora inc. (« Agora ») a intenté une action en justice contre Lavacon suivant laquelle elle lui réclame 119 909,47 \$ représentant le coût de travaux exécutés, mais toujours impayé par Lavacon, selon Agora. La Ville de Montréal est également mise en cause dans ce recours. Agora demande qu'à défaut par Lavacon de payer la somme réclamée, la Ville soit condamnée à lui verser directement une somme limitée à 64 100,00 \$ (représentant la valeur du sous-contrat dénoncé par Agora à la Ville dans le cadre de l'exécution du Contrat).

Le 19 janvier 2015, le sous-traitant Soudure Joël Brisebois 2000 inc. (« Brisebois ») a intenté une action en justice contre Lavacon suivant laquelle elle lui réclame 124 730,16 \$ représentant le coût de travaux exécutés, mais toujours impayés par Lavacon, selon

Brisebois. La Ville de Montréal est également poursuivie en garantie par Lavacon dans le cadre de ce recours.

Le 2 novembre 2015, la Ville de Montréal a intenté, dans les dossiers impliquant les sous-traitants Fixair et Brisebois, une action en arrière garantie contre les professionnels SDK et Associés inc. (« SDK »), Labonté Marcil, Architectes (« Marcil ») et Petropoulos, Bomis & Associés inc. (« Petropoulos ») puisque Lavacon réclame notamment à la Ville des retards qu'elle aurait subis dans le cadre de l'exécution de son Contrat, et ce, en raison (selon elle) de conflits et d'erreurs dans la coordination et dans la conception des plans de construction réalisés par ces professionnels.

Le 5 février 2016, Lavacon a intenté une action en justice contre la Ville de Montréal suivant laquelle elle lui réclame 2 456 681,79 \$ (plus taxes) représentant notamment le coût de travaux additionnels, frais d'intérêts, frais de retard/accélération de ses sous-traitants, frais de prolongation de chantier et frais d'experts, auxquels Lavacon prétend avoir droit, mais qui sont vigoureusement contestés par la Ville.

C.S. : 500-17-078976-134 et 500-17-086318-154, 500-17-078976-134 et 500-17-092541-161.

N/Réf. : 13-003755, 14-000629, 15-001930 et 16-000366.

Imputation : Corporative.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1814 Le 7 octobre 2015, autoriser le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, à intenter une requête introductive d'instance en garantie contre SDK et Associés inc., Labonté Marcil, Architectes et Petropoulos, Bomis & Associés inc. afin d'obtenir le paiement du montant de la condamnation en cas d'un jugement défavorable à la Ville de Montréal.

CM15 1813 Le 7 octobre 2015, autoriser le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, à intenter une requête introductive d'instance en garantie contre SDK et Associés inc., Labonté Marcil, Architectes et Petropoulos, Bomis & Associés inc. afin d'obtenir le paiement du montant de la condamnation en cas d'un jugement défavorable à la Ville de Montréal.

CM11 0618 Le 23 août 2011, octroyer un contrat à Construction Lavacon inc. pour les travaux de mise à niveau de l'aréna Pierre « Pete » Morin, dans l'arrondissement de Lachine. Dépense totale de 9 306 763,38 \$ - Contrat 12816 – Appel d'offres public 5533 (4 soum.).

CM10 0606 Le 24 août 2010, accorder un contrat de services professionnels aux firmes d'architectes Labonté Marcil et d'ingénieurs Pageau Morel, PBA, SDK pour la mise aux normes de l'aréna Pierre « Pete » Morin - Dépense totale de 1 031 244,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11328 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants: Fixair inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-078976-134), Les Installations Agora inc. c. Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-083786-148), Soudure Joël Brisebois 2000 inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-086318-154) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-092541-161) et autoriser à cette fin la réserve de la somme de 115 000 \$ plus taxes.

JUSTIFICATION

Au moment de leur ouverture, ces dossiers n'ont pas été immédiatement confiés à l'externe pour en permettre l'évaluation et la vérification de la capacité des ressources internes de s'en charger.

Or, depuis, la Ville a reçu signification de nombreux dossiers d'importance qui se sont ajoutés au volume de travail des avocats de l'équipe responsabilité, dont plusieurs sont des dossiers de construction, lesquels requièrent un investissement de ressources très important.

Compte tenu de la valeur de l'ensemble de ces dossiers et considérant les limites des ressources internes et la charge de travail actuelle des avocats de l'équipe Responsabilité, il est nécessaire de faire appel à des ressources externes pour poursuivre la représentation de la Ville et la défense de ses intérêts.

Il est donc recommandé par notre service de confier un mandat de représentation au cabinet Dufresne Hébert Comeau dont font partie Me Mathieu Turcotte (Barreau 2000) et Me Ryan Schwartz (Barreau 2012). Me Turcotte est un avocat de litige de grande expérience qui se spécialise en droit de la construction et qui a également une très bonne connaissance du droit municipal. Son taux horaire est de 285 \$ et celui de Me Schwartz à 150 \$ (en conformité avec la grille tarifaire fixée par le comité exécutif).

À ce stade préliminaire, Me Turcotte évalue à près de 115 000 \$ plus taxes le coût des honoraires de représentation de la Ville dans ces dossiers jusqu'à l'étape de la mise au rôle. Cette évaluation exclut les honoraires qui pourraient être liés à un éventuel procès. De notre côté, nous avons estimé au préalable à 125 000 \$ avant taxes le coût de tels services externes (art. 477.4 LCV), évidemment, dans la mesure où aucun incident ne vienne perturber le déroulement du dossier.

Nous recommandons également que l'ensemble de ces dossiers soient confiés au même cabinet d'avocats étant donné que l'objet en litige dans l'ensemble de ces dossiers découlent de l'exécution du même contrat et que cela permettra une gestion plus efficace et économique de l'ensemble de ces dossiers. De plus, le tribunal a déjà ordonné la réunion des recours impliquant les sous-traitants Fixair et Brisebois (500-17-078976-134 et 500-17-086318-154) et Lavacon a déjà annoncé son intention de présenter une requête devant le tribunal afin de demander la réunion de l'ensemble des dossiers visés par le présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation : Corporative.

Montant : 115 000 \$ plus taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communications en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BUREAU
Avocate

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-08

Paule BIRON
Avocate - chef d'équipe de la division de la
Responsabilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2016-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en
chef adjoint

Approuvé le : 2016-04-15



Dossier # : 1156223010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda 1 à la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Liébert

JE RECOMMANDE :

D'approuver l'addenda 1 à la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) concernant l'installation de la clôture sur l'emprise du CN, dans le cadre des travaux de construction d'un passage piétonnier et cyclable entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Liébert.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-15 14:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156223010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda 1 à la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Liébert (Addenda 1 : Entente spécifique à l'installation et à l'entretien d'une clôture installée dans l'emprise du CN).

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de construction du passage à niveau piétonnier et cyclable dans l'axe de la rue Liébert ont été entamés en novembre 2015 et seront complétés au printemps 2016. Cependant, l'emplacement initial de la clôture a dû être modifié en cours de travaux étant donné le conflit avec les arbres, les lampadaires, les poteaux électriques et les haubans présents sur le terrain. Il fut alors entendu que le seul emplacement convenable pour l'installation de celle-ci se situe dans l'emprise du CN, soit trois mètres à partir de la bordure nord de l'avenue Dubuisson. Un premier addenda à la convention du CN permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Liébert fut alors émis par le CN sous la forme d'une entente qui vise à régler l'occupation légale de la clôture sur leur emprise. Cette entente stipule entre autres les conditions relatives à l'installation et l'entretien de la clôture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 270021 - 2011-01-11 d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la conception et l'implantation d'une traverse piétonne sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Liébert (RCA10-27014). (1103478011)

CA13 270213 - 2013-07-02 d'adopter la liste des projets qui constitue le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissement prévus pour ces projets en 2014, 2015 et 2016. (1132775001)

CA13 270430 - 2013-12-18 d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la conception et l'implantation d'une traverse piétonne sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Taillon (RCA13-27010).

(1133478002)

DB110268005 - de ratifier un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie pour le projet la construction d'un passage à niveau pour piétons et vélos dans le secteur des avenues Souigny et Dubuisson, à la hauteur de la rue Liébert, Ville de Montréal, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, accorder à DESSAU inc. le contrat et autoriser une dépense à cette fin au montant total forfaitaire des honoraires d'ingénierie de 36 000 \$ (avant taxes) - deux soumissionnaires conformes (2011-076).

CA15 27 0337 - 2015-10-06 d'attribuer à la firme Les Excavations Super inc., un contrat de 82 793,50 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'un passage à niveau piétonnier et cyclable sur l'emprise ferroviaire du CN dans l'axe de la rue Liébert, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-021 et autoriser une dépense totale de 151 445,62 \$, taxes incluses.

CM15 1242 - 2015-10-26 d'approuver le projet de convention entre La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et la Ville afin de permettre la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert. (1156223001)

DESCRIPTION

Le propriétaire de l'emprise ferroviaire du CN, exige la signature d'une entente (ADDENDA N° 1 de la convention relative à l'aménagement d'un passage à niveau – rue Liébert) entre elle et l'administration routière, soit l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de définir les conditions relatives à l'installation et l'entretien de la clôture installée sur l'emprise du CN dans le cadre des travaux de construction du passage à niveau piétonnier et cyclable de la rue Liébert.

Sommairement, l'entente vise à régler l'occupation légale de la clôture sur l'emprise du CN et stipule entre autres que la Ville de Montréal accepte d'être responsable de l'entretien et de la réparation de celle-ci lorsque nécessaire.

L'intégralité de l'entente figure en pièce jointe dans l'intervention du service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

La signature de l'entente doit être effectuée dans un délai jugé acceptable (31 mars 2016), sans quoi le CN se réserve le droit de retirer la clôture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La signature de l'entente n'engage aucun coût additionnel au projet de construction du passage à niveau de la rue Liébert. Toutefois, toute dépense éventuelle reliée aux opérations d'entretien et de réparation de la clôture sera assumée par la Ville tel que prévu initialement au projet de construction du passage à niveau piétonnier et cyclable de la rue Liébert.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du passage à niveau de la rue Liébert contribue à un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs dans le secteur de Mercier-Est et conséquemment améliorera la qualité de vie des résidents du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de l'entente est nécessaire au maintien de la clôture qui fut installée lors de la réalisation du passage à niveau de la rue Liébert. Celle-ci doit être ratifiée dans un délai acceptable (31 mars 2016) sans quoi le CN se réserve le droit de retirer la clôture. La clôture est essentielle au projet afin de limiter les intrusions sur l'emprise du chemin de fer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente sera transmise au CN une fois signée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission au CN de l'entente, une fois celle-ci approuvée au comité exécutif et dûment signée par le signataire autorisé de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La signature de l'entente est une exigence afin de se conformer entre autres aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur concernant la réalisation d'un passage à niveau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois DE LA CHEVROTIÈRE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Pierre MORISSETTE
Directeur

Le : 2016-02-17



Dossier # : 1166157001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de partenariat avec Tourisme Montréal relativement au projet "Passeport Montréal" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017.

Il est recommandé

- D'approuver le projet de convention de partenariat avec Tourisme Montréal relativement au projet "Passeport Montréal", pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-15 16:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166157001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de partenariat avec Tourisme Montréal relativement au projet "Passeport Montréal" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, Tourisme Montréal a lancé un projet pilote visant à mettre sur le marché un passeport touristique rassemblant les principaux attraits touristiques montréalais, tout en favorisant la promotion du transport en commun. Ce produit permet aux touristes d'acheter un laissez-passer leur donnant accès à plusieurs attraits de Montréal, pour un prix compétitif, sur une période donnée. Espace pour la vie, le Musée des Beaux-arts de Montréal, le musée Pointe-à-Callière, le Musée McCord, le musée Grévin, le Bateau-Mouche et AML, le Parc Olympique, le Casino de Montréal sont parmi les nombreux participants à ce projet. Ce projet pilote, qui devait initialement se terminer en décembre 2015, a été prolongé jusqu'au 30 juin 2016, pour une meilleure évaluation en vue de l'implantation du projet final.

Le projet pilote s'est avéré concluant tel que le révèle le rapport présenté aux membres participants (pièce jointe). Un total de 2 566 visites ont été effectuées avec le Passeport Montréal, dont 1 009, soit 39 %, à Espace pour la vie.

Tourisme Montréal souhaite poursuivre le projet en 2016-2017 avec une seule modification, suite à l'évaluation: le Passeport Montréal d'une durée de validité de 24 h, offert initialement, sera remplacé par un Passeport Montréal d'une durée de 48 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0174 (3 février 2016) - approuver un projet de convention de partenariat entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. – Tourisme Montréal, relativement à la prolongation du projet pilote « Passeport Montréal » du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

CM15 1399 (9 décembre 2015) - Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

CE15 1096 (3 juin 2015) - approuver un projet de convention de partenariat entre l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, mieux connu sous le nom de Tourisme Montréal et la Ville relativement au projet pilote « Passeport Montréal » (1151673004)

DESCRIPTION

La carte Passeport Montréal permet de visiter jusqu'à douze attrait touristiques sur une période donnée et inclut un titre de transport de la STM.
Elle est offerte à deux tarifs, selon la période de validité :

- 1) La carte Passeport Montréal 48 h, vendue à 96,58 \$ (taxes incluses)
- 2) La carte Passeport Montréal 72 h, vendue à 110,38 \$ (taxes incluses)

La carte Passeport Montréal est offerte à la catégorie de visiteur adulte seulement.

Les touristes qui auront acheté le Passeport auprès de Tourisme Montréal pourront entrer dans les institutions d'Espace pour la vie sur présentation de celui-ci (comme prévu au Règlement sur les tarifs 2016). Tourisme Montréal remboursera chaque utilisation de la carte dans les institutions à hauteur de 12,50 \$ (le tarif accordé aux opérateurs touristiques), selon les modalités présentées dans la section aspect financier du présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La clientèle touristique représente 35 % de la clientèle d'Espace pour la vie. Renouveler la participation de la Ville à ce projet constitue une occasion de visibilité auprès de cette clientèle spécifique puisque Tourisme Montréal orchestre une campagne publicitaire pour promouvoir le Passeport Montréal. Ainsi, le passeport bénéficiera d'une large couverture promotionnelle sur l'ensemble des plates-formes numériques de Tourisme Montréal qui comptent plus de 6 millions de visiteurs par an. De plus, le passeport bénéficiera d'une grande visibilité à travers un large réseau de distribution composé d'une centaine de points de vente, fréquentés par les touristes. À moyen terme, le passeport sera intégré à la stratégie de commercialisation hors Québec de Tourisme Montréal, dont les campagnes représentent un investissement annuel de plus de 3 millions de dollars. Par ailleurs, grâce à cette carte, des touristes qui ne seraient peut-être pas venus sans cette promotion viendront visiter les institutions, générant ainsi des revenus.

Incontournables de l'offre touristique montréalaise, les institutions d'Espace pour la vie se doivent de faire partie de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les coûts de production du Passeport Montréal sont assumés par Tourisme Montréal. Le Passeport Montréal 48 h sera vendu 96,58 \$ (taxes incluses). Sur ce montant, une somme de 16,10 \$ (taxes incluses) sera retenue par Tourisme Montréal pour financer les frais fixes d'opérations. Un montant de 80,48 \$ (taxes incluses) sera retournée aux institutions visitées.

Le Passeport Montréal 72 h sera vendu 110,38 \$ (taxes incluses) Sur ce montant, une somme de 18,98 \$ (taxes incluses) sera retenue par Tourisme Montréal pour financer les frais fixes d'opérations. Un montant de 91,40 \$ (taxes incluses) sera retournée aux institutions visitées.

Mécanisme de ristourne :

Les touristes qui auront acheté la carte auprès de Tourisme Montréal pourront entrer dans les institutions d'Espace pour la vie sur présentation de celle-ci.

Tourisme Montréal remboursera à la Ville chaque utilisation de la carte dans les institutions, à hauteur de 12,50\$ l'entrée (le tarif accordé aux opérateurs touristiques), selon les modalités prescrites ci-dessous.

Plusieurs scénarios sont envisageables :

Scénario 1

La valeur du Passeport est supérieure à la valeur totale des musées que le détenteur a visités (ex. il visite 4 musées qui au total valent 69 \$ alors que la valeur du Passeport est de 96,58 \$).

- Tourisme Montréal récupère la portion des frais fixes (16,10\$)
- Chaque musée récupère le plein montant de la valeur de son entrée (12,50 \$ dans le cas des institutions d'Espace pour la vie)
- L'excédent (11,48 \$ dans l'exemple proposé) est utilisé pour combler le manque à gagner du scénario 2, s'il y a lieu

Scénario 2

La valeur du Passeport est inférieure à la valeur totale des musées que le détenteur a visités (ex. il visite 6 musées qui au total valent 103,50 \$ alors que la valeur du Passeport est de 96,58 \$ avant taxes).

- Tourisme Montréal récupère la portion des frais fixes (16,10\$)
- Chaque musée visité est remboursé au prorata de la valeur de son entrée (dans notre exemple, une institution d'Espace pour la vie récupérerait 11,66 \$ plutôt que 12,50 \$ normalement).
- La différence entre le montant remboursé et le montant négocié avec Tourisme Montréal (soit 0,84 \$ dans notre exemple) pourrait être compensé par l'excédent du scénario 1.

Une fois que tous les musées concernés auront été remboursés en totalité pour les entrées que les passeports vendus auront générées, l'excédent résiduel sera distribué au prorata des attractions visitées.

Le versement des ristournes par Tourisme Montréal se fera une fois par mois.

Le même principe s'applique à la carte Passeport Montréal 72 h.

Pour fixer le prix de ses passeports, Tourisme Montréal s'est notamment basé sur les statistiques d'utilisation de produits semblables dans d'autres villes et a ajusté la durée des produits en fonction de l'utilisation faite par les visiteurs durant la période du projet pilote (2015). Espace pour la vie considère que le risque de manque à gagner est mineur comparativement aux bénéfices généraux de sa participation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La carte Passeport Montréal favorise l'emploi du transport en commun puisqu'elle intègre un titre de transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si Espace pour la vie ne participe pas à ce projet, en plus de ne pas bénéficier de la visibilité offerte par Tourisme Montréal, la Ville pourrait perdre des revenus puisque les touristes qui auront acheté la carte risquent de ne pas acheter, en plus, de billets pour les institutions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications pour promouvoir le produit seront réalisées par Tourisme Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 avril 2016: l'entente actuellement en vigueur jusqu'au 30 juin 2016 sera remplacée par celle-ci. Les opérations se poursuivront sans interruption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-14

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2016-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Anne CHARPENTIER
Chef de l'insectarium

Approuvé le : 2016-04-14



Dossier # : 1166708004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Université Concordia précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du Musée des beaux-arts de Montréal

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Université Concordia précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du Musée des beaux-arts de Montréal;
2. d'autoriser la réception d'un revenu de 235 917,51 \$, taxes incluses, provenant de l'Université Concordia ainsi que, le cas échéant, d'un revenu additionnel lié à d'éventuels travaux imprévus à réaliser par la Ville sur la propriété de l'Université pour le réaménagement du trottoir sur sa propriété, y compris notamment la fourniture et la pose de pavés et de marches de granite;
3. d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces revenus relèvent de la compétence de l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-08 11:27

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166708004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Université Concordia précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du Musée des beaux-arts de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'aménagement des abords de l'Université Concordia et du Musée des beaux-arts de Montréal

Dans le cadre des legs à réaliser pour le 375e anniversaire de sa fondation, la Ville de Montréal réalisera l'aménagement du côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Bishop et Crescent, ainsi que de la rue Bishop, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke (Voir schéma de localisation en pièce jointe).

Ce projet s'inscrit dans la poursuite de la réalisation du plan directeur d'aménagement du secteur de l'Université Concordia et des interventions municipales réalisées précédemment dans le secteur, telles que l'aménagement de la place Norman-Bethune et du boulevard de Maisonneuve. Il complète également, en conjonction avec la construction du nouveau Pavillon de la Paix du musée des beaux-arts de Montréal, les aménagements précédemment réalisés par la Ville aux abords du Musée.

Le projet sera réalisé de mai à octobre 2016.

Collaboration avec l'Université Concordia et nature de l'entente avec celle-ci

Le projet d'aménagement d'ensemble a été conçu avec la collaboration de l'Université. Il comprend la réalisation par la Ville de certains travaux d'aménagement extérieurs sur la propriété de l'Université, en continuité directe avec les travaux d'aménagement du domaine public municipal.

De manière à s'assurer d'une qualité uniforme et du respect du calendrier prévu pour les travaux, l'Université et la Ville ont convenu que la partie du projet située sur la propriété de l'Université sera réalisée par la Ville. Les deux institutions ont également convenu que l'ensemble des travaux réalisés par la Ville sur la propriété de l'Université seraient remboursés à la Ville par l'Université.

La Ville réalisant des travaux sur la propriété de l'Université, une entente entre les deux

institutions est donc requise pour définir les termes et conditions de réalisation du projet ainsi que les responsabilités de chacune des parties. Notamment, cette entente prévoit que tous les travaux réalisés par la Ville sur la propriété de l'Université seront remboursés à la Ville par l'Université et se feront à coût nul pour la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0181 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Catalogna & Frères Ltée. pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Dépense totale de 4 847 596,98 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 370 450,73 \$ + incidences 477 146,25 \$).
- CE16 0322 - 2 mars 2016 - Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en surveillance de travaux pour le projet de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia pour une somme maximale de 372 118,89 \$ taxes incluses
- CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
- CM15 0358 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel.

DESCRIPTION

Le projet d'entente définit les termes et conditions de réalisation du projet ainsi que les responsabilités de chacune des parties.

Le projet d'entente prévoit que l'Université devra, notamment:

- verser à la Ville, à la date de signature de l'entente la somme de (235 917,51 \$) pour la réalisation des travaux prévus à la partie du projet sise sur la propriété de l'Université (notamment, la construction de trottoirs en béton coulé, pavés de béton et pavés de granite, et marches de granite);
- si des travaux imprévus ou coûts additionnels (contingences) sont nécessaires, les avoir approuvés préalablement
- verser à la Ville toute somme résultant de l'ajustement prévu au point précédent, ainsi que les frais correspondant aux honoraires professionnels (conception, surveillance et contrôle de qualité) et les taxes applicables pour l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la présente Entente, dans les soixante (60) jours de la réception provisoire des travaux et de la transmission des montants finaux par la Ville, pourvu que la Ville confirme par écrit à l'Université que la totalité des travaux sont complétés et payés;
- assurer, à ses frais, l'entretien et le remplacement des éléments du projet réalisés par la Ville sur sa propriété;
- sous réserve de tout cas de force majeure, conserver tels quels les aménagements situés sur sa propriété, réalisés par la Ville, et ce, pour une durée minimale de dix (10) ans à compter de la réception provisoire des travaux.

Le projet d'entente prévoit aussi que la Ville devra, notamment:

- réaliser la Partie du Projet située sur la propriété de l'Université, le tout conformément au concept d'aménagement joint en annexe 1 de la convention, tous les travaux devant être, dans la mesure du possible, complétés au plus tard le 1^{er} novembre 2016;

- permettre à un représentant de l'Université d'avoir accès au chantier en tout temps et lui permettre de prendre copie de tout document relatif à la partie du projet située sur la propriété de l'Université;
- inviter le représentant de l'Université aux réunions de chantier lorsque les travaux de la partie du projet située sur la propriété de l'Université sont discutés;
- maintenir en tout temps l'accès aux issues de secours de l'édifice Hall, à l'exception de circonstances particulières pour lesquelles l'approbation préalable de l'Université est requise;
- maintenir en tout temps l'accès au quai de livraison de l'Édifce Hall, sauf en cas de circonstances exceptionnelles (par exemple lorsque la rue est fermée pour excavation ou lorsque des travaux seront effectués devant la zone du quai);
- obtenir l'autorisation de l'Université préalablement à l'exécution de toute modification aux travaux projetés sur la propriété de celle-ci ainsi que toute modification des coûts engendrée par de tels travaux; étant entendu que cette approbation ne pourra être refusée sans motifs raisonnables;
- procéder avec l'Université à la réception provisoire des travaux quant à la Partie du Projet ainsi qu'à l'ajustement final de la somme à payer par l'Université, étant entendu que celle-ci devra correspondre aux coûts réels de la Partie du Projet située sur la propriété de l'Université;
- être responsable de tout dommage subi par l'immeuble de l'Université causé par les travaux de la Ville, ou son entrepreneur et à indemniser l'Université.

JUSTIFICATION

Des travaux sur la propriété privée de l'Université sont prévus dans ce projet d'aménagement. L'Université et la Ville ont convenu qu'il serait mieux de mandater un seul entrepreneur pour la réalisation des travaux afin d'assurer une unité de mise en oeuvre sur les domaines publics et privés. L'Université s'est donc engagée à défrayer l'ensemble des coûts reliés au projet pour les travaux réalisés par la Ville sur sa propriété. Une entente est donc requise pour définir les rôles, responsabilités et contributions des deux parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la partie du projet concernant les travaux d'aménagement à réaliser par la Ville sur la propriété de l'Université, les coûts estimés (taxes incluses) sont de 235 917,51 \$. L'ensemble de ces coûts ainsi que, le cas échéant, les montants additionnels relatifs aux travaux imprévus à réaliser par la Ville sur la propriété de l'Université, seront remboursés à la Ville par l'Université. Les crédits de dépenses ont déjà été comptabilisés dans le dossier décisionnel visant la réalisation des travaux (référence #1166708001). La réalisation de la partie du projet sur la propriété du Musée se fait donc à coût nul pour la Ville.

Les revenus résultant de cette entente relèvent de la compétence de l'agglomération. Leur imputation se fera selon les informations comptables fournies dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise l'atteinte de plusieurs objectifs en matière de développement durable. L'ensemble du projet prévoit:

- l'augmentation du verdissement par l'ajout de fosses d'arbres agrandies et la plantation de 33 arbres et 563 arbustes;
- l'augmentation du confort pour les piétons par l'élargissement des trottoirs, la construction de saillies aux intersections, la réduction de la vitesse, la création d'une

- zone partagée sur la rue Bishop et l'amélioration des traverses piétonnes de la rue Sherbrooke;
- l'amélioration de l'accessibilité universelle par l'amélioration et l'ajout de rampes pour handicapés;
 - la réduction de l'utilisation de la voiture et la promotion des transports actifs et collectifs par la réduction du nombre de places de stationnement et la réduction de la largeur de la chaussée;
 - l'amélioration de la performance des systèmes d'éclairage urbain par une gestion éco-énergétique et le remplacement des sources lumineuses par des sources DEL.

Plus spécifiquement, la réalisation de la partie du projet par la Ville sur la propriété de l'Université permettra d'optimiser la gestion des ressources en réduisant le nombre d'intervenants, les déplacements et l'utilisation de machinerie ainsi que les nuisances associées au bruit et à la poussière sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente permet de réaliser un projet d'aménagement harmonisé et intégré sur le domaine public municipal et sur les terrains extérieurs de l'Université, jusqu'à la façade des immeubles de cette dernière, et d'assurer ainsi la qualité d'ensemble du projet. Elle s'inscrit dans un calendrier de travaux relativement court. Idéalement, la signature de l'entente devrait avoir lieu avant le début des travaux (4 mai 2016).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue lors de l'approbation de l'entente spécifiquement. Par ailleurs, une opération de communication relative au projet d'aménagement a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 27 avril 2016
Début des travaux: 4 mai 2016
Fin des travaux: 15 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François GAGNÉ
Conseiller(ere) en aménagement- c/e et
Sebastien Deshaies Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-02

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-04-08



Dossier # : 1166708003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du MBAM.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de convention entre le Musée des beaux-arts de Montréal et la Ville de Montréal précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords du MBAM et de l'Université Concordia;
2. d'autoriser la réception d'un revenu de 80 387,72 \$, taxes incluses, provenant du MBAM ainsi que, le cas échéant, d'un revenu additionnel lié à d'éventuels travaux imprévus à réaliser par la Ville sur la propriété du MBAM pour le réaménagement du trottoir sur sa propriété, y compris notamment la fourniture et la pose de pavés de granite;
3. d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces revenus relèvent de la compétence de l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-08 11:27

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166708003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du MBAM.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'aménagement des abords du Musée des beaux-arts de Montréal

Dans le cadre des legs à réaliser pour le 375e anniversaire de sa fondation, la Ville de Montréal réalisera l'aménagement du côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Bishop et Crescent, ainsi que de la rue Bishop, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke. (Voir schéma de localisation en pièce jointe).

Ce projet sera réalisé en coordination avec la construction du nouveau Pavillon de la Paix du Musée. Il s'inscrit dans la poursuite des aménagements réalisés en 2011 par la Ville sur l'avenue du Musée et le côté nord de la rue Sherbrooke.

Le projet sera réalisé de mai à octobre 2016.

Collaboration avec le Musée des beaux-arts et nature de l'entente avec celui-ci

Le projet a été conçu avec la collaboration du Musée des beaux-arts de Montréal. Il comprend la réalisation par la Ville de certains travaux d'aménagement extérieurs sur la propriété du Musée, en continuité directe avec les travaux d'aménagement du domaine public municipal. Le MBAM et la Ville ont convenu que le Musée remboursera à la Ville l'ensemble des frais reliés aux travaux réalisés par celle-ci sur sa propriété. Le projet comprend aussi l'installation par le Musée de quatre à six oeuvres d'art sur le domaine public de la Ville.

Une entente entre la Ville et le Musée est donc requise pour définir les modalités de réalisation de travaux d'aménagement et d'installation des oeuvres d'art ainsi que les responsabilités de chacune des parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0181 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Catalogna & Frères Ltée. pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Dépense totale de 4 847 596,98 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 370 450,73 \$ + incidences 477 146,25 \$)
- CE16 0322 - 2 mars 2016 - Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en surveillance de travaux pour le projet de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia pour une somme maximale de 372 118,89 \$ taxes incluses
- CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CM15 0358 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel.

DESCRIPTION

Le projet d'entente précise les modalités de réalisation du projet, comprenant la partie du Projet située sur la propriété du Musée, ainsi que les modalités d'installation des oeuvres d'art prêtées par le Musée.

Le projet d'entente prévoit notamment que le Musée devra :

- verser à la Ville, à la date de signature de la présente entente, une somme de 80 387,72 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de la Partie du Projet située sur sa propriété, qui correspond aux coûts des travaux obtenus du soumissionnaire retenu suite à l'appel d'offres de la Ville;
- payer à la Ville sa part des montants relatifs aux travaux imprévus pour la Partie du Projet, le cas échéant, dans les soixante (60) jours de la réception provisoire des travaux;
- entretenir et réparer, à ses frais, les aménagements réalisés dans le cadre du Projet situés sur sa propriété et les maintenir dans un état de propreté satisfaisant;
- conserver les aménagements situés sur sa propriété, pour une durée minimale de vingt (20) ans;
- défrayer tous les coûts d'installation des oeuvres d'art;
- sélectionner les oeuvres d'art qui seront exposées sur le domaine public en collaboration avec la Ville;
- coordonner la tenue d'une cérémonie d'inauguration des oeuvres d'art et de l'aménagement public, en concertation avec le cabinet du Maire de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie;
- assurer l'entretien ainsi que la conservation des oeuvres d'art prêtées incluant leur socle.

Le projet d'entente prévoit aussi que la Ville devra:

- réaliser la partie du projet située sur la propriété du Musée conformément au concept d'aménagement approuvé;
- obtenir l'autorisation du Musée préalablement à l'exécution de toute modification à la partie du projet ou à tous travaux sur la propriété de celui-ci ainsi que toute modification des coûts engendrée par de tels travaux;
- procéder avec le Musée à la réception provisoire des travaux ainsi qu'à l'ajustement final de la somme à verser par le Musée, étant entendu que celle-ci devra correspondre aux coûts réels de la partie du projet située sur la propriété du Musée;
- déployer les meilleurs efforts pour réaliser le Projet avant la fin de l'automne 2016;

- assumer tous les coûts de réparation des dommages causés aux oeuvres d'art lors de travaux d'entretien du domaine public;
- conserver, pendant toute la durée de la présente entente, les oeuvres d'art prêtées par le Musée sur le domaine public, tel qu'aménagé lors de l'installation de celles-ci, étant toutefois entendu que la Ville peut, si l'intérêt public l'exige, demander au Musée de retirer les oeuvres d'art.

JUSTIFICATION

Des travaux sur la propriété privée du MBAM sont prévus dans ce projet d'aménagement. Le MBAM et la Ville ont convenu qu'il serait mieux de mandater un seul entrepreneur pour la réalisation des travaux afin de transférer la responsabilité de la maîtrise d'oeuvre à ce dernier et d'assurer une continuité des aménagements sur les domaines publics et privés. Le MBAM et la Ville ont également convenu que le Musée remboursera à la Ville l'ensemble des frais reliés aux travaux réalisés par celle-ci sur sa propriété. De plus le MBAM installera des oeuvres d'art sur le domaine public de la Ville. Une entente est donc requise pour définir les rôles, responsabilités et contributions des deux parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la partie du projet concernant les travaux d'aménagement à réaliser par la Ville sur la propriété du Musée, les coûts estimés (taxes incluses) sont de 80 387,72 \$. L'ensemble de ces coûts ainsi que, le cas échéant, les montants relatifs aux travaux imprévus à réaliser par la Ville sur la propriété du Musée, seront remboursés à la Ville par le Musée. Les crédits de dépenses ont déjà été comptabilisés dans le dossier décisionnel visant la réalisation des travaux (référence #1166708001).

La réalisation de la partie du projet sur la propriété du Musée se fait donc à coût nul pour la Ville.

Les revenus résultant de cette entente relèvent de la compétence de l'agglomération. Leur imputation se fera selon les informations comptables fournies dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise l'atteinte de plusieurs objectifs en matière de développement durable. L'ensemble du projet prévoit:

- l'augmentation du verdissement par l'ajout de fosses d'arbres agrandies et la plantation de 33 arbres et 563 arbustes;
- l'augmentation du confort pour les piétons par l'élargissement des trottoirs, la construction de saillies aux intersections, la réduction de la vitesse, la création d'une zone partagée sur la rue Bishop et l'amélioration des traverses piétonnes de la rue Sherbrooke;
- l'amélioration de l'accessibilité universelle par l'amélioration et l'ajout de rampes pour handicapés;
- la réduction de l'utilisation de la voiture et la promotion des transports actifs et collectifs par la réduction du nombre de places de stationnement et la réduction de la largeur de la chaussée;
- l'amélioration de la performance des systèmes d'éclairage urbain par une gestion éco-énergétique et le remplacement des sources lumineuses par des sources DEL.

Plus spécifiquement, la réalisation de la partie du projet par la Ville sur la propriété du Musée permettra d'optimiser la gestion des ressources en réduisant le nombre d'

intervenants, les déplacements et l'utilisation de machinerie ainsi que les nuisances associées au bruit et à la poussière sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente permet de réaliser un projet d'aménagement harmonisé et intégré sur le domaine public municipal et sur la propriété du Musée, jusqu'aux façades des édifices de cette institution. Elle s'inscrit dans un calendrier de travaux relativement court. Idéalement, la signature de l'entente devrait avoir lieu avant le début des travaux (4 mai 2016).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue lors de l'approbation de l'entente. Cependant, une opération de communication relative au projet d'aménagement a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 27 avril 2016
Début des travaux: 4 mai 2016
Fin des travaux: 15 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-05

Olivier VAUDRIN-CHARETTE
Ingénieur et Sebastien Deshaies Chef de
section

Sébastien DESHAIES
Ingenieur(e) charge(e) de planification

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-04-08



Dossier # : 1160504002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Approuver la convention intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux effectués en 2015 pour la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal et autoriser le versement d'une contribution de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Il est recommandé :

- d'approuver la convention intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount concernant la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-13 15:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160504002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Approuver la convention intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux effectués en 2015 pour la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal et autoriser le versement d'une contribution de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du Mont-Royal de la Division des grands parcs métropolitains du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal est le gestionnaire représentant pour l'Axe 1.2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Entente) portant sur le site patrimonial du Mont-Royal. À ce titre, il a pour mandat de s'assurer de la réalisation des travaux concernant le mont Royal inscrits et approuvés dans l'Entente, y compris ceux du territoire de la ville de Westmount situé sur le mont Royal. Le projet de mise en valeur de l'escarpement du Sommet Westmount s'inscrit dans le cadre des travaux de protection et de mise en valeur du site patrimonial du Mont-Royal. Ce projet est inscrit dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 pour lequel le financement provient, à parts égales, du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et de la Ville de Westmount. Ce projet n'a aucune incidence financière pour la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente / Autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville / Mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme

DESCRIPTION

Le projet de mise en valeur de l'escarpement de Westmount comprend trois volets, soit :

1. la restauration du Bois Summit;
2. la naturalisation de la rue Summit Circle;

3. l'aménagement paysager de l'entrée des ateliers municipaux no 3.

La restauration du Bois Summit

Ce projet prévoit la restauration du Bois Summit dans la ville de Westmount. Ce projet inclut l'éradication des espèces invasives, le contrôle de l'érosion, la réduction des sentiers informels, la restauration des espèces indigènes et des sentiers. L'objectif commun, à travers les différents volets et les phases de réalisation des travaux, est de respecter et de rehausser l'environnement naturel tout en favorisant l'uniformité des nouvelles interventions ainsi que de mettre en valeur les caractéristiques naturelles de la montagne. Le premier volet du projet touche l'aménagement paysager qui doit faire ressortir les caractéristiques existantes du boisé, y compris les sentiers, à la fois informel et officiel, les nappes d'eau stagnantes, les sites d'érosion et de dégradation ainsi que la signalisation et le mobilier. Le deuxième volet comprend l'identification des espèces de flores invasives ainsi que leur emplacement, leur éradication et l'introduction d'espèces indigènes pour des fins de reboisement.

La naturalisation de la rue Summit Circle

L'aménagement de la rue Summit Circle, entre l'avenue Oakland et l'adresse civique 15 Summit Circle, devrait permettre la création d'un endroit propice à la promenade dans la quiétude d'un environnement boisé. Cet espace aménagé offrirait la possibilité de créer de nouveaux paysages dans un esprit de développement durable. On prévoit également la naturalisation de la rue ainsi que la création d'un belvédère.

L'aménagement paysager de l'entrée des ateliers municipaux no 3

L'aménagement paysager de cet espace devra contribuer à mettre en valeur cet accès à la ville de Westmount tout en mettant en valeur le paysage naturel des falaises par le contrôle des eaux. Le réaménagement de l'entrée des ateliers municipaux no 3 permettra de dissimuler les zones d'entreposage du regard des usagers du chemin du Belvédère. Le tout se fera dans le respect de l'environnement naturel du lieu tout en intégrant les principes du développement durable.

JUSTIFICATION

Étant donné qu'une partie du territoire de la ville de Westmount est inclus dans le site patrimonial du Mont-Royal, la Ville de Westmount a des obligations de protection et de mise en valeur du mont Royal sur son territoire. À ce titre, celle-ci a droit à des subventions accordées dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Afin d'octroyer la contribution financière de 123 500 \$ provenant du MCC, autorisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, à la Ville de Westmount, qui n'est pas le partenaire désigné de l'Entente (qui est la Ville de Montréal), le Bureau du Mont-Royal a fait appel au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal afin d'établir une convention intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour transférer ce financement. Il est à noter que cette opération n'a aucune incidence financière pour la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de la contribution financière de 123 500 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération no RCG16-035 développement culturel. Cette dépense sera assumée à 100 pour cent par l'agglomération.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et a fait l'objet des recommandations de crédits suivantes :

- 1- Restauration du Bois Summit - Ministère de la Culture et des Communications : 48 500 \$
- Ville de Westmount : 48 500 \$ - Recommandation de crédit # 15- 01.02.05.05 - 0029

2- Naturalisation de la rue Summit Circle - Ministère de la Culture et des Communications : 12 500 \$ - Ville de Westmount : 12 500 \$ - Recommandation de crédit # 15 - 01.02.05.05 - 0030

3- Aménagement paysager de l'entrée des ateliers municipaux no 3 - Ministère de la Culture et des Communications : 62 500 \$ - Ville de Westmount : 62 500 \$ - Recommandation de crédit # 15 - 01.02.05.05 - 0028

Cette contribution financière est subventionnée à 100 pour cent par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et n'a aucun impact financier pour les contribuables de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les trois projets seront réalisés dans le respect de l'environnement naturel du lieu tout en intégrant les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'approuver ce sommaire décisionnel qui permet d'octroyer, pour une première fois, une contribution financière à la Ville de Westmount pour des travaux importants de protection et de mise en valeur d'une partie de son territoire situé sur le site patrimonial du Mont-Royal. Ce projet contribue fortement à réaliser une partie des objectifs du plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une consultation publique se tiendra avec les résidents et les différents groupes communautaires, notamment : Summit Woods Advisory Committee, Westmount Dog Walkers Association, Protection des oiseaux du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1- La restauration du Bois Summit

- Réalisation de l'étude d'identification et de localisation des espèces invasives : été et automne 2015
- Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives : automne 2015
- Éradication des espèces invasives, phase 1 : automne 2015
- Il est à noter que ce volet du projet comprend des phases subséquentes qui seront réalisées en 2016-2017 et qui feront l'objet d'une nouvelle convention. (Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement des sentiers informels, le contrôle de l'érosion et la réalisation des travaux, le reboisement et l'éradication des espèces invasives, phase 2).

2- La naturalisation de la rue Summit Circle

- Consultation publique : automne 2015
- Plans et devis prêts pour soumission : automne 2015
- Réalisation et exécution : printemps et été 2016

3- L'aménagement paysager de l'entrée des ateliers municipaux no 3 Travaux d'aménagement

- Préparation de plans et devis pour soumission : été 2015
- Octroi du contrat d'exécution : été 2015
- Réalisation et exécution : automne 2015

Espèces invasives

- Identification des espèces invasives : été et automne 2015
- Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives : automne 2015
- Éradication des espèces invasives, phase 1 : automne 2015
- Il est à noter que ce volet comprend une phase subséquente qui sera réalisée en 2016 et qui fera l'objet d'une nouvelle convention. (Éradication des espèces invasives, phase 2).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet sera réalisé en conformité avec les orientations du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal de 2009. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CLOUTIER
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Le : 2016-04-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-04-13



Dossier # : 1161195002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 janvier 2018 pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation intervenue le 10 avril 2013 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020. N/Réf. : 31H05-005-7970-02

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde, sans considération de quelque nature que ce soit, à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 janvier 2018 pour terminer les travaux qu'elle s'est engagée à faire dans l'acte de donation reçu par M^e Andrée Blais, notaire, le 10 avril 2013, sous le numéro 1688 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, le tout selon les termes et conditions prévus à ce projet d'acte.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-18 12:00

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161195002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 janvier 2018 pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation intervenue le 10 avril 2013 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020. N/Réf. : 31H05-005-7970-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a lancé en mars 2012 un appel public de propositions afin de vendre l'immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow », constitué des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec, (l'« Immeuble ») dont la mise à prix était fixée à 1 800 000 \$, et ce, à la suite du déménagement des activités du Planétarium Dow dans le nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan situé sur le site du Parc Olympique au mois d'octobre 2011.

À l'ouverture des soumissions, la Ville n'a reçu qu'une seule proposition, soit le projet soumis par Les Académies Culinaires du Québec inc. (l'« Académie ») qui s'est avérée non conforme aux conditions prévues dans le cahier d'appel public de propositions. En conséquence, l'appel public de propositions a donc été annulé par le CE le 5 septembre 2012.

Par la suite, le SGPI a soumis deux projets de redéveloppement au CE pour information et orientation, soit les projets respectifs de l'Académie et de l'École de technologie supérieure (l'« ÉTS ») reçus parallèlement au processus d'appel public de propositions. À la suite de l'analyse de ces deux projets par le CE, ce dernier a recommandé au SGPI de donner suite au projet de L'ÉTS, et ce, gratuitement et selon les autres conditions prévues au projet d'acte.

Aux termes de la résolution CM13 0221 adoptée par le conseil municipal le 19 mars 2013, il a été résolu :

« d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à l'École de technologie supérieure l'immeuble connu sous le nom du « Planétarium Dow », situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, constitué des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec, et que l'École de technologie supérieure consent en faveur des lots 2 160 272 (rue de la Cathédrale) et 2 160 035 (rue Peel), propriété de la Ville une servitude d'égout et d'aqueduc sur la totalité du lot 2 975 650 du cadastre du Québec;

le tout selon les termes et conditions essentielles incluant notamment à ce titre une interdiction de construire sur le lot 2 975 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, stipulés audit projet d'acte ».

En vertu de l'acte de donation, l'ÉTS s'engage, entre autres, à investir une somme minimale de 5 000 000 \$ pour la réparation, la réfection, les améliorations et les transformations du bâtiment, et ce, dans un délai maximal de trente-six (36) mois suivant la date de la signature de l'acte de donation de l'Immeuble, soit au plus tard le 10 avril 2016 afin d'intégrer l'Immeuble au projet du Quartier de l'innovation (QI) en collaboration avec l'Université McGill, lequel inclut notamment la reconversion des anciennes installations du Complexe Dow. Cependant, l'ÉTS n'est pas en mesure de respecter l'échéancier convenu dans l'acte de donation et ce dernier nous demande de reporter le délai afin de réaliser le projet de réaménagement du bâtiment.

De plus, pour garantir le respect des conditions essentielles par l'ÉTS, une clause résolutoire a été stipulée à l'acte de donation. En effet, dès le non-respect de l'une des conditions essentielles dans l'acte de donation, l'Immeuble redeviendra la propriété de la Ville, et ce, en tout temps.

En conséquence, le présent sommaire vise à faire approuver un projet d'acte amendant l'acte de donation par la révision du délai convenu pour compléter les travaux requis au bâtiment en le faisant passer de 36 mois à 57 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240503 - 11 septembre 2013 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 901-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 « Grandes institutions » sur le site de l'ancien Planétarium Dow, situé au 1000 rue Saint-Jacques, lot 1 853 420 du cadastre du Québec.

CM13 0851 - 27 août 2013 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les parcs et les espaces verts / Arrondissement de Ville-Marie ».

CA13 240408 - 10 juillet 2013 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 sur le site de l'ancien Planétarium Dow - 2^e projet de règlement.

CA13 240344 - 11 juin 2013 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 901-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 sur le site de l'ancien Planétarium Dow - 1^{er} projet de règlement.

CA13 240342 - 11 juin 2013 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 901-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 sur le site de l'ancien Planétarium Dow - avis de motion.

CM13 0221 - 19 mars 2013 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède, à titre gratuit, à l'École de technologie supérieure, l'immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom de « Planétarium Dow », dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 975 650 du cadastre du Québec.

SMCE121195012 - 12 décembre 2012 - Mandater la DSTI afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour donner suite à la proposition de l'École de technologie supérieure ci- après désignée (l'« ÉTS »), après avoir pris connaissance, pour orientation, par le comité exécutif du dossier 1121195012 et de la présentation lors de la séance du 12 décembre 2012.

CE12 1444 - 5 septembre 2012 - Rejeter la proposition soumise par M. François Martel pour l'Immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connue sous le nom du « Planétarium Dow », dans l'arrondissement de Ville-Marie, au montant de 1 850 000 \$ et autres conditions stipulées / Annuler l'appel public de propositions pour la vente de l'Immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow » (CE12 0341) et de mandater la DSTI pour négocier de gré à gré avec l'Académie en obtenant ainsi l'ensemble des informations jugées pertinentes pour l'analyse d'une éventuelle proposition.

CE12 0341 - 14 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel public de propositions pour la vente de l'Immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow ».

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville et l'ÉTS modifient l'acte de donation reçu par M^e Andrée Blais, notaire, le 10 avril 2013 sous le numéro 16 878 de ses minutes par la révision du délai convenu pour la réalisation du réaménagement par l'ÉTS du bâtiment sis au 1000, rue Saint-Jacques en le faisant passer de 36 à 57 mois.

JUSTIFICATION

À ce jour, les étapes suivantes du projet sont complétées :

- Le changement des usages prescrits par la réglementation de zonage en vigueur;
- Présentation du concept et collecte des commentaires;
- Autorisation ministérielle pour la réalisation du projet;
- Sélection des architectes;
- Réunion de démarrage avec les architectes;
- Sélection finale des ingénieurs;
- Réunion de démarrage et de suivi avec les professionnels (architectes, ingénieurs en mécanique du bâtiment, ingénieurs en structure).

Il est justifié d'approuver l'acte d'amendement pour les motifs suivants :

- L'échéancier pour réaliser les travaux de réaménagement du bâtiment est arrivé à terme le 10 avril 2016.
- La planification des travaux s'est avérée plus complexe que prévu (le montant s'élève à 5 000 000 \$).
- L'échéancier soumis par l'ÉTS confirme la réalisation des travaux lesquels débuteront en octobre 2016 et se termineront en octobre 2017.
- La pérennité du bâtiment est assurée compte tenu de l'usage de l'Immeuble à des fins institutionnelles.
- Le projet permet de consolider le campus de l'ÉTS par l'occupation du quadrilatère formé des rues Saint-Jacques Ouest, de la Cathédrale, Notre-Dame Ouest et Peel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent amendement à l'acte de donation est réalisé sans contrepartie monétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de l'ÉTS sera certifié LEED par sa sélection des matériaux et son optimisation énergétique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville pourrait se prévaloir de la clause résolutoire afin de reprendre l'Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en collaboration avec l'ÉTS à une date ultérieure.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'acte d'amendement et la signature de cet acte d'amendement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Marc LABELLE, 18 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-18

Maxwell JUSTIN
Conseiller en Immobilier

Denis SAUVÉ
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice de direction

Approuvé le : 2016-04-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-14

CE : 20.026
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164069002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi ² , à des fins administratives, pour un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes. La subvention est de 98 195 \$ pour toute la durée du bail. (Bâtiment 2453)

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², à des fins administratives, moyennant un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2016-04-14 20:44

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164069002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi ² , à des fins administratives, pour un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes. La subvention est de 98 195 \$ pour toute la durée du bail. (Bâtiment 2453)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble utilisé à des fins socioculturelles. Il abrite plusieurs organismes tels que, Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis plusieurs années, la Ville loue à l'organisme Association communautaire d'emprunt de Montréal (l'« ACEM ») les locaux 319, 323 et 341 d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés pour des fins administratives. L'ACEM est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de lutter contre la pauvreté et l'exclusion par une approche centrée sur le crédit communautaire.

En mars dernier, le Service de la diversité sociale et des sports (le « SDSS ») a fait la demande au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour prolonger l'occupation de l'ACEM dans ces locaux au Centre Strathearn.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes un projet de bail en faveur de l'ACEM pour une durée de 3 ans débutant le 1^{er} juin 2016 et se terminant le 31 mai 2019, afin de permettre à cette dernière de poursuivre sa mission auprès des citoyens et citoyennes de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0808 - 18 août 2014 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 26 mois , à compter du 1^{er} avril 2014, un local situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 7 074,78 \$, excluant les taxes.

DB134069006 - le 29 novembre 2013 - approuver le projet de bail par lequel la Ville de

Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 5 mois, à compter du 1^{er} novembre 2013, le local 341, situé au 3^e étage, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 2 896,43 \$.

CM10 0695 - le 21 septembre 2010 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire de Montréal, deux locaux (319 et 323) situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} juin 2010 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 37 618,86\$, plus les taxes applicables.

CM07 0488 - le 27 août 2007 - approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire de Montréal, deux locaux (319 et 323) situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} juin 2007 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 10 290\$ pour la première année.

CM04 0536 - le 23 août 2004 - approuver un projet de bail par lequel la Ville Montréal loue, à l'Association communautaire de Montréal, deux locaux (319 et 323) situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} juin 2004 pour une durée de 3 ans.

CO01 01576 - le 19 juin 2001 - approbation de l'acquisition par la Ville du Centre Strathearn.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², à des fins administratives, moyennant un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail.

Le locataire a la responsabilité de veiller à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberies.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

De plus selon le SDSS, l'ACEM constitue un organisme partenaire de la Ville qui travaille pour la lutte contre l'exclusion et la pauvreté depuis plus de 22 ans, en lien avec la mission du SDSS. L'organisme favorise le crédit communautaire comme un moyen de réinsertion et d'éducation qui a fait ses preuves. L'organisme a mis en place un projet pilote de prêts pour la reconnaissance et la mise à niveau des compétences acquises à l'étranger. Ce projet contribue à l'intégration socio-économique effective des immigrants dans la société montréalaise et québécoise. Le renouvellement du bail pour la période de 3 ans permettra à l'ACEM de continuer à offrir des services d'accès au crédit et d'accompagnement destinés aux nouveaux arrivants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de la façon suivante :

	Loyer annuel antérieur	2016 (7 mois)	2017	2018	2019 (5 mois)	Total
Superficie (pi ²)	2 561,16					
Recette avant taxes	17 434,25 \$	10 475,08 \$	18 271,53 \$	18 819,68 \$	7 937,86 \$	55 504,15 \$
TPS (5 %)	871,71 \$	523,75 \$	913,58 \$	940,98 \$	396,89 \$	2 775,21 \$
TVQ (9,975 %)	1 739,07 \$	1 044,89 \$	1 822,59 \$	1 877,26 \$	791,80 \$	5 536,54 \$
Recette totale incluant les taxes	20 045,03 \$	12 043,72 \$	21 007,70 \$	21 637,92 \$	9 126,55 \$	63 815,90 \$
Taux unitaire annuel (\$/pi ²)	6,81 \$	7,01 \$	7,13 \$	7,35 \$	7,44 \$	7,22 \$

Ce revenu de 55 504,15 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière à compter du 1er juin 2016 au 31 mai 2019.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 7,22 \$ le pied carré.

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 18 \$ et 22 \$ le pied carré.

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 98 195 \$. La subvention est établie de la façon suivante : $((18 \text{ \$/pi}^2 + 22 \text{ \$/pi}^2) / 2 - 7,22 \text{ \$/pi}^2) \times 2 561,16 \text{ pi}^2 \times 3 \text{ ans} = 98 194,87 \text{ \$}$.

Pour l'année 2016, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 9 415 \$.

Les locaux seront facturés au SDSS selon les directives de facturation internes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc RIVEST, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Marc RIVEST, 8 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de section

Le : 2016-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-14



Dossier # : 1160679003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 170 500 \$ à 36 organismes pour la réalisation de 37 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2016.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 500 \$ aux 36 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2016, et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	PROJETS	MONTANTS 2016
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest / Centre Prisme	Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs, 8e édition	1 000 \$
Alchimies, Créations et Cultures	Orientalys, 6e édition	15 000 \$
Alliance québécoise de l'Asie du sud	Festival de l'Inde, 38e édition	1 000 \$
Arc en ciel d'Afrique	Massimadi, 8e édition	3 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal, 17e édition	5 000 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Festival Petite-Bourgogne, 31e édition	3 500 \$
Bienvenue à NDG	Fête interculturelle NDG	1 000 \$
Carrefour de ressources en interculturel	Rendez-vous interculturel 2016, 10e édition.	1 000 \$
Carrefour socioculturel du centre afrika	Les journées africaines du Centre Afrika, 12e édition.	5 000 \$
Centre communautaire Melkite de Saint-Sauveur (Montréal)	Festival Melkite, 9e édition	3 000 \$

Centre culturel Kabir	Festival des films de l'Asie du sud, 6e édition	1 000 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Fête de la Paix de Saint-Pierre, 4e	3 000 \$
Comité de vie de quartier Duff-Court (COVIQ)	Fête interculturelle du Quartier Duff-Court.	1 000 \$
Comité d'éducation des adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri	Un quartier aux mille visages, 8e édition.	1 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal, 2016, 23e édition.	7 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine italienne de Montréal, 23e édition.	25 000 \$
Corporation d'animation des places publiques (CAPP)	Carnaval Estival, 2016. 7e édition.	6 000 \$
Diversité artistique Montréal (DAM)	10 ans D'Âmes, 1re édition.	3 000 \$
Festival Accès Asie	Célébration du patrimoine asiatique (Festival Accès Asie), 21e édition	9 000 \$
Festival de contes il était une fois...	Festilou, 7e édition	2 000 \$
Festival flamenco Montréal	Festival Flamenco Montréal, 5e édition	5 000 \$
Festival international de percussions (F.I.P.)	Festival international de percussions, 15e édition	10 000 \$
Festival international de tango de Montréal	Festival international de tango de Montréal, 14e édition	2 500 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal international, 10e édition	3 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Haiti en folie, 10e édition	10 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Festival international du Film Black de Montréal, 12e édition	15 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte, 8e édition	5 000 \$
Île de Cuba	Festival international Cubaneando, 5e édition	3 000 \$
Maison des familles de Mercier-Est	La Fête des Familles, 18e édition	1 000 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des Nations, 11e édition	4 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You don't Stop, 11e édition	4 500 \$
Service des Loisirs St-Jacques	Fête des voisins aux habitations Jeanne-Mance, 19e édition	1 000 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories, 13e édition	3 000 \$
Société Montréalaise des jeux des Highlands	Les Jeux écossais de Montréal, 38e édition	3 000 \$
Société québécoise d'ensemble-claviers	Festival les saisons russes, 4e édition	1 000 \$
Soleil d'hiver	Festival soleil d'hiver, 5e édition	1 000 \$
Vues d'Afrique	Ciné-spectacle au clair de lune, 23e édition	2 000 \$

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-15 16:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 170 500 \$ à 36 organismes pour la réalisation de 37 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la culture est responsable de l'application du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2016 (PSDEC - 2016). Ce programme vise à soutenir les efforts d'organisation et de promotion de festivals et d'événements qui favorisent l'expression et le partage de la diversité culturelle montréalaise pour promouvoir l'interculturalisme, l'inclusion et les relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes origines.

Pour l'édition 2016, les mêmes balises et encadrements que les années antérieures ont été utilisés, à savoir une procédure d'appel de projets et d'évaluation. Les principales opérations de communication, d'appel de soumission, de réception de projet et de sélection se sont déroulées du 16 novembre 2015 au 15 janvier 2016:

1. Appel de soumission de projets diffusé notamment auprès des organismes (envois aux organismes, publication sur le site Internet de la Ville, séance d'information) et diffusion de l'information auprès des dix-neuf arrondissements et du réseau Accès-Montréal.
2. Clôture de la période de soumission de projets le 15 janvier 2016 et traitement des demandes déposées au PSDEC - 2016. L'admissibilité des demandes a été faite au mois de janvier 2016. L'analyse et la sélection des projets ont été réalisées au début du mois de mars 2016 par un comité de sélection composé d'un représentant du Service de la culture, Direction Cinéma - Festivals - Événements, d'un représentant du Service de la diversité sociale et des sports ainsi qu'un expert externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0744, du 22 avril 2015 - Accorder un soutien financier de 179 500 \$ à 37 organismes pour la réalisation de 38 projets, à même le budget de fonctionnement de la

Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2015.

CE14 0794, du 21 mai 2014 - Accorder un soutien financier total de 179 500 \$ à 39 organismes pour la réalisation de 40 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2014.

CE13 0626, du 15 mai 2013 - Accorder un soutien financier total de 173 000 \$ à 33 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2013.

CE12 0961, du 13 juin 2012 - Accorder un soutien financier total de 170 000 \$ à 32 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2012.
Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Alchimie, Créations et culture dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012.

DESCRIPTION

La DCFE a reçu des demandes de soutien financier totalisant un montant près de 620 000 \$. Le comité de sélection a retenu 37 projets, en provenance de 36 organismes, qui correspondent aux objectifs du programme :

1. Promouvoir l'inclusion et les relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes origines;
2. Soutenir la réalisation de festivals et d'événements faisant la promotion de la diversité des expressions favorisant le rassemblement de différentes communautés culturelles montréalaises;
3. Encourager la réalisation de projets qui favorisent le dialogue, le maillage ou le métissage des expressions entre diverses communautés culturelles par le biais d'événements ou de festivals culturels rassembleurs;
4. Assurer à la population une plus grande accessibilité à ces événements et festivals;
5. Favoriser l'excellence de Montréal sur le plan de la diversité des expressions culturelles et de l'interculturalisme.

Les recommandations sont telles qu'elles apparaissent à la colonne « Montants 2016 » au tableau ci-dessous :

Organismes	Projets	Montants 2016	% par rapport budget de l'organisme	Budgets prévisionnels des organismes 2016	Montants 2015	Montants 2014
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest / Centre Prisme	Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs, 8e édition	1 000 \$	2%	42 000 \$	-	2 000 \$
Alchimies, Créations et Cultures	Orientalys, 6e édition	15 000 \$	5%	330 000 \$	15 000 \$	15 000 \$

Alliance québécoise de l'Asie du sud	Festival de l'Inde, 38e édition	1 000 \$	3%	35 000 \$	-	-
Arc en ciel d'Afrique	Massimadi, 8e édition	3 000 \$	5%	58 020 \$	3 000 \$	3 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal, 17e édition	5 000 \$	4%	140 000 \$	4 500 \$	4 500 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Festival Petite-Bourgogne, 31e édition	3 500 \$	18%	19 160 \$	3 500 \$	3 000 \$
Bienvenue à NDG	Fête interculturelle NDG	1 000 \$	8%	13 306 \$	-	-
Carrefour de ressources en interculturel	Rendez-vous interculturel 2016, 10e édition.	1 000 \$	3%	29 913 \$	-	-
Carrefour socioculturel du centre afrika	Les journées africaines du Centre Afrika, 12e édition.	5 000 \$	2%	210 250 \$	5 000 \$	5 000 \$
Centre communautaire Melkite de Saint-Sauveur (Montréal)	Festival Melkite, 9e édition	3 000 \$	5%	56 500 \$	-	-
Centre culturel Kabir	Festival des films de l'Asie du sud, 6e édition	1 000 \$	7%	14 400 \$	1 000 \$	-
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Fête de la Paix de Saint-Pierre, 4e	3 000 \$	8%	38 550 \$	5 000 \$	3 000 \$
Comité de vie de quartier Duff-Court (COVIQ)	Fête interculturelle du Quartier Duff-Court.	1 000 \$	6%	16 522 \$	-	-
Comité d'éducation des adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri	Un quartier aux mille visages, 8e édition.	1 000 \$	4%	23 193 \$	-	-
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal, 2016, 23e édition.	7 000 \$	4%	193 125 \$	7 000 \$	8 000 \$

Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine italienne de Montréal, 23e édition.	25 000 \$	4%	678 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Corporation d'animation des places publiques (CAPP)	Carnaval Estival, 2016. 7e édition.	6 000 \$	3%	179 250 \$	6 000 \$	6 000 \$
Diversité artistique Montréal (DAM)	10 ans D'Âmes, 1re édition.	3 000 \$	3%	105 925 \$	-	-
Festival Accès Asie	Célébration du patrimoine asiatique (Festival Accès Asie), 21e édition	9 000 \$	6%	160 885 \$	9 000 \$	8 000 \$
Festival de contes il était une fois...	Festilou, 7e édition	2 000 \$	11%	18 500 \$	2 000 \$	2 000 \$
Festival flamenco Montréal	Festival Flamenco Montréal, 5e édition	5 000 \$	4%	124 760 \$	5 000 \$	5 000 \$
Festival international de percussions (F.I.P.)	Festival international de percussions, 15e édition	10 000 \$	2%	500 000 \$	10 000 \$	-
Festival international de tango de Montréal	Festival international de tango de Montréal, 14e édition	2 500 \$	4%	64 500 \$	2 500 \$	3 000 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal international, 10e édition	3 000 \$	20%	15 150 \$	2 500 \$	2 500 \$
Fondation Fabienne Colas	Haïti en folie, 10e édition	10 000 \$	2%	570 006 \$	-	10 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Festival international du Film Black de Montréal, 12e édition	15 000 \$	2%	675 513 \$	15 000 \$	15 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte, 8e édition	5 000 \$	10%	50 500 \$	5 000 \$	5 000 \$
Île de Cuba	Festival international Cubaneando, 5e édition	3 000 \$	5%	55 800 \$	3 000 \$	3 000 \$

Maison des familles de Mercier-Est	La Fête des Familles, 18e édition	1 000 \$	2%	41 450 \$	1 000 \$	-
Mon resto Saint-Michel	Festival des Nations, 11e édition	4 000 \$	8%	51 750 \$	4 000 \$	4 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You don't Stop, 11e édition	4 500 \$	3%	140 000 \$	4 500 \$	4 500 \$
Service des Loisirs St-Jacques	Fête des voisins aux habitations Jeanne-Mance, 19e édition	1 000 \$	4%	26 535 \$	1 000 \$	-
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories, 13 ^e édition	3 000 \$	23%	13 300 \$	3 000 \$	4 000 \$
Société Montréalaise des jeux des Highlands	Les Jeux écossais de Montréal, 38e édition	3 000 \$	1%	340 000 \$	-	-
Société québécoise d'ensemble-claviers	Festival les saisons russes, 4e édition	1 000 \$	8%	12 940 \$	1 000 \$	1 000 \$
Soleil d'hiver	Festival soleil d'hiver, 5e édition	1 000 \$	2%	50 000 \$	-	-
Vues d'Afrique	Ciné-spectacle au clair de lune, 23e édition	2 000 \$	5%	37 450 \$	-	2 000 \$

JUSTIFICATION

Les projets retenus favorisent l'interculturalisme, la rencontre et le partage entre les différentes communautés ethnoculturelles ainsi que leur participation à la vie montréalaise. Ils permettent à l'ensemble de la population montréalaise de découvrir les nombreuses cultures qui composent le Montréal d'aujourd'hui et de demain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction Cinéma - Festivals - Événements dispose des crédits nécessaires dans son budget 2016 pour assumer la dépense de 170 500 \$ relativement au PSDEC - 2016. Ces dépenses sont entièrement assumées par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme et les projets retenus contribuent au rayonnement culturel et interculturel de Montréal ainsi qu'au développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées sociales et économiques à l'échelle locale et métropolitaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme prévu au programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Visite d'événements;

- Réception des bilans d'événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-04-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements



Dossier # : 1156331002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser un soutien financier de 25 000\$ au Monument national et 12 533.34 \$ au Centre de design en impression textile (CDIT) dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin les projets de convention.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000\$ au Monument National et 12 533, 34 \$ au Centre de design et impression textile (CDIT) dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver les projets de conventions entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces contributions;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale et le ministère de la culture dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-14 14:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156331002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser un soutien financier de 25 000\$ au Monument national et 12 533.34 \$ au Centre de design en impression textile (CDIT) dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin les projets de convention.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Outre le Ministère et la Ville, le ministère du Patrimoine canadien et les trois conseils des arts (Conseil des arts de Montréal, Conseil des arts et des lettres du Québec et Conseils des arts du Canada) sont invités à cette table et pour fournir un éclairage, le cas échéant, au chapitre de l'évaluation de la situation financière, administrative et artistique des organismes.

Dans ce contexte, le Forum a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais, notamment un Programme de soutien aux études préalables.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes

déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables, les partenaires ont reçu un projet susceptible d'être financé par le Forum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0672 - Entente sur le développement culturel de Montréal pour la période 2015-2016.
CG12 0471 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

CG08 0598 - Entente sur le développement culturel 2008-2011, conseil d'agglomération du 27 novembre 2008.

CG11 0328 - Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 (28 septembre 2011) entre le ministère de la Culture et des Communications et la ville.

DESCRIPTION

L'accord des partenaires du Forum sur le projet retenu est intervenue le 27 novembre 2015 au moment où le Forum des équipements culturels se réunissait et confirmait son accord dans les suites de l'analyse réalisée par le Bureau des équipements et espaces culturels en concertation étroite avec le MCC, le Conseil des arts de Montréal (CAM), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ainsi que le ministère du Patrimoine canadien (MPC). Le projet recommandé est le suivant :

Monument National:

Le Monument national est l'un des plus anciens théâtres de Montréal. Il fut érigé entre 1891 et 1894 par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour tenir lieu de centre culturel canadien-français. Il a été classé monument historique par le Gouvernement du Québec en 1976 et lieu historique national du Canada en 1985.

Le Monument national, propriété de l'École nationale de théâtre du Canada depuis 1971, a été entièrement restauré entre 1991-1993. Il compte trois salles de spectacle (la *Salle Ludger-Duvernay*, le *Studio Hydro-Québec* et le petit *théâtre La Balustrade*).

Restauré il y a 25 ans, l'édifice nécessite une inspection sur certains aspects de l'enveloppe extérieure. Le parement de l'édifice est entièrement fait de maçonnerie, pierre de taille sur sa façade et de briques sur les trois autres faces. Le jointage de la maçonnerie n'a jamais été inspecté depuis la réouverture de 1993. La présente étude a pour but d'aider à couvrir les frais d'évaluation de la maçonnerie pour ensuite réaliser les travaux selon les recommandations.

Centre de design et impression textile (CDIT):

Le Centre design et impression textile de Montréal a été fondé en 1985, dans la foulée du Plan national de formation en métiers d'art. Depuis 1989, en collaboration avec le Cégep du Vieux-Montréal, le centre offre le **DEC 573.AD Technique de métiers d'art option IMPRESSION TEXTILE**. Cette formation d'une durée de 3 ans est orientée vers le design textile et l'impression en petites séries. Le Centre accueille aussi les étudiants de l'École supérieure de mode/UQÀM pour le cours MOD2460 Approche créative du textile. De même, les étudiants en production théâtrale du Cégep de Saint-Hyacinthe participent à un stage sur le vieillissement et la patine pour les arts de la scène.

Le CRDIT a pu bénéficier du soutien financier du Forum en 2009 (30 000 \$ octroyés via le Volet 2) afin de réaliser un PFT ainsi qu'une étude d'adéquation destinée à analyser l'hypothèse d'une délocalisation des espaces de l'organisme dans un bâtiment excédentaire de la Ville. L'étude n'a pas été concluante. Par ailleurs, l'organisme a signifié son intérêt pour un autre immeuble et sollicite à nouveau le soutien financier du Forum **dans le cadre du volet 2** afin d'entreprendre la réalisation d'une **étude d'adéquation** destinée à évaluer

les coûts ainsi que la faisabilité d'une implantation du CRDIT au Centre Saint-Paul (ancien hôtel-de-ville) situé au 1606 de l'Avenue de l'Église dans l'arrondissement Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

Le projet retenu par les partenaires traduit la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des lieux de création-production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir ou développer leurs actifs. La sélection de ce projet est consensuelle et s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation et de d'identification de priorités convenue entre les partenaires. Les recommandations afférentes au montant de la subvention résulte d'un accord des partenaires du Forum et a été présentée et discutée au Forum des équipements du 27 novembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises afin de mettre en oeuvre les études totalisent un montant de **37 533.34 \$** dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal dans le cadre des activités du Forum sur les équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Organismes culturels	Soutien \$ recommandé	No recommandation de crédits
Monument National	25 000 \$	15-04.01.01.00-0089
Centre de recherche et design et impression textile (CRDIT)	12 533.34 \$	15-04.01.01.00-0090

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces études permettra, à terme, d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité de vie dans le quartier tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des études proposées permettra de documenter les besoins et les coûts envisagés et de statuer sur leur faisabilité technique et financière à défaut de quoi l'organisme ne pourra pas bénéficier de l'aide aux immobilisations du MCC, ni être soutenu financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien aux immobilisations ou au fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec le Service des communications. L'organisme soutenu respectera le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Études	Début des études	Fin des études
Monument National	Printemps 2016	Été 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michèle PICARD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-06

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Tél : 514 872-5753
Approuvé le : 2016-04-14



Dossier # : 1150498006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de lutte à l'insalubrité
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ au Bureau de normalisation du Québec pour l'élaboration d'un projet de norme portant sur l'évaluation de la contamination et les mesures correctives de remise en état des bâtiments résidentiels affectés par la prolifération des moisissures. Approuver le projet d'entente de contribution financière à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 15 000 \$ au Bureau de normalisation du Québec pour l'élaboration d'un projet de norme portant sur l'évaluation de la contamination et les mesures correctives de remise en état des bâtiments résidentiels affectés par la prolifération des moisissures;
2. d'approuver l'entente de contribution financière entre la Ville et cet organisme et établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;
3. d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-14 12:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150498006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de lutte à l'insalubrité
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ au Bureau de normalisation du Québec pour l'élaboration d'un projet de norme portant sur l'évaluation de la contamination et les mesures correctives de remise en état des bâtiments résidentiels affectés par la prolifération des moisissures. Approuver le projet d'entente de contribution financière à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Les cas de contamination par moisissures représentent une part croissante des signalements en matière d'insalubrité. Cependant, ce type de problème, qui requière une expertise scientifique, ne fait pas l'objet d'un encadrement normatif, comme il en existe pour d'autres problématiques de santé et sécurité.

La qualification du problème et de l'ampleur des travaux à réaliser posent des défis particuliers. Les spores de moisissures sont présentes partout, à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments, et leur développement survient lorsque les conditions appropriées sont réunies : présence de matière organique, température suffisante et présence d'eau. La prolifération de moisissures a lieu en présence d'un niveau élevé d'humidité. Dans le milieu bâti, elles peuvent endommager les matériaux, diminuer la qualité de l'air intérieur et, selon l'importance de leur croissance ainsi que la durée d'exposition et l'état de santé de la personne exposée, elles peuvent affecter la santé humaine.

Dans ses interventions pour faire corriger des situations d'insalubrité, la Ville de Montréal a pu constater que plusieurs approches ou méthodes sont utilisées dans l'évaluation des contaminations aux moisissures; des différences se manifestent également dans les modes de traitement préconisés. De nombreux échanges ont d'ailleurs eu lieu entre la Ville et la Direction de la santé publique à ce sujet.

Afin d'encadrer le travail de ses inspecteurs, la Direction de l'habitation de la Ville a élaboré un document adapté au contexte de l'intervention municipale qui s'ajoute à la littérature existante produite par plusieurs autres partenaires (Société canadienne d'hypothèques et de logement, commissions scolaires, etc.). Toutefois, aucun document ne constitue un outil de référence officiel qui pourrait être intégré dans la réglementation québécoise.

Afin de combler ce vide et à la suite d'une consultation faite auprès du milieu à l'automne 2014, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) propose d'élaborer une norme consensuelle québécoise portant sur l'évaluation (inspection, diagnostic) et la décontamination fongique (encadrement des travaux) dans les bâtiments résidentiels (incluant ceux nouvellement construits). La nouvelle norme, rédigée sous forme d'exigences, pourra servir de référence dans la réglementation municipale et dans les

appels d'offres.

Le BNQ estime que le coût du projet sera de 149 000 \$, plus les taxes applicables. Le BNQ doit autofinancer tous ses projets. Un appel est fait à divers partenaires directement concernés par la problématique, dont la Ville de Montréal (Direction de l'habitation) et l'Office municipal d'habitation de Montréal, en sollicitant une contribution financière modeste de chacun.

Le présent sommaire porte sur le versement d'une contribution de 15 000 \$ pour le projet de recherche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0827 (28 mai 2014) : Approbation du Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017.

DESCRIPTION

Le BNQ a été créé par le gouvernement du Québec en 1961 et est depuis 1990 une direction au sein du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le BNQ a pour mission d'agir comme partenaire des milieux d'affaires, industriels, sociaux et gouvernementaux en apportant des solutions à leurs besoins par l'élaboration de normes et de programmes de certification.

Le processus général que suivra le BNQ pour élaborer la norme comprendra différentes étapes: des travaux préliminaires, une étude en comité, une enquête publique, un vote des membres du comité puis une approbation et une publication. Les chapitres qui seront abordés dans la norme seront les suivants: objet et domaine d'application, terminologie et définition, inspection et diagnostic, remise en état du bâtiment, annexes informatives.

Au plan méthodologique, la nouvelle norme s'inspirera de la littérature scientifique et technique existante, notamment le protocole de la Ville de New York pour la décontamination d'immeubles, et les documents mis au point par la Ville de Montréal pour encadrer le travail de consultants en salubrité. La norme sera adaptée pour les besoins québécois par un comité de normalisation formé de représentants des parties prenantes et où siège la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal. Avant son approbation et sa publication, la norme devra faire l'objet d'une consultation publique d'une durée de 60 jours civils.

Il est proposé de participer à ce projet à hauteur d'une contribution financière de 15 000 \$ ce qui représente 10 % du budget requis par le BNQ.

JUSTIFICATION

La méthodologie d'évaluation de la présence de moisissures dans les bâtiments résidentiels n'est ni uniforme, ni structurée au Québec. Il existe des lignes directrices concernant la protection des travailleurs et des occupants lors des travaux mais il n'existe pas de protocole établi pour encadrer et approuver ces travaux. Actuellement, les firmes qui s'identifient comme expertes dans l'évaluation de la présence de moisissures adoptent leurs propres méthodologies d'évaluation. La comparaison des expertises effectuées est donc très difficile.

Cette situation pose problème autant aux institutions gouvernementales et municipales qu'aux propriétaires et associations de propriétaires. Le BNQ a donc réuni à l'automne 2014 plusieurs de ces intervenants dans le but d'échanger sur les difficultés rencontrées. Un consensus s'est établi sur la nécessité d'établir une norme pour le Québec afin, notamment, d'éviter les divergences d'interprétation et de mieux encadrer le travail des consultants et des entrepreneurs relativement aux problèmes de prolifération de moisissures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux relatifs au processus d'élaboration de la norme est estimé à 149 000 \$, plus les taxes applicables, et la durée de ces travaux est estimée à 19 mois. Le détail est fourni en pièce jointe de même que l'entente de contribution financière.

Le projet est conditionnel à ce que le financement complet soit trouvé. Déjà, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Association de la construction du Québec (ACQ) ont accepté de contribuer. Près de 50 % des fonds nécessaires ont déjà été amassés.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront puisés au budget de fonctionnement de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire dont l'imputation budgétaire est indiquée à l'intervention du Service des finances.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place d'une norme pan-qubécoise contribuera à faciliter et améliorer les interventions de la Ville de Montréal en matière de lutte à l'insalubrité. Ceci s'inscrit dans une démarche générale de préservation du cadre bâti existant, une composante des orientations de la Ville en développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place d'une norme reconnue permettra de mieux structurer le travail des inspecteurs de la Ville et d'orienter les choix et investissements des propriétaires pour le rétablissement des conditions de salubrité des logements. En l'absence d'une telle norme, l'encadrement des expertises exigées dans les dossiers de salubrité demeurera difficile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La contribution servira à l'élaboration d'une norme. Cette étape devrait être complétée avant la fin de l'année 2017. Par la suite, cette norme devra être adoptée par le BNQ.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Josée BÉLANGER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-04

Martin WEXLER
C/d - planification de l'habitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin WEXLER
C/d - Stratégies et politiques résidentielles
pour :

Danielle Cécile
Directrice - Direction de l'habitation

Approuvé le : 2016-02-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-04-14

CE : 20.031
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165066003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Juripop, faisant aussi affaire sous Clinique juridique Juripop, pour l'année 2016, pour des activités sur le territoire de la Ville / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Juripop, faisant aussi affaire sous Clinique juridique Juripop, pour des activités sur le territoire de la Ville de Montréal, pour l'année 2016;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-14 14:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165066003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Juripop, faisant aussi affaire sous Clinique juridique Juripop, pour l'année 2016, pour des activités sur le territoire de la Ville / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Juripop, faisant aussi affaire sous Clinique juridique Juripop, est un organisme à but non lucratif (OBNL) offrant des services d'assistance légale, notamment aux personnes qui ne sont pas éligibles à l'aide juridique du gouvernement, et ce, afin de promouvoir un meilleur accès à la justice pour tous.

L'organisme propose plusieurs activités de sensibilisation dans le but d'améliorer les connaissances juridiques des citoyens de Montréal. Celles-ci comptent notamment le Mois de la justice dans le cadre duquel Juripop offre cinq séances de consultation gratuite dans le métro de Montréal, des conférences dans les résidences pour aînés afin de contrer les abus et des concours de plaidoirie dans des écoles secondaires et des cégeps de la région montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240034 du 9 février 2016

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 50 110 \$, dont 3 000 \$ à Clinique juridique Juripop

CA16 240015 du 9 février 2016

Approuver la convention modifiée avec la Clinique juridique Juripop relativement à la réalisation des cliniques juridiques gratuites, à la station de métro Berri-UQÀM afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2016

CA15 220456 du 1^{er} décembre 2015

Octroyer des contributions non récurrentes au montant total de 1 225 \$ aux sept organismes énumérés ci-dessous, dont 300 \$ à Clinique juridique Juripop

CA15 240211 du 12 mai 2015

Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2015, avec la clinique Juripop pour la tenue de cliniques juridiques dans l'arrondissement de Ville-Marie / Accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 \$

CA14 240717 du 9 décembre 2014

Approuver la convention avec la clinique Juripop pour la tenue de cliniques juridiques dans

l'arrondissement de Ville-Marie / Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$

DESCRIPTION

La demande de financement de Juripop s'élève à 10 000 \$. Cette aide financière lui permettra de poursuivre et de bonifier les activités offertes à Montréal. De façon générale, l'organisme offre quatre volets d'intervention, soit les services aux particuliers, les services aux OBNL et entreprises, un service pénal et criminel ainsi que des services aux artistes. Les activités de l'organisme, tout en visant l'équité dans l'accès aux services de justice, ont un impact sur la qualité de vie des citoyens. En effet, elles augmentent leur savoir juridique, leur sentiment d'« empowerment » et leur permettent de faire valoir leurs droits. Le règlement de conflits par un meilleur accès à la justice a un impact tant sur la cohésion sociale que sur les conditions de vie de plusieurs citoyens.

En plus des activités ayant lieu à Montréal, certaines réalisations de l'organisme atteignent un public élargi. Ainsi, en 2015, Juripop a participé à 10 épisodes d'une émission de télévision de contenu juridique diffusée sur MAtv. Il pilote également un projet en partenariat avec la Fédération professionnelle des journalistes du Québec afin d'appuyer les journalistes qui vivent des problématiques particulières à la pratique de leur métier. Ce projet repose sur le principe que l'accès à l'information, essentielle à la pratique journalistique, est intimement liée à l'accès à la justice.

JUSTIFICATION

La mission de Juripop répond à un besoin important de la population montréalaise qui ne rencontre pas les critères de l'aide juridique offerte par le gouvernement du Québec. En effet, l'organisme a rejoint plus de 1 000 personnes à chacune des deux éditions du Mois de la justice et de la tenue de ses cliniques dans le métro, sans compter les 1 051 citoyens qui ont bénéficié de ses services individuels en trois ans. Par ailleurs, il propose plusieurs activités innovantes dans le but de rejoindre la population et de lui fournir des renseignements juridiques de façon préventive. Un citoyen au courant de ses droits et de ses responsabilités sera plus autonome et augmentera ses capacités à participer à la vie citoyenne montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 10 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 10 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale devra être virée au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour ce faire. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Juripop a été soutenu à quelques reprises par l'arrondissement de Ville-Marie et une fois par celui du Sud-Ouest. Le soutien financier recommandé représente 100 % de la demande de financement de l'organisme et 1,2 % de son budget total de 836 605 \$, selon le bilan 2014 - 2015.

Organisme	Soutien financier octroyé			Soutien recommandé 2016	Soutien par rapport au budget total de l'OBNL
	2014	2015	2016		
Juripop	10 000 \$ (arr. Ville-Marie)	10 000 \$ (arr. Ville-Marie) 300 \$ (arr. Le Sud-Ouest)	3 000 \$ (arr. Ville-Marie)	10 000 \$	1,2 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de maintien et de bonification des activités de Juripop sur le territoire de la Ville de Montréal s'inscrit dans l'action 36 du Plan d'action de développement durable de la collectivité montréalaise : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités de l'organisme ont un impact positif important sur la vie des citoyens montréalais puisqu'elles leur donnent accès aux outils et références nécessaires leur permettant de faire respecter leurs droits ou d'obtenir des conseils en lien avec des situations qui peuvent être préjudiciables dans leur quotidien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique, en pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude SÉGUIN

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Le : 2016-03-29

Agente de recherche - service de la diversité
sociale et sports

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-04-14



Dossier # : 1165008001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale non récurrente de 25 000 \$ à Filaction pour l'organisation de la conférence de l'Association internationale des investisseurs de l'économie sociale (INAISE) prévue les 11, 12 et 13 mai 2016, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 25 000 \$ à Filaction, pour l'organisation de la Conférence annuelle Association internationale des investisseurs de l'économie sociale (INAISE) prévue du 11 au 13 mai 2016, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-15 06:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165008001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale non récurrente de 25 000 \$ à Filaction pour l'organisation de la conférence de l'Association internationale des investisseurs de l'économie sociale (INAISE) prévue les 11, 12 et 13 mai 2016, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec

CONTENU

CONTEXTE

L'Association internationale des investisseurs de l'économie sociale (INAISE) est un réseau international d'organismes ayant pour objectif le financement de projets de l'économie sociale et environnementaux. Créée à Barcelone en 1989 à l'initiative de 7 organisations financières de l'économie sociale, INAISE a connu une croissance rapide liée au développement du mouvement de la finance sociale et solidaire qui a très vite gagné en nombre, en visibilité et en importance. Fort d'un membership de 48 associations financières en provenance de tous les continents, INAISE organise à chaque année une conférence internationale (Paris en 2012, Oaxaca en 2013, Bochum en 2014, Lima en 2015) afin de favoriser l'échange d'expériences et d'informations entres les différents acteurs de l'économie sociale sur les nouvelles formes de financement existant de par le monde. La conférence de 2016 se déroulera à Montréal sous les auspices de la présidence actuelle : Filaction.

Depuis 2015, la présidence de l'association INAISE est assurée par le fonds de développement québécois Filaction. C'est Filaction qui organise la conférence d'INAISE à Montréal les 11, 12 et 13 mai à l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis. Plus de 150 acteurs financiers de l'économie sociale se réuniront. Filaction présente une demande de soutien de 30 000 \$ (mise en pièce jointe). Après analyse du dossier il a été estimé qu'une contribution de 25 000 \$ serait adéquate.

SOURCE	SOMME	%
Vente (inscriptions)	32 500	20
Ville de Montréal (recommandation de la Ville)	25 000	15
Filaction-INAISE (ressources humaines et techniques)	47 500	29
Gouvernement du Québec (confirmé)	40 000	24

Gouvernement du Canada	20 000	12
TOTAL	165 000	

L'organisme Filaction n'a jamais reçu d'aide financière de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 (21 mai 2014) Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approbation des règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants.

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 (22 juin 2011) Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'octroyer une somme maximale de 25 000 \$ à l'organisation de la conférence annuelle de l'INAISE. La thématique de la conférence de 2016 est : "Finance sociale et solidaire : Conditions, promesses et défis". Les participants se pencheront sur le rôle que la finance sociale peut jouer afin de contribuer au développement durable de la planète. Quelles sont les contributions que la finance sociale a apportées depuis les 25 dernières années? Quelles sont ses promesses? Quels sont ses défis? Dans une perspective mondiale où l'Organisation des Nations Unies a redéfini les Objectifs de Développement durable pour un développement plus équilibré, visant la lutte aux inégalités et la lutte à la pauvreté, le projet d'INAISE gagne en reconnaissance et en pertinence. La conférence réunira à Montréal près de 150 participants du monde de la finance de l'économie sociale. Quarante conférenciers seront présents dont une douzaine en provenance des pays en voie de développement. La conférence se tiendra du 11 au 13 mai 2016 à l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis.

Le soutien maximal de 25 000 \$ de la Ville de Montréal servirait à assumer les frais de transport, d'hébergement et de repas pour la douzaine de conférenciers en provenance de pays en voie de développement comme par exemple la Bolivie, l'Inde ou le Pérou. Le montant total de l'aide municipale ne pourrait excéder 25 000 \$ et correspondrait uniquement aux dépenses encourues par Filaction pour la venue de ces conférenciers.

JUSTIFICATION

Le projet Conférence annuelle de l'INAISE répond à une priorité clairement énoncée dans les différentes politiques de la Ville de Montréal, tout particulièrement au niveau du développement économique et dans *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*. Le projet s'inscrit dans l'axe Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation d'*Imaginer - Réaliser Montréal 2025* par le rayonnement international qu'il procure à Montréal et par le soutien qu'INAISE et Filaction offrent au développement économique local.

Dans le cadre de l'entente de 175 M\$ conclue avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal, le Service du développement

économique souhaite contribuer aux projets qui sont en lien direct avec le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique 2011-2017 ». La Conférence annuelle de l'INAISE s'inscrit plus précisément dans les préoccupations du plan d'action du Service de développement économique 2015-2017 en proposant d'agir sur l'augmentation de l'indice d'entrepreneuriat (cible 1) en soutenant la créativité et l'innovation ainsi que l'initiative privée des individus et des entreprises.

L'aide financière de 25 000 \$ servirait à soutenir la venue de conférenciers en provenance des pays en voie de développement qui ne pourraient autrement assurer par eux-mêmes leurs déplacements. L'absence de ces conférenciers appauvrira les perspectives et les débats à l'heure où la Ville de Montréal cherche à augmenter sa notoriété internationale.

Cette contribution favorisera ainsi le rayonnement international de Montréal dans le domaine de l'économie sociale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 25 000 \$ de la Ville de Montréal au projet de conférence annuelle de l'INAISE sera puisée dans les fonds dédiés aux projets structurants de la programmation de l'entente de 175 M\$ conclue avec le Gouvernement du Québec. Ces fonds sont prévus au budget du Service du développement économique. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

L'organisme n'a jamais reçu d'aide financière de la Ville de Montréal.

L'aide financière demandée représenterait 15% du budget du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce soutien financier, l'organisateur de la conférence ne pourra accueillir autant de conférenciers internationaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de la conférence annuelle d'INAISE : 11, 12 et 13 mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-04-07



Dossier # : 1164820001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m ² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.

Il est recommandé au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district La Pointe-aux- Prairies, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 15:28

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164820001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m ² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.

Le présent projet consiste en:

- la construction et la rénovation d'un bâtiment commercial et le drainage d'un nouveau stationnement par un réseau d'égout pluvial privé desservant un terrain d'une superficie totale de plus de 5000 m² de surface équivalente, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.;
- le raccordement de ce réseau pluvial privé au réseau d'égout municipal sera effectué par un branchement de 300 mm à l'égout pluvial de 750mm au 12 200 Boulevard Henri Bourassa Est (Lot : 4 967 470).

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le

titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à la compagnie GPA Motor Trade inc. d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 4 967 470.

JUSTIFICATION

Le Service des Grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal émet un avis favorable pour autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE par le MDDELCC.

Le site visé par le branchement du réseau d'égout pluvial privé au réseau municipal se situe à l'extérieur de milieux naturels et d'écoterritoires identifiés au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Sur la foi des documents déposés à la *Section de la réglementation de la gestion de l'eau* pour approbation (plans 2015-031 C-001,C-002 et M-101, la fiche technique du régulateur de débit IPEX_28-01-2016, le formulaire de rétention des eaux pluviales_04-12-2015, modélisation hydraulique_04-12-2015), le débit pluvial sortant des travaux visés par la présente demande (12200 Boulevard Henri Bourassa Est), et se déversant dans le réseau d'égout public du Boulevard Henri Bourassa Est, est conforme aux dispositions du chapitre VII.2 du règlement sur les canalisations de l'eau potable, des eaux sanitaires et des eaux pluviales_C-1.1.

La Division permis et inspection (Direction du développement du territoire et études techniques (DDTET) a reçue une demande de permis de construction du bâtiment prévue au 12200, boulevard Henri-Bourassa Est en date du 24 mars 2015 et se prononce favorable à la présente démarche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par la compagnie GPA Motor Trade inc., respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales.

La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Division des permis et inspections - Délivrance du permis de construction à venir suite à la réception des documents pertinents demandés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Hervé LOGÉ, Service de l'eau
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Marie LAFONTAINE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Brigitte DOSTIE, Service de l'eau

Lecture :

Brigitte DOSTIE, 29 février 2016
Daniel DESHAIES, 29 février 2016
Hervé LOGÉ, 29 février 2016
Abdelwahid BEKKOUCHE, 18 février 2016
Richard JOSEPH, 16 février 2016
Marie LAFONTAINE, 16 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint -
responsable des grands projets et

Le : 2016-02-15

CE : 30.002
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.003

2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004

2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164784005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif et conseiller de ville du district de Darlington dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin d'assister aux assises 2016 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront les 11, 12 et 13 mai 2016, à Québec - Dépense estimée à 1 838,70 \$.

Il est recommandé d':

1. Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif et conseiller de ville du district de Darlington dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin d'assister aux assises 2016 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront les 11, 12 et 13 mai 2016, à Québec - Dépense estimée à 1 838,70 \$.
2. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-07 21:07

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164784005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif et conseiller de ville du district de Darlington dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin d'assister aux assises 2016 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront les 11, 12 et 13 mai 2016, à Québec - Dépense estimée à 1 838,70 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sont l'événement le plus attendu du monde municipal et le plus important congrès en ce domaine. Cet événement se déroule en alternance entre Québec, Gatineau et Montréal. Cette année, les assises se dérouleront les 11, 12 et 13 mai 2016 au Centre des congrès de Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0759 - 14 mai 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, au Centre des congrès Lac Lemay, à Gatineau, afin d'assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu du 21 au 24 mai 2014 - Montant estimé à 5 512,06 \$.

CE13 0581 - 8 mai 2013 - Autoriser une dépense totale de 7 203,18 \$, taxes incluses, représentant l'achat de sept billets au coût de 895 \$ chacun, relative à la participation d'une délégation d'élus qui représentera la Ville de Montréal dans le cadre de la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendra les 9, 10 et 11 mai 2013 à Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif et conseiller de ville du district de Darlington dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin d'assister aux assises 2016 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 11, 12 et 13 mai 2016, à Québec.

JUSTIFICATION

M. Perez est membre du comité exécutif et du conseil d'administration de l'UMQ et Mme Samson est membre du conseil d'administration. À ce titre, leur participation aux assises est requise. De plus, suite aux assises 2016, M. Lionel Perez deviendra le nouveau président de la commission des assises de l'UMQ, afin de préparer les 97e assises qui se dérouleront à Montréal en 2017, année du 375e anniversaire de la Ville.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre qui est membre du comité exécutif et du conseil d'administration de l'UMQ, participera aussi aux assises à Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 838,70 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de l'Union des municipalités du Québec et de jouer son rôle de métropole du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Brigitte MCSWEEN, Service du greffe

Lecture :

Brigitte MCSWEEN, 7 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-07

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-04-07

CE : 30.006

2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164602003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Approuver un virement de crédits entre le Service de mise en valeur du territoire de la Ville et l'arrondissement de Côte-des- Neiges - Notre-Dame-de-Grâce d'un montant de 6 194 263 \$ dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-013, afin de pouvoir conclure la transaction par laquelle la Ville de Montréal acquiert de Société de placements Ace Itée et al., tous les droits qu'ils détenient, à titre de propriétaire, dans l'immeuble situé aux 4815 et 4815A, rue Buchan, construit sur un emplacement de 4 766,1 m ² , aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-de-Dame-de Grâce. N/Réf. : 31H05-005-8056-03

Il est recommandé :

d'autoriser un virement de crédits entre le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville et l'arrondissement de Côte-des-Neige - Notre-Dame-de-Grâce d'un montant de 6 194 263 \$ dans le cadre du Règlement d'emprunt 15 -013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-21 12:24

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164602003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Approuver un virement de crédits entre le Service de mise en valeur du territoire de la Ville et l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce d'un montant de 6 194 263 \$ dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-013, afin de pouvoir conclure la transaction par laquelle la Ville de Montréal acquiert de Société de placements Ace Itée et al., tous les droits qu'ils détiennent, à titre de propriétaire, dans l'immeuble situé aux 4815 et 4815A, rue Buchan, construit sur un emplacement de 4 766,1 m ² , aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-de-Dame-de Grâce. N/Réf. : 31H05-005-8056-03

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neige - Notre-Dame-de-Grâce a approuvé un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Société de placements Ace Itée, 137578 Canada inc., 137579 Canada inc., 137581 Canada inc., Ivanhoé Cambridge inc., Les placements commerciaux Rosh inc., Jodi Klein, Richard Klein, Lisa Klein et Joanne Klein, en leur qualité de légataires universels de la succession de Berthold Silverman, Esther Seigler, Richard Diamond et Lionel Goldman, en leur qualité de liquidateurs et fiduciaires de la succession de Max Seigler (le « Propriétaire »), tous les droits qu'ils détiennent, à titre de propriétaire, dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec avec bâtiment dessus construit, portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan (l'« Immeuble »), à Montréal, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 5 900 000 \$, plus les taxes applicables.

Afin de conclure la transaction, un chèque doit être émis par la Ville et versé dans un compte en fidéicommiss et l'acte d'acquisition doit être signé par les parties.

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités municipales compétentes dans le but d'autoriser un virement de crédits entre le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville et l'arrondissement de Côte-des-Neige - Notre-Dame-de-Grâce afin de permettre la conclusion de l'acquisition approuvée par la résolution CA16 170086.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170085 - 11 avril 2016 - Approbation de la promesse de vente par laquelle la société Automobiles Uptown inc., à titre d'emphytéote, promet de vendre à la Ville tous les droits qu'elle détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus construit, portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan (1164315001).

CA16 170086 - 4 avril 2016 - Approbation de l'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert tous les droits que les propriétaires détiennent dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec avec bâtiment dessus construit, portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan (11543150003).

CA16 170008 - 18 janvier 2016 - Renouvellement de l'imposition des réserves à des fins de parc sur les lots 2 648 742 et 2 648 743, là où se trouve le concessionnaire Volvo; et, non-renouvellement et radiation de l'inscription des réserves sur les lots 2 648 745 et 2 648 746 à leur échéance.

CM15 0217 - 24 février 2015 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (« Le Triangle ») (1141019001).

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet Ville centrale).

CA13 170360 - 30 septembre 2013 - Imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 2 648 745, 2 648 746, 2 648 742 et 2 648 743 (1130558004).

CE13 0512 - 24 avril 2013 - Adoption d'une résolution mettant fin à l'appel d'offres 209201 (CE13 0061) et autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout - Projet Le Triangle, phase 1, lots 1 et 2 (1134223001).

CM13 0144 - 26 février 2013 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 30 900 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique (1124223005).

CE13 0061 - 23 janvier 2013 - Adoption d'une résolution autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout - Projet Le Triangle, phase 1 - Lot 1 et mandatant la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour la production des plans et devis, le suivi du processus de gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux (1124223007).

CA12 170332 - 10 octobre 2012 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Catalyse urbaine pour les études complémentaires, la planification et la préparation des plans et devis visant le réaménagement des surfaces dans le territoire ayant fait l'objet d'un concours de design urbain, en tant que lauréate de ce concours, et ce, conformément à l'autorisation accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) datée du 15 septembre 2010, pour un montant de 1 349 806,50 \$, taxes incluses (1123886006).

CM12 0862 - 24 septembre 2012 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ pour le financement de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout (1124223004).

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser un virement budgétaire afin de permettre l'émission d'un chèque pour l'acquisition, par la Ville, de tous les droits que détient le Propriétaire dans l'Immeuble, d'une superficie de 4 766,1 m², sur lequel est construit un bâtiment portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neige - Notre-Dame-de-Grâce.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes pour les motifs suivants :

- Les autorités municipales compétentes ont approuvé l'acquisition de l'Immeuble suivant la résolution CA16 170086, le 4 avril 2016.
- Le virement de crédits est essentiel à la conclusion de l'acquisition.
- Le Règlement d'emprunt 15-013 fut adopté pour le financement de travaux d'aménagement, de démolition, de décontamination, d'infrastructures et d'acquisition d'immeubles dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle) prévu à la programmation du PTI 2016-2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce virement est réalisé conformément aux informations financières contenues à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier ou un refus par les instances pourrait mettre en péril l'acquisition de gré à gré.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Compte tenu que ce sommaire ne concerne que le virement de crédits, aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation au comité exécutif
Émission du chèque par le Service des Finances
Signature de l'acte d'acquisition par les parties

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume LARMOR, Service de la mise en valeur du territoire
Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire
Sylvia-Anne DUPLANTIE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Patrick FLUET, Service des affaires juridiques

Lecture :

Patrick FLUET, 20 avril 2016
Guillaume LARMOR, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de section, en remplacement de Francine
Fortin, directrice

Approuvé le : 2016-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-21



Dossier # : 1167239005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination Monsieur Richard Ryan à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL

Au terme de sa résolution CA16 25 0107, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal recommande au conseil d'agglomération:

De nommer monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 15:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1167239005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination Monsieur Richard Ryan à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à donner suite à la résolution CA16 25 0107 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 4 avril 2016, afin de recommander au conseil d'agglomération la nomination de monsieur Richard Ryan, conseiller de la ville, à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL centre-ville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167239005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer Monsieur Richard Ryan à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL

CONTENU

CONTEXTE

La loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, sanctionnée le 21 avril 2015, prévoit que l'agglomération de Montréal doit mettre en place des points de service de développement local et régional anciennement obligatoirement offert par les centres locaux de développement (CLD). La ville de Montréal s'est dotée du réseau PME MTL regroupant six organisations. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est compris dans le territoire de PME MTL centre-ville avec la ville de Westmount et les arrondissements Ville-Marie, Outremont et Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Il est prévu qu'un élu doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de ce nouvel organisme créé à partir de la structure de l'ancienne Société de développement économique de Ville-Marie (SDEV).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Monsieur Ryan étant l'élu responsable du développement économique, il est donc recommandé au conseil d'agglomération de le nommer à titre de représentant élu de l'arrondissement sur le conseil d'administration.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de cette nouvelle organisation de développement économique locale permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter cette nouvelle instance de développement local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée:

- Résolution du conseil d'arrondissement : 4 avril 2016

Étapes subséquentes:

- Résolution du comité exécutif ;
- Résolution du conseil municipal ;
- Résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-18

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

CE : 30.009

2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018 un règlement d'emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Il est recommandé:
d'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018 un règlement d'emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-04-05 10:50

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1160025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018 un règlement d'emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier, entre autres, la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents sur les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires et ce dans le respect de l'entente 83-89, convenue entre la société Hydro-Québec et la Ville de Montréal, en regard du programme d'élimination des fils et poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du 30 mars 2009 CM09 0199 (1093093001) : adoption du règlement 09-019 intitulé «RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 600 000 \$ POUR DES TRAVAUX RELIÉS À L'ENLÈVEMENT DES FILS ET DES POTEAUX ET À LA CONVERSION DU RÉSEAU AÉRIEN AU RÉSEAU MUNICIPAL DE CONDUITS SOUTERRAINS, SOUS LA SURVEILLANCE DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL »;

Résolution du 25 septembre 2006 CM06 0651 (106093003) : adoption du règlement 09-019 intitulé: «RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE POTEAUX ET DE FILS ÉLECTRIQUES, SOUS LA SURVEILLANCE DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL»

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'un règlement d'emprunt global d'une valeur de 4 800 000 \$ pour réaliser des travaux de conversion, c'est-à-dire l'enlèvement de fils et de poteaux à différents endroits dans les limites de la Ville de Montréal. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la CSEM de réaliser sa mission et de procéder

progressivement à l'enlèvement des fils et poteaux et de mener à terme la programmation prévue pour les années 2016, 2017 et 2018.

JUSTIFICATION

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de la Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'ensemble des projets mentionnés dans la description, nous demandons un règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 800 000 \$. Les crédits requis sont prévus dans le projet 69900 du PTI (Conversion - Enfouissement des fils).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau et contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image des secteurs visés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion: 16 mai 2016
- Adoption du règlement d'emprunt par le Conseil municipal: 20 juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-04-05



Dossier # : 1156399007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4°, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant un établissement servant à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Je recommande :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4°, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-15 14:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156399007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4°, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant un établissement servant à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation Maison Charlemagne souhaite augmenter la capacité d'hébergement de sa résidence afin de répondre à la hausse du nombre de personnes référées en provenance des Services correctionnels du Canada. Elle désire accueillir 8 personnes supplémentaires, passant ainsi de 27 à 35 bénéficiaires. Il est donc proposé d'octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

L'usage « centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » relevant de la famille « équipements collectifs et institutionnels » n'est pas autorisé dans ce secteur en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275). Cependant, l'établissement dispose d'un permis d'occupation dont la capacité d'accueil maximale est limitée à 27 bénéficiaires. Le projet déroge aussi au nombre d'unités de stationnement exigé puisqu'il n'en propose aucune.

Afin de régulariser l'usage « centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », le stationnement et d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement à 35 personnes, il est proposé d'octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal peut octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre l'usage convoité puisqu'il s'agit d'une activité d'hébergement et d'assistance offerte normalement par l'organisme. Une demande a été déposée à cet effet par le requérant.

La corporation possède un deuxième centre localisé sur l'avenue Jeanne d'Arc pour lequel une demande similaire a été déposée et est présentement à l'étude. (GDD : 1156399006)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Description de l'organisme

La Corporation Maison Charlemagne œuvre dans le domaine social au sein de l'arrondissement depuis plus de 40 ans. Fondée par des communautés religieuses en 1972, la mission de la corporation est de permettre la réhabilitation et la réinsertion sociale de contrevenants adultes. À ce jour, la corporation possède deux centres dispensant une gamme de services professionnels en hébergement à une clientèle purgeant des sentences provinciales et fédérales.

Description des travaux

Aucuns travaux de rénovation ou d'agrandissement ne sont requis. Ainsi, le bâtiment et les espaces extérieurs demeureront inchangés malgré l'augmentation de la capacité d'accueil.

La clientèle desservie et les mesures d'encadrement

Le centre d'hébergement demeure ouvert 24 heures sur 24, toute la semaine, supervisé en permanence par une équipe d'intervenants variant de 1 à 8 employés selon le quart de travail. Les résidents qui effectuent des démarches de réinsertion sociale à l'extérieur du centre, dans la communauté, effectuent leur déplacement majoritairement dans les heures de pointe. Suite à l'augmentation de la capacité d'accueil, il y aura peu de variation dans les habitudes et déplacements des résidents.

Description de la propriété

Il s'agit d'un bâtiment de deux étages édifié en 1947, construit en mode isolé dont le revêtement extérieur est en parement de brique. Le terrain comprend le lot 1 881 998 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 456,4 mètres carrés. Aucune unité de stationnement extérieur ne dessert l'établissement.

Description du milieu

L'immeuble s'insère dans un voisinage dominé par l'habitation présente surtout sur l'avenue de LaSalle. Des immeubles d'habitation de moyenne densité et quelques commerces encadrent la rue Hochelaga.

Réglementation d'urbanisme

La propriété du requérant se trouve dans un secteur d'habitation et de commerce (C.1 (1) A et H).

Réglementation du stationnement sur rue

Certains tronçons de l'avenue de LaSalle sont réservés à l'usage exclusif des résidents (secteurs SRRR). La rue Hochelaga offre toutefois plusieurs espaces de stationnement. La période d'interdiction s'applique en alternance, le mardi et le jeudi en matinée, de 7 h 30 à 9 h, de part et d'autre de la rue Hochelaga, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, pour l'entretien de la chaussée. Certains tronçons sont également réservés pour des périodes inférieures à 60 minutes. À l'extérieur de ces zones, les modalités réglementaires s'avèrent peu contraignantes.

La quasi-totalité de la clientèle ne dispose pas d'un véhicule automobile. Le métro qui se trouve à une distance d'environ 500 mètres et l'autobus s'avèrent les principaux moyens de transport de la clientèle. Les employés du centre d'hébergement favorisent également l'utilisation du transport en commun et du covoiturage.

Dérogations

L'octroi de la présente autorisation déroge aux points réglementaires suivants :

- L'usage « centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » relevant de la famille « équipements collectifs et institutionnels » n'est pas autorisé (article 124);
- Nombre d'unités de stationnement requis (minimum de 3 unités) (article 561).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la présente requête pour les raisons suivantes :

- La Corporation semble bien implantée dans le quartier et opère un centre d'hébergement similaire sur l'avenue Jeanne-d'Arc. Les registres de l'arrondissement ne relèvent aucune plainte de la part du voisinage faisant état de mauvaises relations avec la clientèle de l'établissement. Ce bilan positif démontre la qualité de la gestion des lieux;
- Le centre d'hébergement opère depuis bientôt 23 ans au même endroit en plein coeur d'un secteur d'habitation sans avoir fait l'objet de plaintes concernant le bruit de la part des résidents;
- Les activités de l'organisme s'apparentent à celles d'une maison de chambres puisqu'elles consistent exclusivement à fournir un lieu de résidence transitoire aux personnes ayant besoin d'aide et d'assistance en vue de faciliter leur retour normal en société. Dans ce créneau de services, la fonction d'hébergement demeure donc tout à fait compatible avec le milieu environnant;
- L'immeuble, pourra toujours retrouver sa vocation résidentielle dans l'éventualité où la maison de réhabilitation décide de mettre un terme à ses activités, à cet endroit;
- La disponibilité du stationnement sur rue semble problématique comme le révèle les modalités réglementaires applicables dans le secteur. Toutefois selon les informations transmises par l'organisme, la clientèle se déplace généralement en transport en commun. Par ailleurs, un certain nombre de résidents bénéficient de prêts ou de dons pour l'achat de billets d'autobus.

La Direction propose de rattacher la condition suivante à l'exercice de la présente autorisation :

- Maintenir la capacité d'hébergement de l'établissement à un maximum de 35 personnes à la fois.

Lors de la séance du 18 février 2016, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à l'adoption en vertu du paragraphe 4^o de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement autorisant un établissement servant à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance. (AVIS 27-CCU2016-1701) (voir les pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente demande n'a pas d'incidence sur le développement durable puisqu'il s'agit d'un projet visant l'occupation du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement pour avis d'orientation;
- Présentation du projet de règlement au comité exécutif;
- Avis de motion et adoption du projet de règlement adopté en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal par le conseil municipal;
- Adoption du règlement adopté en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 par le conseil municipal;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande déroge à l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), mais peut être traitée et régularisée par l'entremise du conseil municipal en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4° de l'article 89° de la Charte de la Ville de Montréal.

Selon le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la propriété du requérant se trouve dans un « secteur résidentiel ». Un centre d'hébergement à vocation communautaire peut s'implanter à l'intérieur de cette aire d'affectation en toute conformité. Le plan des densités de construction favorise un bâti de un à quatre étages avec un taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Monique TESSIER, 25 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie COURNOYER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Myriame BEAUDOIN
Directrice Aménagement urbain et services aux
entreprises



Dossier # : 1156399006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4°, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement modifiant le Règlement 12-010 afin d'autoriser l'augmentation de la capacité d'accueil d'un établissement servant à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Je recommande :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4°, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 du cadastre du Québec (12-010).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-15 14:51

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156399006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4°, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement modifiant le Règlement 12-010 afin d'autoriser l'augmentation de la capacité d'accueil d'un établissement servant à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 4 976 797 du cadastre du Québec (anciennement les lots 1 880 145 et 1 880 146 du cadastre du Québec)

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation Maison Charlemagne souhaite augmenter la capacité d'hébergement de sa résidence afin de répondre à la hausse du nombre de personnes référées par les Services correctionnels du Québec. Elle désire accueillir 7 personnes supplémentaires, passant ainsi de 26 à 33 bénéficiaires. Il est donc proposé d'octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal peut octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre l'usage convoité puisqu'il s'agit d'une activité d'hébergement et d'assistance offerte normalement par l'organisme. Une demande a été déposée à cet effet par le requérant.

Le conseil municipal a adopté en 2012, en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement 12-010 limitant la capacité de l'établissement à 26 bénéficiaires.

La Corporation possède un deuxième centre localisé sur la rue Hochelaga pour lequel une demande similaire a été déposée et est présentement à l'étude. (GDD : 1156399007)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0136 - Adoption - Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (GDD : 1110603012)

DESCRIPTION

Description de l'organisme

La Corporation Maison Charlemagne œuvre dans le domaine social au sein de l'arrondissement depuis plus de 40 ans. Fondée par des communautés religieuses en 1972,

la mission de la corporation est de permettre la réhabilitation et la réinsertion sociale de contrevenants adultes. À ce jour, la corporation possède deux centres dispensant une gamme de services professionnels en hébergement à une clientèle purgeant des sentences provinciales et fédérales.

Description des travaux

Aucuns travaux de rénovation ou d'agrandissement ne sont requis. Ainsi, le bâtiment et les espaces extérieurs demeureront inchangés malgré l'augmentation de la capacité d'accueil.

La clientèle desservie et les mesures d'encadrement

Le centre d'hébergement demeure ouvert 24 heures sur 24, toute la semaine, supervisé en permanence par une équipe d'intervenants variant de 1 à 6 employés selon le quart de travail. Les résidents qui effectuent des démarches de réinsertion sociale à l'extérieur du centre, dans la communauté, effectuent leur déplacement majoritairement dans les heures de pointe. Suite à l'augmentation de la capacité d'accueil, il y aura peu de variation dans les habitudes et déplacements des résidents.

Description de la propriété

Il s'agit d'une résidence de deux étages édifée en 1945, construite en mode isolé et qui a été agrandie une première fois en 1994 et une deuxième fois en 2012. Le parement extérieur de l'immeuble comporte de la brique et du clin de vinyle. Le terrain est constitué du lot 4 976 797 du cadastre du Québec (anciennement les lots numéros 1 880 145 et 1 880 146) qui couvre une superficie totale de 603,9 mètres carrés. Deux unités de stationnement extérieur aménagées dans la cour arrière desservent l'établissement. Elles sont accessibles par la ruelle. La partie vacante du terrain sert d'aire de repos. Cet espace se compose de surfaces gazonnées et plantées.

Description du milieu

L'immeuble s'insère dans un voisinage dominé par l'habitation présente surtout du côté ouest de l'avenue Jeanne-d'Arc. Le centre d'hébergement fait face à un commerce, un poste de distribution électrique et un laboratoire appartenant à la compagnie Hydro-Québec.

Réglementation d'urbanisme

La propriété du requérant se trouve dans un secteur d'habitation exclusif de catégorie H.2-4. Les modes d'implantation peuvent varier selon les règles d'insertion. La hauteur des bâtiments doit se situer entre deux et quatre étages sans s'élever à plus de 11 mètres. Le taux d'implantation peut osciller entre 30 % et 70 %.

La propriété est visée par le Règlement 12-010 autorisant l'occupation à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance. L'usage bureau est également autorisé à titre d'usage accessoire à l'usage principal. Le règlement comprend des normes relatives à l'alignement de construction ainsi que des conditions reliées aux activités exercées. À cet effet, le règlement prescrit une capacité d'hébergement maximale de 26 bénéficiaires.

Réglementation du stationnement sur rue

Certains tronçons de l'avenue Jeanne-d'Arc sont réservés à l'usage exclusif des résidents (secteurs SRRR). À l'extérieur de ces zones, les modalités réglementaires s'avèrent peu contraignantes. La période d'interdiction s'applique en alternance, le lundi et le mercredi en matinée, de 8 h 30 à 11 h 30, de part et d'autre de l'avenue Jeanne-d'Arc, du 1^{er} avril au

1^{er} décembre, pour l'entretien de la chaussée. Une entrée charretière vient restreindre l'espace disponible pour stationner en face du centre d'hébergement. Le poste de distribution de la compagnie Hydro-Québec possède son propre stationnement sur son site comprenant environ 28 cases.

Dérogation

La présente requête déroge au Règlement 12-010, qui limite le nombre de personnes qui peuvent séjourner sur place; c'est-à-dire 26. L'organisme en sollicite sept (7) de plus pour augmenter sa capacité à 33 bénéficiaires au total.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la présente requête pour les raisons suivantes :

- La Corporation semble bien implantée dans le quartier et opère un centre d'hébergement similaire sur la rue Hochelaga. Les registres de l'arrondissement ne relèvent aucune plainte de la part du voisinage faisant état de mauvaises relations avec la clientèle de l'établissement. Ce bilan positif démontre la qualité de la gestion des lieux;
- Les activités principales de l'organisme s'apparentent à celles d'une maison de chambres puisqu'elles consistent à fournir un lieu de résidence transitoire aux personnes ayant besoin d'aide et d'assistance en vue de faciliter leur retour normal en société. Dans ce créneau de services, la fonction d'hébergement demeure donc tout à fait compatible avec le milieu résidentiel;
- La disponibilité du stationnement sur rue semble problématique comme le révèlent les modalités réglementaires applicables dans le secteur. Toutefois selon les informations transmises par l'organisme, la clientèle se déplace généralement en transport en commun. Par ailleurs, un certain nombre de résidents bénéficient de prêts ou de dons pour l'achat de billets d'autobus.

La Direction propose de rattacher la condition suivante à l'exercice de la présente autorisation :

- Maintenir la capacité d'hébergement de l'établissement à un maximum de 33 personnes à la fois.

Lors de la séance du 18 février 2016, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à l'adoption en vertu du paragraphe 4^o, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement modifiant le Règlement 12-010 afin d'autoriser l'augmentation de la capacité d'accueil d'un établissement servant à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (AVIS 27-CCU2016-1702) (voir les pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente demande n'a pas d'incidence sur le développement durable puisqu'il s'agit d'un projet visant l'occupation du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement pour avis d'orientation;
- Présentation du projet de règlement au comité exécutif;
- Avis de motion et adoption du projet de règlement adopté en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal par le conseil municipal;
- Adoption du règlement adopté en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 par le conseil municipal;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande déroge à l'article 4 du Règlement 12-010 autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146, mais peut être traitée et régularisée par l'entremise du conseil municipal en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4° de l'article 89° de la Charte de la Ville de Montréal.

Selon le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la propriété du requérant se trouve dans un « secteur résidentiel ». Un centre d'hébergement à vocation communautaire peut s'implanter à l'intérieur de cette aire d'affectation en toute conformité. Le plan des densités de construction favorise un bâti de deux à six étages avec un taux d'implantation moyen.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Monique TESSIER, 25 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Sophie COURNOYER
Conseillère en aménagement

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Myriame BEAUDOIN
Directrice Aménagement urbain et services aux
entreprises



Dossier # : 1166938001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 visant à modifier respectivement le Règlement 1300 sur les permis et certificats de la Ville de Westmount, le Plan d'urbanisme de la Ville de Westmount, le Règlement 1303 concernant le zonage de la Ville de Westmount et le Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Westmount

Il est recommandé :

1. d'approuver les règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 modifiant respectivement le Règlement 1300 sur les permis et certificats, le Plan d'urbanisme de la Ville de Westmount, le Règlement 1303 concernant le zonage et le Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, adoptés le 1^{er} février 2016 par le conseil municipal de la Ville de Westmount, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-12 10:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166938001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 visant à modifier respectivement le Règlement 1300 sur les permis et certificats de la Ville de Westmount, le Plan d'urbanisme de la Ville de Westmount, le Règlement 1303 concernant le zonage de la Ville de Westmount et le Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Westmount

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 mars 2016, la Ville de Westmount a transmis à la Ville de Montréal les règlements 1492,1493, 1494 et 1495, adoptés le 1^{er} février 2016. Ces règlements visent à modifier respectivement le Règlement 1300 sur les permis et certificats, le Plan d'urbanisme de la Ville de Westmount, le Règlement 1303 concernant le zonage et le Règlement 1495 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du règlement RCG 15-073, ces règlements doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1^{er} avril 2015, car ils constituent des règlements de concordance au Schéma. Selon les modalités de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au Schéma.

En cette matière, puisque ces règlements concernent une ville liée, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-084).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2015-01-29 - CG15 0055 - Adoption du Règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement - sommaire décisionnel 1140219001.

- 2016-02-01 - Conseil municipal de la Ville de Westmount - Adoption du Règlement 1492 intitulé « Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1300 sur les permis et certificats ».
- 2016-02-01 - Conseil municipal de la Ville de Westmount - Adoption du Règlement 1493 intitulé « Règlement visant à modifier de nouveau le Plan d'urbanisme de la Ville

de Westmount - Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

- 2016-02-01 - Conseil municipal de la Ville de Westmount - Adoption du Règlement 1494 intitulé « Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1303 concernant le zonage - Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».
- 2016-02-01 - Conseil municipal de la Ville de Westmount - Adoption du Règlement 1495 intitulé « Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».
- Les règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 sont assujettis à l'examen de leur conformité aux objectifs et dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) aux termes du Règlement RCG 15-073.
- Les règlements ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

DESCRIPTION

1. Règlement 1300 sur les permis et certificats (1492)

Le Règlement 1300 sur les permis et certificats est modifié par les ajouts ou modifications suivants :

L'adaptation aux changements climatiques (disposition 4.2 du DC)

- Exigence d'un certificat d'abattage selon le diamètre du tronc d'un arbre.

Les contraintes et nuisances (dispositions 4.8 du DC)

- Exigence du dépôt d'une analyse de viabilité pour un aménagement visant l'occupation d'un terrain par un usage sensible adjacent à l'emprise d'une voie ferrée principale.

2. Plan d'urbanisme (1493)

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Westmount est modifié par les ajouts ou modifications suivants :

- Suppression, dans le premier paragraphe de l'introduction, de la référence au Schéma en préparation par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Remplacement de la carte 1 intitulée « Réseaux de transport »;
- Remplacement de la carte 2 intitulée « Grandes orientations d'aménagement »;
- Remplacement de la carte 3 intitulée « Parcs et espaces verts »;
- Remplacement de la carte 4 intitulée « Patrimoine bâti »;
- Remplacement de la carte 6 intitulée « Affectation du sol »;
- Remplacement du tableau 1 intitulé « Affectation du sol »;
- Remplacement des références à « parc Summit » par « bois Summit »;
- Remplacement des références à « l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal » par « Site patrimonial du Mont-Royal »;
- Remplacement des références à « Schéma d'aménagement de Montréal » ou « Schéma de la CUM » par « Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »;

- Remplacement des références à « la Communauté urbaine de Montréal » ou « CUM » par « l'agglomération de Montréal ».

3. Règlement 1303 concernant le zonage (1494)

Le Règlement 1303 concernant le zonage est modifié par les ajouts ou modifications suivants :

L'aménagement du territoire et la mobilité (disposition 4.1 du DC)

- Nombre maximal d'unités de stationnement pour voitures dans un rayon de 200 mètres d'un accès de métro;
- Exigences d'unités de stationnement pour vélos;
- Normes pour l'aménagement des unités de stationnement pour vélos.

L'adaptation aux changements climatiques (disposition 4.2 du DC)

- Verdissement minimal en cour arrière dans les secteurs résidentiels;
- Détermination des cas considérés comme une opération d'abattage d'un arbre;
- Dispositions touchant le diamètre du tronc d'un arbre requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage dans les situations où l'abattage est possible.

Les territoires d'intérêt écologique (disposition 4.4 du DC)

- Interdiction de certaines espèces de plantes à proximité d'un parc local comprenant des milieux naturels d'intérêt (bois Summit).

Le paysage (disposition 4.5 du DC)

- Interdiction de l'installation d'un panneau-réclame.

Les affectations (disposition 4.6 du DC)

- Un usage industriel doit respecter les exigences de nuisance (poussières, odeurs, fumées, vibrations, bruit, lumière éblouissante, circulation, etc.) lorsque le terrain est adjacent ou fait face à un terrain à vocation résidentielle.

Les contraintes et nuisances (disposition 4.8 du DC)

- Définitions des usages sensibles;
- Exigence de réalisation d'une analyse de viabilité accompagnée de critères d'aménagement visant l'occupation d'un terrain par un usage sensible adjacent à l'emprise d'une voie ferrée principale;
- Régir l'occupation d'un terrain par un usage sensible aux abords d'une voie ferrée principale et d'une voie à débit important ainsi que des conditions à respecter en matière de bruit et de vibrations;
- Interdiction des usages autres qu'un parc et ceux de la famille « industrie » à moins de 500 mètres d'un centre de traitement des matières résiduelles;
- Interdiction d'une nouvelle installation de transport d'hydrocarbure par pipeline à moins de 300 mètres d'un usage sensible.

4. Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1495)

Le Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est modifié par les ajouts ou modifications suivants :

L'aménagement du territoire et la mobilité (disposition 4.1 du DC)

- Dispositions visant à favoriser l'accessibilité universelle.

L'adaptation aux changements climatiques (disposition 4.2 du DC)

- Dispositions pour favoriser les toits clairs ou verts pour tout type de projet.

Le patrimoine (disposition 4.3 du DC)

- Dispositions pour assurer la protection et la mise en valeur :
 - du Site patrimonial du Mont-Royal (disposition 4.3.1 du DC);
 - des grandes propriétés à caractère institutionnel (disposition 4.3.2 du DC);
 - des lieux de culte d'intérêt (disposition 4.3.4 du DC);
 - du patrimoine archéologique (disposition 4.3.5 du DC).

Les territoires d'intérêt écologique (disposition 4.4 du DC)

- Dispositions de conservation et d'aménagement concernant l'écoterritoire nommé « Les sommets et les flancs du mont Royal ».

Le paysage (disposition 4.5 du DC)

- Dispositions pour assurer le maintien des vues depuis et vers le mont Royal indiquées au Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (disposition 4.5.1 du DC).

Les contraintes et nuisances (disposition 4.8 du DC)

- Critères d'aménagement visant l'occupation d'un terrain par un usage sensible adjacent à l'emprise d'une voie principale (disposition 4.8.3.1 du DC).

JUSTIFICATION

Les règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 ne dérogent pas aux objectifs du Schéma et de son document complémentaire. Ces règlements sont donc conformes au Schéma. Les règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 sont des règlements de concordance au Schéma. Leurs dispositions assurent le respect des objectifs du Schéma et des dispositions du DC. Toutefois, si d'autres modifications, omises ou oubliées dans l'élaboration des règlements à l'étude, s'avèrent nécessaires pour compléter la concordance au Schéma, elles devront être adoptées ultérieurement.

Notons que les dispositions suivantes sont manquantes et ne permettent donc pas une concordance dite « complète » aux objectifs et au DC du Schéma :

- Usages compatibles pour les lieux de culte d'intérêt conformément à la disposition 4.3.4 du DC;
- Ajustement de l'affectation du sol « Industriel léger et Utilitaire » afin d'assurer la conformité à l'affectation du territoire « Dominante résidentielle »;
- Exigences de plantation conformément à la disposition 4.2.3 du DC.

La Ville de Westmount complète une caractérisation des lieux de culte d'intérêt afin de déterminer les usages compatibles et faire les ajustements nécessaires à l'annexe 1 du Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Elle poursuit également une analyse de l'affectation du sol « Industriel léger et Utilitaire » afin de déterminer les usages à autoriser dans cette portion de son territoire et faire les ajustements à son plan d'urbanisme. Enfin, elle travaille à l'élaboration de paramètres afin de déterminer des normes de plantation d'arbres dans le cas de projet de construction, d'agrandissement ou de changement d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications introduites par les règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 contiennent des dispositions participant à la mise en oeuvre de celles contenues dans le document complémentaire du Schéma favorisant le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent avis de conformité permettra l'entrée en vigueur des modifications apportées par les règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 au Règlement 1300 sur les permis et certificats, au Plan d'urbanisme de la Ville de Westmount, au Règlement 1303 concernant le zonage et au Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. L'entrée en vigueur de ces règlements contribuera à faire avancer la concordance au Schéma sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard des règlements 1492, 1493, 1494 et 1495;

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GARCIA
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-04

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-04-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-04-08

CE : 50.001
2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2016/04/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1162748001**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	1) Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), relativement à la participation de policiers du SPVM à des missions internationales de maintien de la paix ; 2) Autoriser le Directeur du SPVM à la signer au nom de la Ville de Montréal ; 3) Autoriser le Directeur du SPVM à sélectionner un bassin de policiers, en prêts de service pour la durée de l'entente ; 4) Autoriser le SPVM à servir d'intermédiaire dans le paiement des frais d'assurance, et ce, pour la durée du déploiement de chacun des policiers ; 5) Imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, représentée par le SPVM, et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), relativement à la participation de policiers du SPVM à des missions internationales de maintien de la paix ;
2. d'autoriser le Directeur du SPVM à signer, au nom de la Ville de Montréal, l'entente ;
3. d'autoriser le Directeur du SPVM à sélectionner un bassin de policiers, en prêts de service pour la durée de l'entente ;
4. d'autoriser le SPVM à servir d'intermédiaire dans le paiement des frais d'assurance, et ce, pour la durée du déploiement de chacun des policiers ;
5. d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-18 12:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162748001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	1) Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), relativement à la participation de policiers du SPVM à des missions internationales de maintien de la paix ; 2) Autoriser le Directeur du SPVM à la signer au nom de la Ville de Montréal ; 3) Autoriser le Directeur du SPVM à sélectionner un bassin de policiers, en prêts de service pour la durée de l'entente ; 4) Autoriser le SPVM à servir d'intermédiaire dans le paiement des frais d'assurance, et ce, pour la durée du déploiement de chacun des policiers ; 5) Imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 25 ans, le gouvernement du Canada autorise le déploiement de policiers qualifiés dans le cadre de diverses missions de paix internationales. L'arrangement sur la police civile au Canada (APCC) constitue le cadre qui régit le déploiement de policiers canadiens à l'appui d'opérations de paix et de maintien de la paix internationale. Le Centre des liaisons et des déploiements internationaux de la GRC (CLDI-GRC) gère et administre avec les corps policiers canadiens le Programme d'opérations policières internationales de paix.

Les efforts des services de police internationaux sont essentiels pour réaliser l'objectif du Canada qui est de bâtir un monde plus sécuritaire en travaillant à stabiliser les états fragiles et touchés par un conflit comme en Haïti, en Afghanistan et en Ukraine. Ces déploiements de policiers sont conformes à l'engagement pris par le Canada et d'autres pays du G7 de renforcer l'accès international à des experts civils, à l'appui de la primauté du droit et aux institutions de sécurité ainsi que les missions de paix internationales.

Depuis 1995, plus de 500 policiers du SPVM ont été affectés à des tâches très diversifiées, notamment, former et guider leurs homologues policiers, veiller à la sécurité lors d'élections, assurer l'assistance humanitaire et enquêter sur la violation des droits de la

personne.

Le CLDI-GRC demande notre collaboration et partenariat dans le cadre de la mise sur pied d'un bassin de policiers qualifiés pour participer aux missions de paix internationales en fonction des demandes de déploiement.

À ces fins, une entente est intervenue entre sa Majesté La Reine du Chef du Canada, représentée par le CLDI-GRC et la Ville de Montréal, représentée par le SPVM afin de définir les modalités relatives au déploiement de policiers du SPVM dans le cadre de missions de paix internationales.

La précédente entente du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015 et la reconduction de celle-ci a été approuvée jusqu'au 28 février 2016. Après cette date, les dispositions de l'entente continuent à s'appliquer aux policiers déployés, et ce, jusqu'à leur rapatriement.

La présente entente sera d'une durée de 2 ans, à compter de l'approbation du présent dossier décisionnel, et elle prendra fin le 31 mars 2018 avec la possibilité de demeurer en vigueur jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente pour une période maximale d'un an.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0855 – 6 juin 2012 - Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal, et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la GRC, relativement à la participation de policiers du SPVM à des missions internationales de maintien de la paix, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2012 ou selon les modalités prévues à l'entente.

CE08 0678 – 16 avril 2008 - Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal, et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la GRC, relativement à la participation de policiers du SPVM à des missions internationales de maintien de la paix, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2011.

DESCRIPTION

La nouvelle entente prévoit le déploiement d'un bassin de policiers disponibles pour différentes missions de paix internationales. Notre engagement envers le CLDI-GRC est de répondre et de préparer les policiers dans un délai établi, et ce, selon l'offre de mission. La Ville doit s'assurer que son personnel déployé a une couverture d'assurance adéquate pour la durée de la mission. De ce fait, la Ville est tenue de souscrire à la police d'assurance collective sélectionnée par le CLDI-GRC en vertu de la présente entente. Les primes d'assurance payées afin d'assurer la protection des membres déployés seront remboursées par le CLDI-GRC.

Dans le cadre de missions, les policiers participent à la réorganisation et au renforcement des services de police dans les pays ayant vécu des conflits ou des bouleversements. Le CLDI-GRC prévoit également avec cette entente des déploiements de courte durée pour de l'assistance internationale. Notamment, la formation de policiers de la communauté internationale pour faciliter leur participation à des missions de paix ainsi que la formation d'équipes de déploiement rapide pour des besoins internationaux urgents lors de crises humanitaires et/ou catastrophes naturelles.

Au début 2016, on dénombrait 20 policiers déployés en Haïti et un policier en Ukraine avec des durées de missions de 12 mois. Ce nombre devrait rester plus ou moins constant, et ce, selon les orientations gouvernementales et les missions de paix internationales à venir. Nonobstant cette période de 12 mois, une prolongation de mission pourrait être autorisée

par la direction du SPVM lors de situations exceptionnelles touchant des policiers affectés à des rôles qui sont essentiels à la mission.

La présente entente a été négociée par l'ensemble des corps de police participant du Québec et le CLDI-GRC. Le ministère de la Sécurité publique a soumis le projet d'entente au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avant son acceptation finale. Le gouvernement du Québec a adopté le décret d'inclusion 311-2016.

JUSTIFICATION

La participation des policiers à des missions de paix internationales **depuis 20 ans** a contribué au rayonnement de la Ville de Montréal dans 13 pays. Ces missions d'aide aux pays en difficultés sont le prolongement du principe directeur du SPVM «**Comment puis-je faire la différence ?**». La présence à des missions de paix internationales permet au SPVM une représentation de premier plan au niveau des services de police canadiens venant soutenir l'engagement de paix et de sécurité mondiale du gouvernement du Canada et ainsi faire la différence individuellement, collectivement et internationalement.

L'expérience recueillie ainsi que les échanges ajoutent à la qualité de nos services et se traduisent par une meilleure approche auprès des différentes communautés. L'engagement des ressources policières déployées en Haïti sont l'exemple même de la sensibilité et de l'ouverture auprès des 200 000 montréalais d'origine haïtienne.

Avec l'approbation du CLDI-GRC, le SPVM a introduit divers projets canadiens en milieu international dont l'instauration de la *brigade à vélo* à l'unité de la police communautaire en Haïti et a formé des instructeurs de la police nationale pour la longévité du projet. Ce type de projet en est un qui reflète l'engagement de la Ville de Montréal, où grâce à son apport financier, il a été possible de fournir l'équipement nécessaire pour la mise sur pied de cette brigade.

De plus, la participation aux missions par les membres du SPVM contribue à la réalisation des principales orientations du Bureau des relations internationales de la Ville de Montréal qui a pour objectif d'assurer le *rayonnement et le positionnement international de Montréal*.

Le SPVM est **fier** de faire partie des organisations policières contribuant au maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale qui se démarque par ses valeurs, sa culture, ses traditions et son expertise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le CLDI-GRC s'engage à rembourser au SPVM l'ensemble des coûts associés au déploiement des policiers en missions de paix internationales tels que les salaires (incluant boni et prime de métropole), les avantages et les contributions de l'employeur, les frais des assurances, 5 à 10 jours de salaire selon la période de déploiement, le temps supplémentaire dans certains cas, ainsi que les frais administratifs de 16% applicable sur les salaires des policiers en mission, de sorte qu'il n'y a donc aucun impact au cadre financier de la Ville à cet égard. Le SPVM dispose dans sa base budgétaire, des crédits afférents pour couvrir les dépenses et les revenus pour l'année 2016. Toutefois, contrairement au contrat précédent, le personnel administratif non déployé ne sera plus une dépense remboursable par le CLDI-GRC. Le SPVM devra tenir compte des nouvelles dispositions de ce contrat dans ses évolutions budgétaires ainsi que lors de la préparation des prévisions budgétaires pour les années subséquentes.

Il est important de noter que pour 2016, les revenus de 2,5M\$, sont estimés pour une période de 8 mois, selon la date de signature de l'entente, et sont basés sur le bassin de 22

policiers du SPVM actuellement déployés dans le cadre de missions de paix internationales. Il est à noter que le CLDI-GRC ne garantit aucun minimum de policiers déployés annuellement. Ainsi, le nombre de policiers déployés est sujet à changement, selon les besoins du CLDI-GRC.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, article 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation du SPVM s'inscrit dans la vision de la communauté internationale (comme l'ONU et l'UE) visant à assurer un environnement sûr et stable ; à surveiller, restructurer et reformer la police nationale en place ; à mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration complets et durables ; à favoriser le rétablissement et le maintien de l'état de droit, la sécurité et l'ordre public et protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violence physique. Appuyer les groupes de promotion et de protection des droits de l'homme, surveiller la situation dans les pays et en rendre compte.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nouvelle entente est la continuité d'une longue collaboration depuis 20 ans entre le SPVM, la Ville de Montréal, le CLDI-GRC et les partenaires internationaux. Le refus d'entériner la signature de l'entente signifierait la fin de notre engagement envers le CLDI-GRC et le gouvernement canadien. Le rapatriement des policiers présentement en poste dans différentes missions et pays serait envisagé, ce qui serait nuisible aux efforts et à l'engagement que le Canada a envers l'ONU et les diverses organisations internationales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 27 avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stavroula ARVANITIS
Lieutenant

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal
Tél : 514 280-2005
Approuvé le : 2016-04-18



Dossier # : 1164142001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2015 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM).

Déposer le rapport annuel 2015 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal *L.R.Q., C. c-11.4* et du Règlement municipal 04-061.

Signé par Christian RUELLAND **Le** 2016-04-13 13:52

Signataire :

Christian RUELLAND

Secrétaire exécutif
Commission de la fonction publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1164142001**

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2015 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM).

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal L.R.Q., C. c-11.4 et du Règlement municipal 04-061, la Commission de la fonction publique de Montréal est tenue de rendre compte annuellement de ses activités au conseil municipal et de faire part de ses avis et recommandations par le biais du dépôt de son rapport annuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport annuel 2015 de la Commission de la fonction publique de Montréal.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement 04-061, art. 11

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal POIRIER
Secrétaire de direction-directeur 1er niveau

ENDOSSÉ PAR

Christian RUELLAND
Secrétaire exécutif

Le : 2016-04-05



Dossier # : 1164346001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports d'activités 2015 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) pour le volet individuel et pour le volet soutien à la gestion

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activités 2015 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-07 18:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164346001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports d'activités 2015 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) pour le volet individuel et pour le volet soutien à la gestion

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 novembre 2006, le comité exécutif adoptait la Politique du programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (CE06 2055). Par cette politique, la Ville contribue au bien-être de ses employés et favorise le maintien et l'amélioration de la qualité du milieu de travail, du rendement et de la présence au travail. L'énoncé de cette politique prévoit qu'un service d'aide professionnelle individuelle est offert à tous les employés, de même que des services-conseils et d'accompagnement pour les gestionnaires lorsque surviennent des problèmes conflictuels ou de violence dans le milieu du travail. De plus, des services d'intervention post-traumatique peuvent être octroyés sur demande.

Dans le cadre du Programme d'aide aux employés, deux ententes-cadres ont été conclues en 2013. La première accordée à la firme Morneau Shepell Ltée pour la fourniture de services professionnels volet individuel et la seconde à la firme Homewood Solutions Humaines (Homewood-Santé), pour le volet soutien à la gestion. Les ententes conclues initialement pour une durée de trois ans (2014 - 2016) ont été renouvelées en janvier dernier pour les années 2017 et 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0022 - 28 janvier 2016 - Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell pour les années 2017 et 2018, soit une durée de 24 mois, concernant la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel (CM13 0746), pour une somme maximale de 1 370 979,88 \$, taxes incluses, aux mêmes termes et conditions, majorant ainsi le montant initial du contrat de 1 583 460,75 \$ à 2 954 440,63 \$, taxes incluses.

CE 16 0024 - 13 janvier 2016 - Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre avec Homewood-Santé (anciennement connu sous le nom de Homewood Solutions Humaines Québec inc.) (CE13 0748), pour une durée de vingt-quatre mois, couvrant les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal, volet soutien à la gestion, pour une somme maximale de 140 800 \$, taxes incluses, aux mêmes termes et conditions,

majorant ainsi le montant initial du contrat de 344 580,08 \$ à 485 380,08 \$, taxes incluses.

CE15 0863 - 6 mai 2015 - Dépôt du rapport d'activités 2014 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE14 0833 - 28 mai 2014 - Dépôt du rapport d'activités 2013 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CG13 0329 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Morneau Shepell Ltée concernant la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés (volet individuel) d'une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans / Appel d'offres public n° 13-12715 - (3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 0749 - 29 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels Homewood Solutions Humaines concernant la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés (PAE) (volet soutien à la gestion) d'une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans, conformément au document de l'appel d'offres n° 13-12716.

CE13 0584 - 8 mai 2013 - Dépôt du rapport d'activités 2012 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CG12 0486 - 20 décembre 2012 - Prolonger l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée concernant la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés d'une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, soit une période maximale de douze (12) mois, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$.

CE12 1817 - 31 octobre 2012 - Dépôt du rapport d'activités 2011 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE11 1456 - 14 septembre 2011 - Dépôt du rapport d'activités 2010 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 1144 - 07 juillet 2010 - Déposer le rapport d'activités 2009 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 0111 - 20 janvier 2010 - Dépôt du rapport d'activités 2008 en santé et sécurité du travail de la Direction du soutien à la gestion de la présence au travail du Service du capital humain.

CG09 0468 - 03 décembre 2009 - Conclure une entente-cadre pour les années 2010, 2011 et 2012, concernant les services professionnels requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés; approuver un projet de convention par lequel Jacques Lamarre + associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels externes requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 792 542, 97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 09-11085 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

CE06 2055 - 29 novembre 2006 - Adopter une politique municipale sur le Programme d'aide aux employés et octroyer un contrat de services professionnels par lequel la firme Jacques Lamarre & associés inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, d'un coût de 2 570 659,68 \$, taxes incluses, pour les années 2007, 2008 et 2009.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport d'utilisation annuel 2015 du Programme d'aide aux employés (volet individuel) dispensé par la Firme Morneau Shepell ainsi que du rapport statistique 2015 du Programme d'aide aux employés (volet soutien à la gestion) dispensé par la firme Homewood-santé.

JUSTIFICATION

Programme d'aide aux employés (volet individuel)

Le Programme d'aide aux employés (volet individuel) est un outil précieux qui contribue grandement au mieux-être des employés de la Ville de Montréal. En aidant entre autres, les employés à améliorer leur capacité à composer avec les pressions de nature professionnelle et personnelle, ce programme aide non seulement à prévenir la détresse psychologique mais favorise l'intérêt pour le travail, une meilleure rétention du personnel ainsi qu'une diminution du taux d'absentéisme. De plus en plus connu et utilisé, le Programme d'aide aux employés (volet individuel) répond à un réel besoin. En effet, plus de 2 597 personnes ont eu recours aux services du PAE (volet individuel) pour l'année 2015, comparativement à 2 565 personnes pour l'année 2014, soit une légère augmentation de 1,2 %. Le taux global d'utilisation quant au nombre d'employés ayant utilisé le programme est passé de 11,89 % à 12 % en 2015. La Ville rejoint ainsi les meilleures entreprises en termes de taux d'utilisation.

Parmi les utilisateurs, 63,0 % étaient des femmes et 37,0 % étaient des hommes, 57,4 % provenaient des différents services centraux et 42,6 % provenaient des arrondissements. La répartition par catégorie d'emploi s'établit comme suit :

- cols blancs : 54,4 %
- professionnels : 20,0 %
- cadres : 11,0 %
- cols bleus : 10,2 %
- pompiers : 3,1 %
- contremaîtres : 0,9 %
- brigadiers scolaires : 0,3 %

Les différents motifs de consultation étaient les suivants :

- 39,1 % pour des motifs liés au travail, particulièrement en termes de cheminement de carrière et de coaching d'entrevue
- 23,1 % pour des motifs personnels et émotionnels
- 14,3 % pour des motifs liés à la famille, aux relations conjugales et interpersonnelles
- 13,7 % pour des motifs d'ordre légal
- 5,3 % pour des motifs liés à la nutrition
- 2,5 % pour des motifs d'ordre financier
- 1,9 % pour des motifs liés à différentes dépendances

Notons que 48 interventions post-traumatiques à la suite d'accidents ou d'événements

particuliers ont été réalisées en 2015 par rapport à 29 en 2014. De même, 17 formations sur des sujets touchant particulièrement la santé psychologique ont été réalisées auprès de différents groupes d'employés.

Programme d'aide aux employés (volet soutien à gestion)

Le Programme d'aide aux employés (volet soutien à la gestion) a réalisé quatorze (14) interventions, soit dix (10) interventions organisationnelles et quatre interventions en téléconseil auprès de gestionnaires.

En conclusion

Même s'il n'est pas évident d'établir un lien direct entre l'utilisation de ces deux programmes et la réduction du taux d'absentéisme, il est certain que ceux-ci, par le rôle qu'ils jouent en prévention primaire et secondaire, contribuent au maintien et à l'amélioration du rendement et de la présence au travail ainsi qu'au mieux-être de l'ensemble des employés. Grâce à l'importance et à la pérennité de ces deux programmes d'aide, la Ville de Montréal continue de s'inscrire dans la foulée des grandes entreprises qui ont à coeur le bien-être de l'ensemble de ses travailleurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les deux rapports seront déposés sur le portail intranet de la Ville de Montréal

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BASTIEN
Conseiller principal (specialite)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-05

Suzanne DESJARDINS
Directrice santé et mieux-être

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2016-04-05



Dossier # : 1164396008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mars 2016 au 31 mars 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2016 au 31 mars 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-14 08:54

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164396008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mars 2016 au 31 mars 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification financière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} mars 2016 au 31 mars 2016, il est démontré qu'il y a eu 3 (trois) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0473 - 23 mars 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} février 2016 au 29 février 2016 et de la rectification du rapport déposé pour le mois de janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2016 au 31 mars 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier et expertise immobilière, en remplacement de M. Denis Sauvé, chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-04-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-14